

FEDERATION NATIONALE PORCINE

Assemblée Générale 2014

Mardi 10 juin à Paris

Rapport d'Activité
2013/2014



- SOMMAIRE -

LA PRODUCTION PORCINE FRANCAISE SUR LA SCENE MONDIALE 2013/2014	4
▪ 2013 MATERIALISE LA CRISE PORCINE ET FAIT PRENDRE CONSCIENCE	4
• LA PRODUCTION PORCINE CONTINUE DE MARQUER LE PAS EN EUROPE...	4
• ... ET POURSUIT SON RECU EN FRANCE	6
• UN RECU PORCIN QUI FINIT PAR ECLATER ET MARQUER L'OPINION PUBLIQUE	8
▪ 2014 : ENTRE DESILLUSION ET ESPOIR	8
• DES INDICATEURS AU VERT DEBUT 2014... VITE ETEINTS	8
• MAIS 2014 SOUS LE SIGNE DU SANITAIRE...	10
• ... ET DU COMMERCE MONDIAL	10
▪ AUTRES FAITS MARQUANTS 2013/2014	11
• ENTRE MANQUE DE RENTABILITE DES ELEVAGES ET BESOIN DE REPERCUSSION	11
• LES COMBATS CONTRE LES DISTORSIONS EN VOIE DE PORTER LEURS FRUITS	12
• LA FILIERE PORCINE FRANÇAISE S'OUVRE DES PORTES CRUCIALES A L'EXPORT	14
L'ACTIVITE FNP 2013/2014 : ŒUVRER POUR LA RELANCE PORCINE	15
▪ REPONDRE AUX URGENCES ET DEFENDRE LE REVENU DES ELEVEURS	15
• ALERTE QUANT AUX ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE AVEC L'AMERIQUE DU NORD	15
• PPA : LEVER L'EMBARGO RUSSE SUR LES VIANDES EUROPEENNES	16
• DEP : SE PREMUNIR D'UNE EVENTUELLE ATTEINTE	18
▪ COMPETITIVITE : L'ENREGISTREMENT, UNE AVANCEE VERS LE BON SENS	21
• L'OUVERTURE OBTENUE VERS UNE SIMPLIFICATION DES PROCEDURES	21
• LA VIGILANCE DE LA PROFESSION POUR EVITER LE DURCISSEMENT DES REGLES	22
• LA VIGILANCE DE LA PROFESSION POUR CADRER LE BASCULEMENT	23
▪ LA MODERNISATION, ETAPE INDISPENSABLE A LA RELANCE PORCINE	25
• PLAN DE MODERNISATION : L'URGENCE DES VIANDES BLANCHES	25
• DEMARCHE COMMUNE « PRIORITE AUX VIANDES BLANCHES ! »	26
• LA PRODUCTION PORCINE PRETE A SE PRENDRE EN CHARGE	27
▪ PROMOUVOIR LE PORC FRANÇAIS, UN DEFI PERMANENT	28
• ORIGINE : LA FRANCE EN AVANCE SUR L'EUROPE MAIS « PEUT MIEUX FAIRE »	29
• 2014 : VPF DEVIENT LE PORC FRANÇAIS	31
• LE PORC AU MENU	32
▪ ACCOMPAGNER LES ELEVEURS FACE AUX NOUVELLES EXIGENCES	32
• RETOUR SUR LA MISE AUX NORMES DES TRUIES ET L'ACCOMPAGNEMENT FNP	32
• LA FNP PRESENTE DANS LA GESTION DE L'APRES-1 ^{ER} JANVIER 2013...	34
• ... ET POUR S'ASSURER DE L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES ELEVEURS	35
LE SANITAIRE, DES DOSSIERS QUI RESTENT CRUCIAUX POUR LE SECTEUR PORCIN	36
▪ L'ENJEU ANTIBIORESISTANCE : LE PORC TOUJOURS BON ELEVE	36
• L'AMBITION POLITIQUE DE REDUCTION DES ANTIBIOTIQUES PREND FORME	36
• LE PORC, TOUJOURS BON ELEVE DANS LA LUTTE CONTRE L'ANTIBIORESISTANCE	38
• L'OXYDE DE ZINC COMME ALTERNATIVE AUX ANTIBIOTIQUES ?	39
▪ DECLINER LE PAQUET HYGIENE EN FRANCE SANS PLUS DE CONTRAINTES	40
• ACCOMPAGNER LES ELEVEURS MAIS LEUR EVITER PLUS DE CONTROLES	40
• PERMETTRE L'ADAPTATION DES ELEVEURS ET EVITER LE ZELE ADMINISTRATIF	41
• OBTENIR DES EVOLUTIONS SIMPLIFIANT LES DEMARCHES POUR LES ELEVEURS	42

▪ LES SUITES DES ETATS GENERAUX DU SANITAIRE DE 2010 EN PORC	43
• UN DISPOSITIF UE DE MUTUALISATION SEMBLABLE A UNE « MUTUELLE »	43
• MUTUALISER POUR AIDER LES ELEVEURS PORCINS A GERER LES RISQUES	44
• NOUVELLE GOUVERNANCE SANITAIRE : OU EN EST-ON ?	44
LE BIEN-ETRE EN PRODUCTION PORCINE : PRESSION CONSTANTE ET CROISSANTE	47
▪ ÊTRE EN VEILLE SUR LES DEMANDES WELFARISTES EN FRANCE	47
• LE STATUT JURIDIQUE DE L'ANIMAL : LE DOSSIER DE 2013/2014 EN FRANCE	47
• UN LOBBYING EFFICACE POUR FAIRE ENTENDRE NOS ARGUMENTS	48
• NECESSITE DE RESTER TRES VIGILANT SUR LES PROCHAINES ETAPES	49
▪ ÊTRE EN VEILLE SUR LES DEMANDES WELFARISTES EN EUROPE	49
• NE PAS AJOUTER DE CONTRAINTES A CE QUI SE FAIT EN FRANCE	49
• LES MATERIAUX MANIPULABLES, NOUVEAU DADA DES WELFARISTES	49
• UN TRAVAIL MENE POUR SECURISER LA PROBLEMATIQUE CAILLEBOTIS	50
▪ L'ARRET DE LA CASTRATION, UN SUJET QUI DECHAINE LES PASSIONS	50
• UNE POSITION EUROPEENNE POUR L'ARRET DE LA CASTRATION EN 2018	50
• L'ELEVAGE DE PORCS MALES ENTIERS A L'ETUDE ET LANCE EN FRANCE	51
• UNE PASSION QUI A EGALEMENT ANIME LES DISCUSSIONS FNP	51
LE RESEAU DE LA FNP	53
▪ DES RENCONTRES INDISPENSABLES POUR FAIRE VIVRE LE RESEAU	53
• LES REUNIONS REGIONALES OU DEPARTEMENTALES DES SECTIONS PORCINES	53
• LES CONSEILS ET BUREAUX FNP	53
• LES PARTICIPATIONS AUX SALONS ET CONGRES	53
▪ LA CIRCULATION DE L'INFORMATION DANS LE RESEAU FNP	53
• LE RESEAU DES ANIMATEURS DES SECTIONS PORCINES	53
• LES INFORMATIONS REGULIERES DIFFUSEES AU RESEAU	53
• LES INFORMATIONS LIEES A L'ACTUALITE	53

Les crises conjoncturelles porcines, initiées en 2007-2008 avec la première flambée des matières premières, n'ont cessé de se succéder depuis. Il a fallu faire face à la nouvelle flambée de 2010-2012, et à la dioxine en Allemagne début 2011. Le stockage privé qui s'en est suivi a freiné la hausse estivale du cours du porc. Par la suite, le prix de l'aliment s'est établi à des niveaux historiques à partir de 2012, quand la météo plus que morose perturbe la reprise à chaque printemps. En conséquence, l'export est devenu incontournable pour tirer la demande et les prix du porc.

Les années 2012 et 2013 ont quant à elles vu pour la première fois un recul de la production européenne liée d'une part à la mauvaise conjoncture des années passées, mais aussi à l'échéance des mises aux normes bien-être des truies gestantes. Un recul qui a marqué l'actualité, allant en France jusqu'à la fermeture de sites d'abattage en 2013. Des pertes d'emplois, un drame social qui a sauté aux yeux de tous ! Mais un drame pressenti depuis des années par des éleveurs qui vivaient la même chose sans être entendus, soumis à des difficultés majeures dans leurs élevages depuis près de 7 ans ! Un recul de production qui a cependant enfin conduit à des indicateurs au vert début 2014. C'était sans compter sur quelques cas de peste porcine africaine sur des sangliers à l'autre bout de l'Europe, prétexte à la Russie pour mettre sous embargo tous les produits porcins européens. Une nouvelle bombe... Or, dans un contexte géopolitique aussi complexe, comment continuer à installer des jeunes, ou ne serait-ce que donner envie aux éleveurs en place de poursuivre l'activité ?

A défaut de pouvoir influencer sur les événements mondiaux, une grande partie de la réponse tient dans la relance porcine. Aujourd'hui, il n'y a qu'un seul mot sur toutes les lèvres, il faut être compétitif ! Le rapport commandé par INAPORC, réalisé par l'Ifip et rendu public en mai 2013 a montré qu'il existe au niveau de l'élevage porcin des ressources insoupçonnées : des producteurs compétents et performants, des encadrements et de la recherche de pointe qui permettent de répondre aux défis d'aujourd'hui et aux attentes sociétales... pour peu qu'on desserre l'étau réglementaire franco-français et qu'on donne un coup de pouce à l'installation des jeunes et à la modernisation des élevages. Il faut donner aux éleveurs les clés pour exprimer leur savoir-faire et toute la modernité de leur activité, un potentiel loin des oppositions et des images passées véhiculées à tort !

La FNP a donc tout mis en œuvre sur la période 2013-2014 pour redonner des perspectives aux producteurs de porcs et notamment trouver les clés de la réussite de cette relance porcine. Les nombreux sujets qui ont été au cœur des discussions sont présentés dans ce rapport d'activité.

LA PRODUCTION PORCINE FRANÇAISE SUR LA SCÈNE MONDIALE 2013/2014

■ 2013 matérialise la crise porcine et fait prendre conscience

● **La production porcine continue de marquer le pas en Europe...**

La baisse de production européenne entamée en 2012 s'est poursuivie sur les mêmes tendances en 2013. Le cheptel truies a ainsi reculé de 2,2% dans l'UE à 27 en 2013, ce qui représente un repli de près de 290 000 têtes. Les abattages ont quant à eux reculé de 1% dans l'UE à 27 sur la même période, une perte d'offre équivalente à 2 millions de porcs sur le marché. Si la baisse est restée relativement contenue dans l'UE à 15 (- 0,5 %), les abattages ont nettement marqué le pas chez certains grands pays producteurs ainsi que dans les Nouveaux États Membres où le recul représente près de 4%.

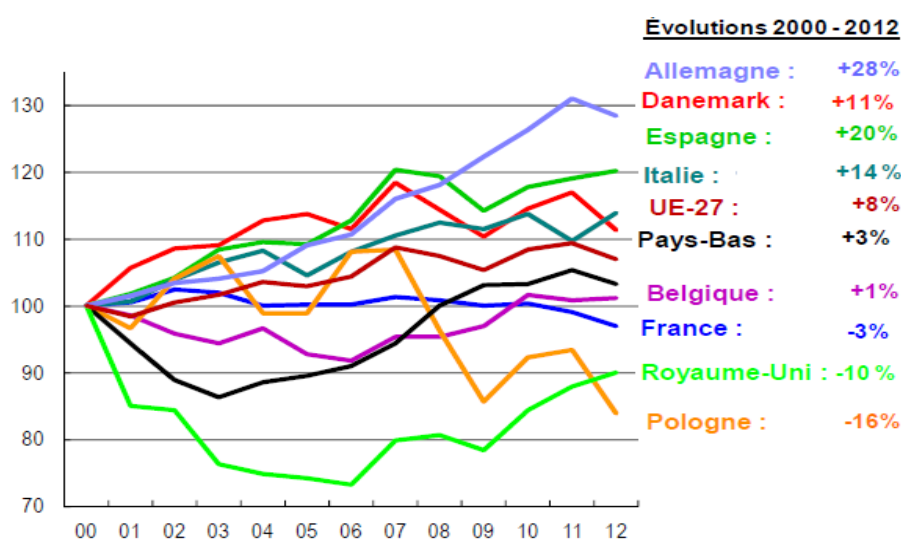
Le prix très élevé de l'aliment et la poursuite des travaux de mises aux normes dans plusieurs bassins de production ont donc encore pénalisé en 2013 le développement de la production européenne.

Aujourd'hui, avec 2,2 millions de tonnes équivalent carcasse produites par an, la France est le 3^{ème} producteur de porcs en Europe, derrière l'Allemagne et l'Espagne (5Mt et 3,6 Mt respectivement), et devant le Danemark (spécialisé dans le naissage) et les Pays Bas (1,9 Mt et 1,8 Mt respectivement).

Principaux pays producteurs	Cheptels truies 2013 en têtes	Evolution des cheptels truies / 2012	Evolution des abattages / 2012
Espagne	2 204 000	-5,4%	-1,9%
Allemagne	2 055 000	-6,5%	-0,2%
Danemark	1 228 000	+0,2%	-1,1%
France	1 084 000	-2,1%	-1,8% (-2,6% zone Uniporc)
Pays-Bas	1 076 000	+0,9%	-3,2%

(Source : FranceAgriMer d'après EUROSTAT)

Le Danemark et les Pays-Bas, qui ont été parmi les premiers grands producteurs à se restructurer par le choix de la spécialisation dans le naissage, voient leur cheptel truies repartir maintenant que les travaux de mises aux normes sont achevés. D'autres pays parviennent aussi à développer leur production depuis quelques années. C'est le cas notamment de la Belgique (+ 1,8% en 2013), de l'Italie (+ 5,2%) et du Royaume-Uni (+ 0,6%) après une forte période de recul. Ces pays ont maintenu en 2013 leur trajectoire de croissance déjà observée en 2012, comme le montre le graphe ci-dessous, représentant l'évolution des abattages entre 2000 et 2012. Autre évolution remarquable, le recul allemand deux années consécutives, après une croissance ininterrompue depuis 10 ans.



Source : Ifip, d'après Eurostat et douanes

* estimations pour 2012

Sur 2013, la Russie, premier client export des européens, s'est remise à son protectionnisme habituel, réduisant ses achats de plus de 100 000 tonnes. Elle a ainsi fermé successivement ses frontières aux Etats-Unis et au Canada pour cause d'utilisation de ractopamine, raison qui a aussi fermé la Chine aux américains. Cela a permis à l'Union européenne de renforcer ses positions sur ces marchés, tirant ainsi les cours du porc. Cependant, sur le dernier tiers de 2013, les interdictions russes d'exportations ont touché l'Europe avec des déréférencements d'opérateurs allemands et espagnols.

En parallèle, la consommation a de nouveau reculé sur l'année (-1,5%), toujours en raison de la crise économique européenne. Ainsi, au lieu de bénéficier de l'effet de la raréfaction de l'offre et vu les difficultés de positionnement de certains opérateurs à l'export, les places européennes ont vu leurs prix s'effondrer en quelques semaines fin 2013, suite au décrochage du cours allemand notamment.

- ... et poursuit son recul en France

En France, la **production porcine a de nouveau reculé** en 2013, perdant 2,1% de son cheptel reproducteur, soit 23 000 truies, une baisse cependant moins marquée que l'année d'avant (-3,2%). Les abattages ont reculé de près de 2% sur l'ensemble du territoire et de 2,6% en zone Uniporc Ouest, soit l'équivalent de près de 8 000 porcs par semaine. C'est la troisième année consécutive de baisse de la production. Sur 3 ans, le recul de l'offre atteint 4%, avec 1M de porcs de moins abattus qu'en 2010.

Or, cette baisse de production induit des besoins supplémentaires en pièces. En 2013, la **hausse des importations** est restée modeste en volume (+1,1% par rapport à 2012), mais plus importante en valeur (+3,4%). En effet, la France importe majoritairement des produits à haute valeur ajoutée, des pièces dont la découpe est très avancée à destination des industriels français de la charcuterie, et des produits transformés prêts à être consommés vendus en GMS et en RHF. En face, les exportations françaises sont restées stables. Elles se sont développées en volumes sur la Russie (+12%) et la Chine (+14%) grâce aux opportunités offertes par les dérèferencements allemands et espagnols sur ces destinations. Cependant, ces progressions se sont faites sur des produits à faible valeur ajoutée, quand la France est restée en retrait sur des marchés à plus forte valeur (UE, Corée du Sud, Japon), entraînant un recul en valeur des exportations françaises de 4% en 2013 par rapport à 2012.

Balance commerciale française en 2013	Volume (en tec)	Evolution par rapport à 2012	Valeur (en euros)	Evolution par rapport à 2012
Importations	621 000	+1,1%	1,58 milliards	+3,4%
Exportations	749 000	=	1,37 milliards	-4,0%
Solde	+ 128 000	-5,2%	- 210 millions	-116%

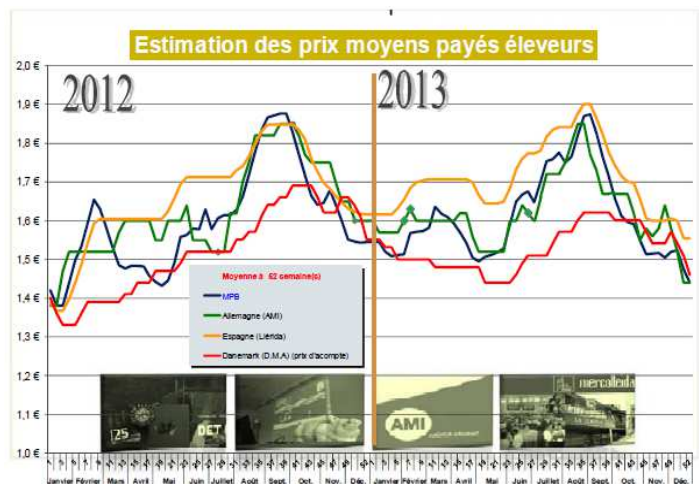
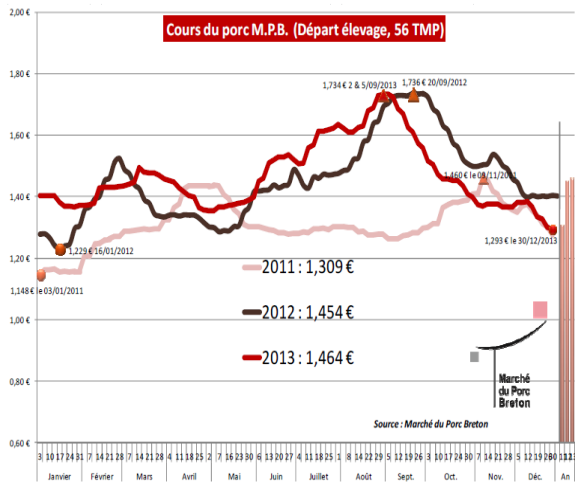
(Source : FranceAgriMer d'après SSP - Douanes françaises)

La croissance continue des importations depuis plusieurs années **impacte négativement la balance commerciale** de la filière française. En 2013, le solde est resté positif en volume, même s'il s'est amenuisé (il a régressé de 55 000 tec en 2 ans). En valeur, la France est déficitaire depuis quelques années. Le déficit 2013 est estimé à 210 millions d'euros environ, il a plus que doublé en un an (-98 M€ en 2012). De ce fait, le taux d'auto-provisionnement a reculé, passant de 107,1% à 106,8%.

En 2013, le prix moyen payé éleveur est de 1,60 €/kg (1,464 €/kg base MPB). Le **cours a donc progressé de 1ct seulement** (+1,2%) par rapport au cours moyen 2012. Le recul modéré de la production UE 2013 a en effet soutenu les cours, mais n'a pas permis de fortes évolutions. Et même si le porc a bénéficié d'un report de consommation et reste la 1^{ère} viande consommée en France (32 kg/an/hab) grâce à son positionnement de viande la moins chère, la tendance est quand même à une consommation qui ne booste pas encore intensément la demande (charcuterie + 1,1%, frais -0,2%).

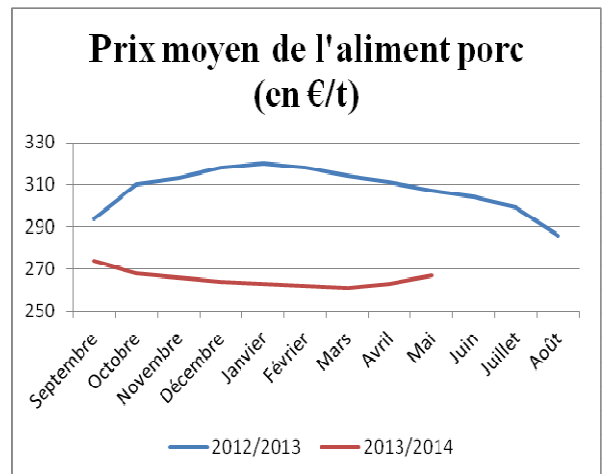
Les graphes d'évolution du cours MPB ci-après témoignent du départ tardif de la saison des grillades en 2013, qui a donc différé la reprise estivale à la fin du deuxième trimestre. Le troisième trimestre correspond à un pic de prix important, qui résulte de cette reprise, du recul de la production dans l'Union européenne et de la forte demande à l'exportation vers la Chine et la Russie. Enfin, le **décrochage du cours qui apparaît au dernier trimestre**, témoigne de l'entraînement allemand à la baisse suite aux dérèferencements russes.

Les deux courbes de 2012 et 2013 ont tout de même été très semblables et tout le monde voyait déjà le record de prix de septembre 2012 dépassé. C'était sans compter sur le décrochage de fin 2013, qui a en outre, fait plonger le cours français parmi les plus bas sur les places européennes à fin décembre.

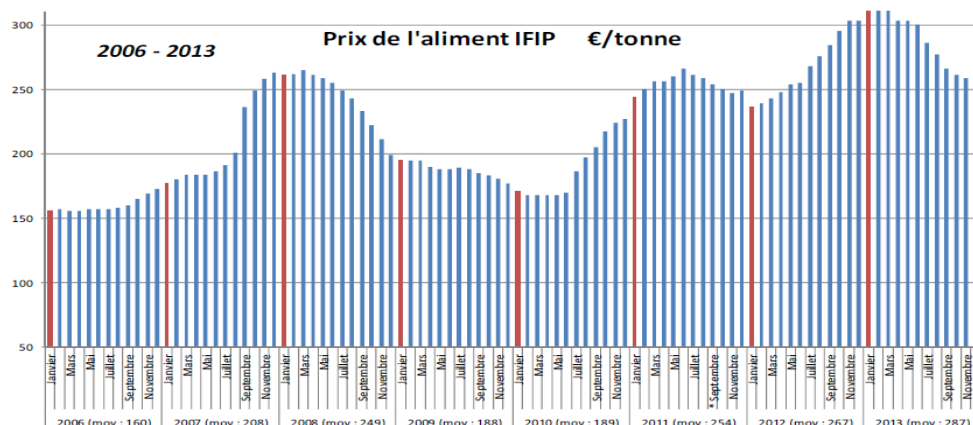


En parallèle, sur 2013, le prix moyen de l'aliment porc a progressé de 7,4% après les +5% de 2012 (287 €/t en moyenne annuelle 2013 selon formule « porc croissance » Ifip ; 294 €/t selon Observatoire de l'aliment porc FNP). Le prix de l'aliment reconstitué a atteint un record historique à 320 €/t en janvier 2013, représentant aussi un nouveau record en termes de coût de production constitué désormais à 69% par le coût alimentaire, contre 60% environ avant la 1^{ère} flambée des matières premières.

Le choc de la flambée de 2010-2012 s'est absorbé au fil de 2013 en raison du niveau élevé de la récolte de maïs en Amérique (chute des cours de 25% sur fin 2013). L'aliment est resté supérieur à 300 €/t sur tout le 1^{er} semestre. Cette période a été particulièrement tendue pour les éleveurs de porcs quand en parallèle le prix du porc évoluait « à l'envers », ne remontant pas en raison de la météo maussade. Ainsi, en mai 2013, avec un prix moyen éleveur autour de 1,50 €/kg quand le coût de production spot restait au-delà de 1,75 €/kg, la perte de plus de 20 €/porc était insoutenable et avait d'ailleurs entraîné la mobilisation des sections porcines pour réclamer une hausse vitale.



Puis l'aliment a poursuivi sa baisse pour revenir en fin d'année vers 260 €/t. Toutefois, la demande dynamique des Pays Tiers sur le blé en début de campagne 2013/2014, ainsi que sur le soja (resté à plus de 400 €/t), a freiné la baisse du prix de l'aliment en fin d'année. Cette baisse n'a cependant pas permis aux éleveurs de retrouver une vraie rentabilité compte tenu du dévissage du cours du porc en fin d'année. Au final, la baisse de 2013 a ramené le prix de l'aliment porc au plus haut de la première flambée des matières premières de 2007-2008, comme en témoigne le graphe Ifip ci-dessous.



Pour la troisième année consécutive, le prix de l'aliment a donc fortement progressé, tandis que le prix du porc payé à l'éleveur n'a pas augmenté dans la même mesure. Depuis 2 ans, le cours du porc, en tendance, se rapproche des moyennes des années 1990 (supérieur de 15% environ à la moyenne 2008-2012). Il est à son meilleur niveau depuis 1992. Cependant, avec les cours actuel des matières premières, le **prix du porc n'est définitivement pas à la hauteur**. Comme la FNP l'avait déjà affirmé les années passées, ces chiffres démontrent qu'il est indispensable de toujours mettre en relation prix du porc et coût de revient, la seule publication du prix de base ne témoignant pas de la réalité terrain.

On retiendra donc qu'en moyenne, le prix payé aux éleveurs en 2013 (1,60 €/kg) couvre à peine, voire insuffisamment, les charges, à l'image de 2012. Après de lourds investissements en 2012 pour répondre aux exigences bien-être des truies gestantes, et 2011 qui avait été déficitaire de 6 cts/kg (23 000 € pour un élevage moyen de 200 truies NE), les pertes cumulées n'aident pas à voir l'avenir de l'activité avec optimisme. Il faudra rapidement plus que l'équilibre pour redonner du souffle aux éleveurs ! Une production non rentable ne peut investir pour l'avenir et l'aval de la filière devra accepter de répercuter, en dépit du sacro-saint pouvoir d'achat.

- **Un recul porcin qui finit par éclater et marquer l'opinion publique**

Une production porcine en retrait depuis 2010 en France à la grande joie des opposants de toutes engeances, un recours de plus en plus important aux importations pour compenser les cochons manquants et répondre à la demande intérieure pour une viande peu chère, une dynamique française handicapée par un marché européen ayant toujours une bonne raison de ne pas décoller... les contradictions et l'absurdité économique n'étaient **pas tenables beaucoup plus longtemps !**

Sur 3 ans depuis 2010, la perte se chiffre en effet, ne serait-ce qu'en zone Uniporc, à 22 000 porcs de moins abattus par semaine (-5,7%). Impossible donc d'assurer l'activité de tous les outils d'abattage. L'année 2013 a ainsi vu un drame social éclater à l'automne : la **fermeture du site de GAD Lampaul-Gimiliau** dans le Finistère et le licenciement de 900 salariés. Un drame pourtant peu étonnant pour les responsables professionnels de l'élevage qui alertaient sur les difficultés des producteurs de porcs depuis des années et sur les conséquences qu'elles auraient à terme sur l'aval.



Un drame qui a **marqué l'opinion publique** (jusqu'en Europe puisque la FNP s'est vue interrogée sur le sujet par ses homologues européens au COPA !!) et qu'il aura malheureusement fallu pour ouvrir des portes en termes de simplifications administratives pour l'élevage ou de solidarité pour la mise en avant du porc français, points abordés plus loin dans ce rapport. Il est quand même triste de devoir en arriver à des restructurations dans le sang et les larmes pour voir avancer des revendications pourtant pleines de bon sens que la FNP portait depuis des années ! Alors qu'un peu de bonne volonté et d'écoute il y a quelque temps auraient peut-être permis de ne pas en arriver là...

- **2014 : entre désillusion et espoir**

- **Des indicateurs au vert début 2014... vite éteints**

L'offre européenne, après avoir **confirmé son fléchissement** en 2013, a poursuivi sur la même tendance début 2014, notamment dans le bassin Nord-européen (-2,3% d'abattages sur les 4 premiers mois en Allemagne, -4,1% au Danemark, stabilité en revanche aux Pays-Bas). Sur l'ensemble de l'année 2014, les experts tablent cependant sur une stabilisation (-1% prévu au global) liée au faible recul du cheptel reproducteur, voire à la reprise entamée en 2013 par le Danemark et les Pays-Bas.

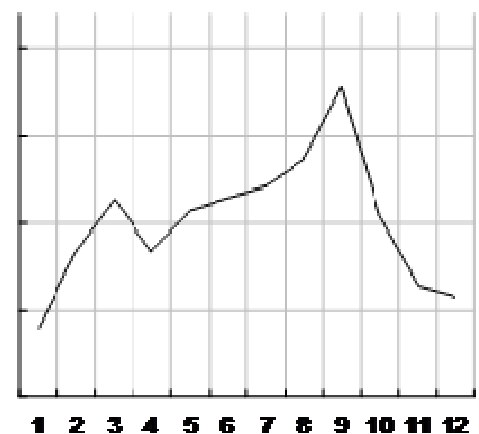
Début 2014, le marché chinois, destination désormais incontournable pour l'export, a maintenu un **niveau d'importations élevé**, en dépit d'un léger fléchissement en volume (-2% sur 3 mois) lié à la hausse de 2% de la production chinoise. Dans le même temps, la consommation intérieure, et notamment française, a été plutôt bonne, profitant d'un positionnement **tarifaire du porc toujours favorable** et d'un bon début de saison des grillades en mars-avril. Ainsi, sur les 4 premiers mois de 2014, la consommation de viande fraîche en France a progressé de 5% et la charcuterie de 2,5%.

Après 1) plusieurs années décevantes, 2) un recul de production lourd de conséquences pour la filière sans pour autant conduire à la relance, 3) un rapport offre/demande français ne parvenant pas à jouer face au contexte mondial, les indicateurs étaient ENFIN au vert début 2014 !!

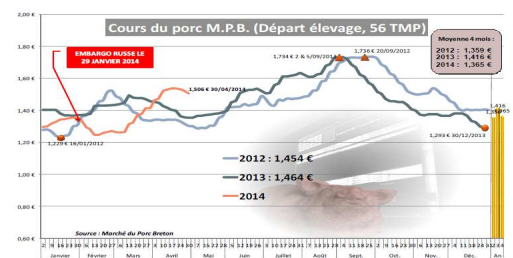
Malheureusement, ces belles perspectives auront été de courte durée et vite **éteintes par l'embargo russe** sur l'ensemble des produits porcins européens fin janvier 2014, suite à la découverte de quelques cas de Peste Porcine Africaine (PPA) non loin de la frontière biélorusse. Toute la subtilité du protectionnisme russe, permise par un certificat sanitaire européen et non pays par pays... Résultat : les Russes n'ont eu qu'à prendre le prétexte de quelques sangliers malades à un bout de l'Europe - venus très probablement de chez eux d'ailleurs - pour fermer leurs frontières à tous les pays, y compris des pays indemnes de PPA depuis des années comme la France. Un séisme pour les cours européens, largement tirés par la demande russe pour certaines pièces (gras, poitrines...).

En outre, **la météo qui était bien partie** pour tirer la consommation intérieure en mars-avril, permettant notamment de faire remonter les cours après le dévissage de février une fois le choc des annonces russes passé, a eu un sérieux « coup de mou » dans les mois qui ont suivi.

Tout cela confirme que le cycle du porc que l'on connaissait jadis a bien évolué vers un nouveau cycle, désormais calé sur des **opportunités à ne pas manquer** ! Ainsi comme le montre le graphe ci-contre, il tend à s'établir un nouveau profil avec un pic de prix tiré par la météo souvent favorable en mars-avril, mais qui redevient maussade ensuite. Ceci, conjugué aux férias de mai, tarde à faire repartir le cours à l'été. La forte demande intérieure et à l'export à l'automne décale le pic estival, pic raccourci cependant dans la durée. Enfin, la demande export en fin d'année, surtout sur l'Asie en vue du nouvel an chinois de février, tend à maintenir le cours à des niveaux plus élevés en hiver qu'il ne l'était auparavant.



Au final sur début 2014, **l'embargo russe a fait perdre aux éleveurs environ 20 cts** : 10 cts perdus par la chute du cours en février et 10 cts qui auraient dû être gagnés sur cette même période. La baisse du cours du porc en février a par contre certainement contribué un peu plus au bon positionnement tarifaire du porc, boostant donc la consommation et permettant la reprise du cours.



En outre, la brutalité de l'embargo avait ramené sur l'Europe l'équivalent de 4% de sa production et, même s'il ne s'agissait pas de carcasses, cela a créé une impression de saturation. Par la suite, le cours s'est rectifié car la réaction des opérateurs à cette impression l'avait fait trop chuter par rapport aux offres et possibilités des marchés intérieurs pour d'autres pièces. En conséquence, la courbe de prix du porc de ce début 2014 est atypique. Au 17 avril, le MPB, qui avait repris des couleurs après la chute, a momentanément culminé à 1,537 € à la veille de 3 semaines consécutives à jours férias. La hausse des cours n'ayant pas été confirmée par les concurrents du Nord de l'Union européenne, le cadran n'a cependant pas réussi à tenir l'écart et une correction s'est faite pendant les semaines à 4 jours. Sur les premiers mois de 2014, le cours du porc en France s'affiche donc **en recul de près de 4%**.

En parallèle, les éleveurs ont été confrontés à un **retour de hausse du prix de l'aliment** en avril-mai. Début mai 2014, avec un aliment reconstitué à 267 €/t (source : Observatoire aliment porc FNP), le coût de production spot était d'environ 1,62 €/kg, encore élevé malgré la baisse de l'aliment de 2013. Début mai, le prix payé éleveur était lui de 1,63 €/kg. L'équilibre reste donc fragile et la hausse de l'aliment inquiète face au blocage russe qui perdure et à une météo qui tarde à booster la demande. A savoir notamment que quand on parle d'équilibre en moyenne, c'est que la moitié des éleveurs perd de l'argent... Le besoin de perspectives après ce début d'année mouvementé presse donc.

- **Mais 2014 sous le signe du sanitaire...**

Si début 2014 a provoqué une désillusion par rapport aux indicateurs de marchés, ce qui pourra se produire sur la suite de l'année reste à ce jour très incertain. Plusieurs facteurs vont entrer en compte dont principalement **les crises sanitaires et l'orientation du commerce** qui en résultera.

En effet, depuis un peu plus d'un an, la Diarrhée Epidémique Porcine (**DEP**) **sévit aux Etats-Unis**, provoquant de très lourdes pertes (100% de mortalité des porcelets durant les 2 mois d'immunisation des truies). Ce virus a gagné en puissance début 2014 avec près de 300 nouveaux élevages touchés par semaine lors d'un pic en mars-avril. Le virus a atteint le Canada, même s'il y est mieux contrôlé, le Mexique, et commence à descendre vers l'Amérique du Sud (Brésil menacé à terme)...

Dans un contexte de fermeture des frontières russes aux opérateurs de l'Union européenne, l'Amérique du Nord et le Brésil semblaient plutôt bien positionnés pour prendre des parts de marché aux Européens sur cette destination à condition d'aller vers des filières sans ractopamine (la FNP avait été informée lors d'une rencontre avec un économiste américain que cela se mettait en place). La nouvelle donne sanitaire rebat donc les cartes, en faisant notamment flamber les cours du porc en Amérique du Nord, rendant du coup les opérateurs européens plus compétitifs. Les USA attendent plus particulièrement une très importante baisse de leur offre, conséquence de la DEP, au 3^{ème} trimestre. Cela pourrait entraîner une réelle flambée des prix américains en pleine période de forte demande intérieure européenne. Dans ce contexte, il sera crucial que nos opérateurs sachent faire les bons choix et **profiter des opportunités** qui s'ouvriraient pour gagner des marchés et tirer les prix !

- **... et du commerce mondial**

Depuis le début de l'année, les marchés oscillent au gré des annonces (PPA et embargo russe, effet de la météo sur la demande intérieure, DEP sur le continent américain, baisse d'activité avec les fêtes, recul des abattages mais reprise des truies dans le Nord de l'Europe, perspectives de récoltes, demande chinoise, effet de la guerre en Crimée, etc.).

Les bouleversements du commerce mondial feront donc certainement fluctuer les prix de façon importante et la **redistribution des exportations européennes sera cruciale** si tous les indicateurs arrivent au vert à l'été et début automne : saison des grillades et forte demande intérieure, positionnement UE face aux difficultés sanitaires des Américains, réouverture à espérer d'ici-là en Russie... Les marchés (porc, aliment) resteront de toute façon sensibles à la moindre alerte. En outre, même si le prix de l'aliment devait encore se détendre, il sera loin de revenir à son niveau pré-2007.

Si le prix du porc pouvait progresser sur 2014 en bénéficiant d'opportunités, avec en parallèle une détente de l'aliment telle qu'entamée en 2013, les éleveurs de porcs pourraient enfin espérer une année positive. Il faudra que ce soit durable pour combler les pertes passées et investir dans l'avenir.

Quoi qu'il en soit, un souci sanitaire dans un coin de la planète rebat aujourd'hui clairement les cartes en modifiant les parts de marchés des différents opérateurs. Rien n'est donc jamais figé ! En outre, le malheur des uns ne fait le bonheur des autres que tant que ces autres ne sont pas eux-mêmes touchés... Croisons donc les doigts pour que l'avance de la filière porcine française dans le domaine du sanitaire (voir plus loin dans ce rapport) nous permette de ne bénéficier que du meilleur.

▪ Autres faits marquants 2013/2014

• **Entre manque de rentabilité des élevages et besoin de répercussion**

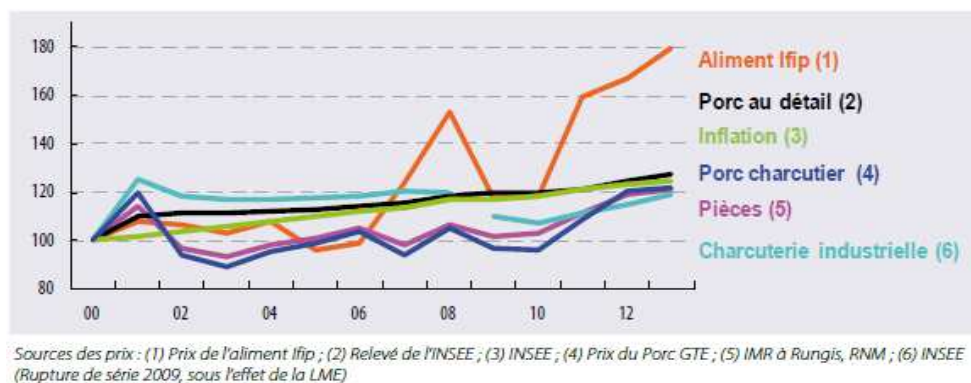
Comme chaque année, la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation (CCAN) a publié mi-décembre ses **prévisions de revenu** pour l'année écoulée. Pour 2013, ces prévisions faisaient état, pour les éleveurs de porcs, d'un revenu avant impôt de 40 500 €, en recul de 11% par rapport à 2012. A la lecture de ces résultats prévisionnels, la FNP s'est inquiétée par voie de presse de ce recul, reflet de la situation délicate vécue par les éleveurs de porcs dans leurs exploitations, confrontés à une **rentabilité insuffisante depuis 2007**, à la surcharge administrative française, à des oppositions constantes à l'élevage de porcs... De quoi dégoûter, rien d'étonnant dans ce recul !

Mais à la lecture de ces résultats prévisionnels, la FNP a aussi alerté les politiques et décideurs du manque de pertinence d'une telle publication. En 2012, à la même époque, nous avons déjà souligné le décalage des chiffres établis au niveau national avec la réalité terrain. La CCAN prévoyait en effet un revenu 2012 à 52 700 € en porc quand ses chiffres définitifs un an plus tard sont revus à 45 600 € pour 2012 ! Le revenu était donc surestimé de 7 100 € (15%) ! En décembre 2013, les données terrain tendaient à estimer en porc un revenu 2013 sensiblement inférieur, autour de 33 000 €. Le résultat paraissait donc une fois de plus surestimé, et la perte de revenu d'autant plus importante !

En outre, il est regrettable que ces chiffres ne soient pas accompagnés de plus d'explications sur ce qu'ils représentent : 40 500 € en porc permettent à peine de rémunérer le travail ! 40 500 € en porc ne témoignent pas des difficultés des années précédentes où hormis 2012, des revenus insuffisants depuis 2007 n'ont pas permis de reconstituer les trésoreries ! 40 500 € en porc n'indiquent pas la part de revenu bloqué sous forme de stocks et donc non accessible pour les éleveurs !

Alors que faire ? Attendre l'année prochaine pour constater que la réalité était encore moins brillante que prévu ?! Et pendant ce temps, laisser partenaires du monde porcin et décideurs politiques se fourvoyer en pensant qu'il y a peut-être plus urgent à soutenir ? Mais non l'urgence est bien là, et si la production porcine française continue de décrocher, ce sont tous les emplois de la filière qui suivront. Si ce n'est pour alimenter des débats inutilement pendant un an, la FNP s'interroge donc sérieusement sur la pertinence de la publication des comptes prévisionnels de l'Agriculture. Concernant l'Agriculture, et notamment le secteur porcin, il y a d'autres sujets bien plus cruciaux à traiter ! A commencer par la **nécessaire répercussion dans la filière**...

Cette nécessité de répercuter les hausses jusqu'à l'aval de la filière porcine est un combat que mène la FNP depuis la relance de l'**Observatoire de la formation des prix et des marges** des produits alimentaires dans le cadre de la LMAP en 2010. La FNP a donc continué de suivre les réunions du groupe de travail porc de l'Observatoire afin de contribuer à l'amélioration de l'outil. Le rapport annuel 2013 de l'Observatoire est sorti début décembre. Comme les versions précédentes, ce nouveau rapport met clairement en évidence que la hausse des prix des matières premières agricoles, observée de nouveau sur la campagne 2012/2013, n'a eu que peu ou pas d'impact sur les prix au détail.



En clair, cela signifie que l'amortissement du coût de l'aliment se fait d'abord au niveau du maillon de l'élevage, **au détriment du revenu des producteurs**, et que la répercussion vers l'aval apparaît insuffisante pour un partage équitable de la valeur ajoutée entre les acteurs économiques. La vive concurrence entre enseignes de distribution est mise en avant pour justifier ce constat, alors que l'érosion des marges des producteurs et industriels nécessiterait pourtant bel et bien une répercussion des hausses jusqu'aux prix à la consommation. Le rapport fournit en outre une actualisation des comptes de la grande distribution pour 2012. Après consolidation, la marge nette du rayon boucherie reste négative tandis que celle du rayon charcuterie (75% des volumes en filière porcine) atteint 5,8%, le rendant le rayon le plus rentable avec la volaille (5,3%).

Le constat est donc bien là : les distributeurs ont de toute évidence les moyens de répercuter en porc sans impacter le pouvoir d'achat du consommateur. La FNP continuera de porter cette nécessité car il est inacceptable que la production serve de variable d'ajustement au sein de la filière ou au pouvoir d'achat des français. C'est notamment ce besoin de répercussion que nous avons porté ces derniers mois en demandant aux parlementaires la mise en œuvre de la clause de renégociation des prix en cas de fortes variations des cours des matières premières agricoles prévue dans le projet de loi Consommation. Une demande également formulée en lien avec la FNSEA dans le cadre d'une consultation de la DGCCRF sur le sujet. Cette clause, si elle finissait par être mise en œuvre, pourrait permettre de faire passer dans le domaine réglementaire l'accord du 3 mai 2011, qui s'est malheureusement heurté en porc aux limites du volontaire et n'a jamais fonctionné. A suivre donc.

• Les combats contre les distorsions en voie de porter leurs fruits

En 2010, la FNP s'était engagée dans le combat contre les **distorsions du coût de la main d'œuvre** dans les abattoirs, en adhérant dès sa création au Collectif contre le dumping social en Europe. Cela avait notamment conduit en 2011 à une plainte déposée à Bruxelles par le Collectif. L'Allemagne y était accusée de recourir dans ses abattoirs à des travailleurs intérimaires détachés payés au prix de leurs pays d'origine (souvent des pays de l'Est), un traitement non conforme au droit européen.

La plainte avait depuis couru, plusieurs années étant attendues avant que la procédure européenne n'arrive à son terme, ce qui n'a pas empêché la profession de poursuivre le lobbying. Début 2013, le sujet avait été politiquement remis sur le tapis suite à une démarche contre l'Allemagne engagée directement par les autorités belges. Les pouvoirs publics français avaient évoqué le portage de la question dans les enceintes communautaires compétentes. Il ne fallait cependant pas attendre l'engagement de procédures similaires, en raison d'enjeux diplomatiques franco-allemands.

C'est finalement en décembre 2013 que le dossier a commencé à revenir sérieusement dans les discussions européennes. Ainsi, les ministres européens du Travail ont trouvé un accord le 9 décembre sur l'application de la directive sur les employés détachés, pour renforcer les contrôles auprès des entreprises et améliorer la protection des salariés. L'accord ne portait pas à ce stade sur le coût du travail et les écarts de charges sociales entre Etats membres.

A croire que par la suite, le lobbying professionnel dénonçant ces très basses rémunérations, voire l'impact sur nos politiques de la fermeture de GAD Lampaul, a commencé à porter ses fruits... Les partenaires sociaux allemands de l'industrie de la viande se sont finalement accordés sur une convention collective introduisant un **saire minimum** pour tous les travailleurs du secteur. Partant d'un niveau de 7,75 € brut/h dès juillet 2014, il atteindrait 8,75 €/h à la fin de l'année 2016. L'impact sur les abattoirs allemand sera potentiellement important puisqu'ils font appel, pour 60 à 80% de leur main-d'œuvre à des travailleurs détachés, selon le syndicat allemand des travailleurs.

Il restera quand même à vérifier comment cet accord de branche définit exactement un « travailleur détaché ». En outre, en prenant cet accord avant que leurs autorités ne légifèrent, les industriels allemands s'assurent un délai de mise en œuvre totale jusqu'en 2017. Enfin, il sera nécessaire d'avancer en complément sur l'aspect des charges sociales qui restent à payer dans le pays d'origine.

Par ailleurs, on ne peut conclure les aspects conjoncturels de 2013/2014, sans évoquer l'écotaxe poids lourd qui a enflammé le terrain sur la fin d'année 2013. Il s'agit à l'origine d'une taxe issue du Grenelle de l'Environnement de 2007 et inscrite dans la loi de finances de 2009. Destinée aux véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes sur 15 000 kms de routes nationales et locales, son objectif affiché était de financer les infrastructures de transport routier en France, tout en encourageant à des modes de transport alternatifs et plus « eco-friendly ».

L'écotaxe représentait une distorsion de concurrence pour les produits français pénalisés à chaque étape nécessitant un transport le long de la chaîne, alors que les mêmes produits importés n'auraient subi la taxe qu'une seule fois. En outre, quand l'Allemagne choisit de se limiter aux autoroutes, la France choisit de taxer le réseau indispensable au tissu économique local, dont l'activité est captive du réseau secondaire routier, sans réelles alternatives fluviales ou aériennes. Dans ce cas, il est impossible d'avoir recours à d'autres modes de transport, et l'écotaxe devient donc tout bêtement une taxe, s'éloignant de l'objectif initial poursuivi par le Grenelle de l'Environnement.



Comme vu précédemment, la spécificité du secteur agricole et agro-alimentaire est la difficulté, voire l'impossibilité, de répercuter la hausse des coûts de production en aval et donc au consommateur. Seuls les outils productifs risquaient donc de supporter la taxe, dont les exploitations agricoles. Pour donner une idée, différentes évaluations des surcoûts ont été menées : soit 0,5% du chiffre d'affaire des coopératives d'approvisionnement ou transformation-commercialisation des produits (enquête Coop de France) et au minimum 1€/t supplémentaire sur le prix de l'aliment livré... de quoi plomber encore plus les filières déjà fragilisées comme la filière porcine française.

La FNSEA et son réseau, dont la FNP, n'ont cessé de faire valoir ces arguments auprès des pouvoirs publics, préfets et parlementaires, en particulier par la mobilisation du 22 octobre 2013, sur fond de « Bonnets Rouges » en Bretagne. Ainsi, après des annonces de report au 1^{er} octobre 2013 puis au 1^{er} janvier 2014, le gouvernement a pris acte de la mobilisation du terrain et a décidé le 29 octobre 2013 de **suspendre l'application de l'écotaxe**. Il est malheureux encore une fois de devoir arriver à des démonstrations de force pour se faire entendre ! Cette suspension devait déboucher sur un cycle de groupes de travail promis par le gouvernement pour remettre totalement à plat le dispositif, cycle qui a repris suite au remaniement ministériel de mai 2014.

Quoi que donneront ces discussions, seules des décisions rapides concernant la simplification administrative et la fin des distorsions de concurrence environnementales, fiscales et sociales, pourront redonner des perspectives à nos territoires plutôt que l'instauration de taxes distorsives. Une lutte contre les distorsions qui doit rester permanente, sans quoi la France continuera de traîner des semelles de plomb quand ses concurrents poursuivront la course en tête, toujours plus loin...

• La filière porcine française s'ouvre des portes cruciales à l'export

Cela a été dit précédemment, l'export en filière porcine est devenu un **élément déterminant dans la fixation du prix du porc**. Certains marchés très porteurs, comme le marché chinois par exemple, doivent aujourd'hui être incontournables pour les opérateurs de la filière porcine française.

Les organisations interprofessionnelles sur lesquelles s'appuie la FNP l'ont bien identifié. Ainsi, depuis plusieurs années déjà, l'Ifip - Institut du porc, sous l'égide de Jacques Lemaître son Président et Vice-président de la FNP, avait posé les **premières pierres de partenariat franco-chinois**, en participant sur place à la construction d'un élevage expérimental et en y ouvrant les portes à plusieurs dizaines d'entreprises françaises. L'objectif : faire de la France une référence porcine incontournable pour les chinois, un vrai pacte de confiance établi, qui a perduré depuis.

De même, l'Interprofession Nationale Porcine, emmenée par Guillaume Roué son Président et Vice-président de la FNP, a mené un travail de titan avec les entreprises aval de la filière sur l'année écoulée pour **obtenir des agréments** permettant d'exporter sur la Chine. Ce type de démarche est réalisé régulièrement vers d'autres destinations export. Le travail de 2013 s'est concrétisé fin mars 2014, lors de la visite du Président chinois en France qui a permis d'annoncer l'agrément définitif de trois entreprises françaises de charcuterie, en présence bien-sûr de Jacques Lemaître.

Après des mois d'enquêtes des autorités sanitaires chinoises et l'audit des sites industriels en juillet 2013, le jambon cuit de Brocéliande, le jambon de Bayonne de Haraguy (groupe Delpéyrat) et le saucisson sec de Salaisons du Rouergue ont été autorisés à être expédiés vers la Chine. Sept autres entreprises de charcuterie devraient recevoir prochainement leur agrément. Vingt sites de production ont aussi reçu un agrément pour exporter de la viande fraîche. L'export de jambon cuit constitue une première européenne, l'Espagne et l'Italie expédiant déjà leurs salaisons sèches. Un protocole sanitaire a par ailleurs été signé entre les ministres français et chinois sur l'exportation de reproducteurs français. **Des ouvertures à féliciter** et qui ont renforcé la mise à l'honneur de la France au SIAL Shanghai en mai 2014 à l'occasion des 50 ans de l'amitié franco-chinoise.



Enfin, puisqu'on parle d'export, l'année 2013 a montré que certaines clarifications étaient nécessaires pour mettre fin à des idées reçues (ou faussetés volontairement véhiculées ?) sur la filière porcine française. L'épisode des Bonnets Rouges en Bretagne a fait couler de l'encre mais aussi courir de folles rumeurs sur le « modèle productiviste breton, arrivé au bout ». Ainsi, l'écotaxe a été allègrement relayée par plusieurs députés comme solution pour soit disant faire cesser les exportations de 700 000 porcs par an de la Bretagne vers l'Allemagne, responsables d'après eux des difficultés de GAD. Où avaient été dégotés ces chiffres ? Cela restera un grand mystère !

Ce qui ne l'est pas en revanche est l'absence de fondement de ces chiffres ! En 2012, la France a exporté 473 261 porcs charcutiers et importé 95 563, soit un solde de moins de 380 000 porcs (Source : FranceAgriMer d'après SSP - Douanes françaises). On est donc loin des 700 000 ! 64 % de ces exportations ont été destinés aux abattoirs belges et proviennent essentiellement d'élevages du Nord de la France. La filière Nord-Pas-de-Calais et Picardie a su exploiter depuis le début des années 2000 cette demande belge pour pallier un déficit croissant en outils d'abattage dans la région. Quant aux ventes vers l'Allemagne (~ 50 000 porcs), elles ont pour origine des élevages de l'Est de la France. La Bretagne exporte elle ~ 45 000 porcs essentiellement dans le Sud-Ouest de la France (0,3% de la production bretonne). S'il est arrivé que des porcs soient exportés en Allemagne dans des proportions plus importantes, c'était pour régler des problèmes ponctuels de fluidité de marché.

Pour amorcer une sortie de crise et relancer la dynamique de la production porcine, la FNP a poursuivi sur 2013/2014 le travail engagé autour de quatre volets principaux : répondre aux urgences conjoncturelles pour défendre le revenu des éleveurs de porcs français, faire lever l'état réglementaire qui pénalise leur compétitivité, faire acter par les décideurs la priorisation du porc pour la modernisation des élevages et mettre en avant la production porcine française. Mais la période écoulée a avant tout été la toute dernière limite pour franchir le cap de la mise aux normes des logements des truies gestantes. Petit retour sur l'accompagnement des éleveurs réalisé par la FNP sur ce dossier après avoir décrit plus en détails les quatre principaux axes 2013/2014.

■ Répondre aux urgences et défendre le revenu des éleveurs

• **Alerte quant aux accords de libre-échange avec l'Amérique du Nord**



Le 18 octobre 2013, José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, et Stephen Harper, Premier Ministre canadien, ont conclu un accord politique économique et commercial global entre l'UE et le Canada, après 4 ans de discussions.

Cet accord politique n'a cependant pas conclu les discussions qui se poursuivent sur des volets techniques, avant la ratification par l'ensemble des parties (Provinces canadiennes et Etats membres de l'UE). Les échanges commerciaux entre les deux zones ne démarreraient donc pas avant mi-2015.

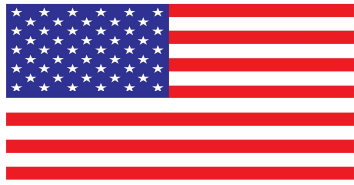
L'accord politique d'octobre a notamment fixé les volumes des contingents de produits sensibles, dont un de plus de 81 000 t/an de viandes de porc canadiennes à droits de douane nuls (dont 75 000 t nouvelles par rapport au contingent qui existait déjà). Or, cela représente une **menace pour le secteur porcin français**. En effet, les conditions d'élevage, d'abattage, de transformation sont très différentes entre l'UE et le Canada, où les normes sont clairement plus souples et d'exigence inférieure concernant le bien-être des animaux, leur alimentation (farines animales permises) et le sanitaire (hormones comme la ractopamine utilisée comme facteurs de croissance, ionisation des carcasses)...

La réglementation canadienne moins exigeante permet donc aux éleveurs et opérateurs canadiens de produire à moindre coût. Le risque est de voir affluer sur le marché européen des viandes à bas prix que la suppression des droits de douanes permettrait de faire entrer. Ce contexte pourrait ainsi créer un déséquilibre en termes de valorisation moyenne de la carcasse en modifiant la valeur des différentes pièces (si du jambon canadien à bas prix entrait, le prix du jambon baisserait globalement et si le prix du jambon baissait, il faudrait remonter le prix d'autres pièces pour que la valorisation de la carcasse ne bouge pas). Associé à ce risque valeur, il y aura la nécessité de gérer les équilibres volumes à l'échelle de l'UE, et probablement d'exporter certaines pièces donc trouver des marchés.

C'est pourquoi, pour faire face à ce risque et éviter qu'il ne se concrétise, la FNP est intervenue à plusieurs reprises **auprès de parlementaires ou responsables politiques** (Cabinets de l'Agriculture, du Premier Ministre, du Président) puisque les dirigeants des Etats membres seront amenés à se prononcer pour ratifier au final l'accord bilatéral. Le lien a également été fait avec l'Interprofession Nationale Porcine regroupant l'ensemble des familles potentiellement concernées par le sujet. Les autorités françaises ont en particulier été alertées sur la nécessité d'être très présentes dans les discussions sur les volets techniques, dont les règles d'origine et le mode de gestion des contingents.

En effet, il apparaissait fondamental que la **gestion des contingents** ne se fasse pas par le système du « premier arrivé, premier servi ».

Le risque est sinon que le Canada exporte massivement de la viande de porc (notamment des jambons pour lesquels la France est déficitaire, tandis que le Canada est excédentaire) sur une courte durée, ce qui entraînerait une très forte déstabilisation du marché intérieur. En outre, la FNP s'est particulièrement inquiétée de l'ouverture de l'Europe à des produits issus de pays qui ne respectent pas du tout les mêmes normes de production sans qu'il soit fait **mention de l'origine** de ces produits. Alors que les éleveurs européens se voient imposer toujours plus de contraintes pour répondre aux attentes sociétales, il serait ahurissant d'importer à moindre coût des viandes ou produits transformés moins-disants sans que le consommateur en soit informé !



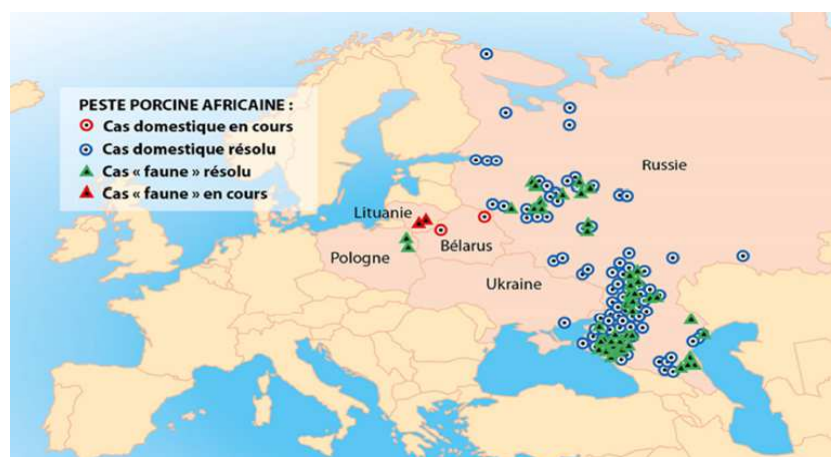
Ces arguments développés pour faire part de nos inquiétudes quant à l'accord bilatéral UE-Canada fin 2013 ont pu être largement repris dans les mois qui ont suivi au sujet des négociations démarrées entre l'UE et les USA pour un partenariat transatlantique. En effet, tous les experts se sont accordés sur le fait que l'accord UE-Canada inspirerait fortement le résultat des négociations avec les USA.

D'après certaines sources Bruxelloises et d'experts, contrairement à ce qui se dit publiquement, le dossier UE-USA n'avancerait pas pour l'instant sur les sujets des viandes classées sensibles. Ce serait plutôt sur fin 2014 ou plus probablement en 2015 que la question serait abordée. Nous restons tout de même très vigilants face aux enjeux que ce dossier représente.

• PPA : lever l'embargo russe sur les viandes européennes

Alors que 2014 s'annonçait sous de meilleurs auspices pour la production porcine en raison du recul de l'offre, la confirmation de deux cas de **Peste Porcine Africaine** (PPA) chez des sangliers en Lituanie, près de la frontière biélorusse, à la fin du mois de janvier a eu l'effet d'une bombe en conduisant à la **fermeture officielle des frontières russes** aux produits porcins européens le 29 janvier. Deux cas polonais supplémentaires survenus mi-février à moins d'un km de la frontière avec la Biélorussie se sont rajoutés aux deux premiers sangliers lituaniens, n'améliorant pas la situation.

Pour justifier cet embargo, la Russie s'est appuyée sur l'une des exigences prévues pour la signature des modèles de certificats vers la Russie et qui concerne l'obligation pour l'UE d'être indemne de PPA depuis 3 ans. La Russie a donc constaté que les certificats n'étaient plus « délivrables » du côté UE ... Un gag quand on regarde la réalité des cas récents détectés en Russie et en Europe : la PPA est présente depuis le 11 septembre 2009 en Russie (300 foyers) contre une Europe jusque-là exempte de PPA à l'exception de la Sardaigne et de cas frontaliers avec la Biélorussie, des sangliers en outre très certainement rabattus de Russie (31 juillet 2012 : 1 foyer en Ukraine, 23 juin 2013 : 2 foyers en Biélorussie, 24 janvier 2014 : 2 foyers en Lituanie, 17 février 2014 : 2 foyers en Pologne). Pour information complémentaire, le dernier cas rapporté en France date d'il y a 40 ans.



Source : INAPORC

Mais au-delà de l'aspect sanitaire, le **jeu politique** a en réalité très vite pris le dessus : la PPA est rapidement apparue comme un prétexte pour déguiser le protectionnisme russe, tandis que les tensions diplomatiques liées à la guerre de Crimée ont fini de crispier les relations. Ainsi, depuis le début de l'embargo, les négociations entamées entre la Commission européenne et les autorités sanitaires russes pour aboutir à des mesures de « régionalisation » patinent. D'un côté, la Commission souhaite exclure du certificat sanitaire européen les régions touchées, et non les pays entiers, mettant plutôt en avant les mesures prises pour intensifier la surveillance de la maladie et l'endiguer. De l'autre côté, c'est insuffisant pour la Russie qui considère que le risque PPA englobe toute la zone forestière de la région où les sangliers susceptibles d'être porteurs peuvent circuler.

Face à cette situation de blocage, les représentants professionnels porcins français ont effectué de nombreuses démarches en février 2014 pour alerter les autorités françaises et russes sur l'urgence à lever l'embargo : Salon Prodexpo à Moscou et rencontre de Guillaume Roué, Président d'INAPORC et Vice-président FNP avec les officiels russes, rendez-vous des familles membres d'INAPORC dont la FNP au Cabinet de l'Agriculture, communiqué FNP soulignant l'urgence de la situation pour les éleveurs et appelant à la solidarité de la filière autour du « Porc Français », rencontres à haut niveau lors du Salon de l'Agriculture (Président de la République, Premier Ministre, Ministre de l'Agriculture, Ministre de l'Agroalimentaire...et même représentants de la Commission européenne).

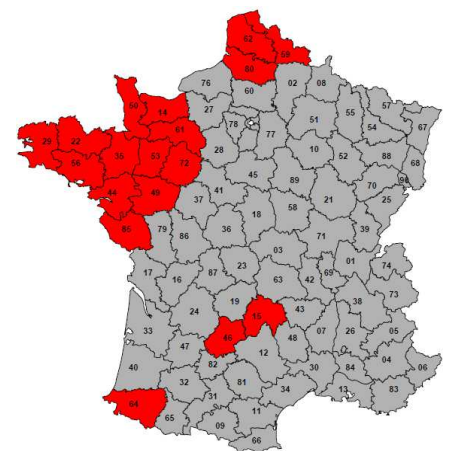
En effet, la fermeture des frontières russes a provoqué un véritable séisme sur le marché porcine européen, entraînant la chute des cours en février (cf. conjoncture pour rappel). Or, cela est intervenu alors que le prix payé à la production était en dessous du coût de production spot et que tous les indicateurs de marché arrivaient au vert, laissant entrevoir une reprise attendue.

Les autorités françaises se sont alors avérées efficaces sur le dossier. Tout a été mis en œuvre techniquement pour tenter de dénouer la situation et permettre une réouverture des frontières russes aux opérateurs français. Pour rappel, la France exporte environ 6 000 tonnes par mois vers la Russie, c'est notre deuxième destination à l'export Pays Tiers, après la Chine.

Cependant, si les échos avant le Salon de l'Agriculture se faisaient plutôt optimistes sur la réouverture des frontières russes à certains pays européens, la guerre en Crimée a éteint tout espoir, envenimant les relations diplomatiques. La réaction de la filière porcine française ne s'est pas faite attendre, avec un communiqué interprofessionnel mi-mars s'alarmant de la situation économique dégradée (manque de 10 millions d'euros par semaine) et dénonçant la prise d'otage des opérateurs de la filière porcine, alors que les services français avaient tout fait pour se tenir prêts à répondre à toutes les exigences sanitaires demandées par les autorités russes, dès le top départ du chef de l'Etat.

La FNP avait anticipé cette réaction de la filière en appelant dès début mars à la **mobilisation du terrain** en préfectures, auprès des parlementaires et en GMS pour 1) réclamer des négociations bilatérales France/Russie pour retrouver un accès au marché russe, plusieurs pays UE ayant déjà engagé ce type de démarche, et 2) contrôler dans les linéaires l'origine des produits porcins, la présence du Porc Français, et éviter les approvisionnements à bas prix.

La mobilisation a été efficace entre déplacements de délégations et courriers qui ont souvent reçu des réponses des parlementaires sollicités. La FNP avait aussi continué la sensibilisation des décideurs et sollicité l'appui des parlementaires membres du Club des amis du cochon. Le détail de la mobilisation est illustré par la carte ci-contre.



Cependant, depuis le début de l'embargo, la Commission européenne a clairement été contre toutes discussions bilatérales des Etats membres avec les Russes.

Les Allemands, particulièrement impactés par l'embargo, et loin d'espérer des ouvertures bilatérales, s'étaient d'ailleurs fait le relais du discours de la Commission lors du dernier groupe porc du COPA début mai appelant les différents pays à « faire bloc et ne pas se laisser diviser par la Russie » !! C'est certainement en sentant que plusieurs pays étaient prêts au bilatéral, que la Commission a tenté de coupé court à ces initiatives en engageant un **recours contre la Russie à l'OMC** le 8 avril 2014.

Un nouveau coup de bambou pour les opérateurs porcins ! En effet, dans le cadre de ce recours une phase de discussions était prévue jusqu'au 2 juin 2014 entre les parties (OMC, Commission européenne et Russie). Si aucun accord n'est trouvé après cette phase de discussions, la procédure prévoit une phase juridique qui peut durer de 2 à 5 ans. Une durée inconcevable pour le secteur ! Une issue devra quoi qu'il arrive être trouvée avant ce délai si la phase juridique devait s'engager ! En effet, même si les cours se sont un peu redressés depuis l'embargo, des exportateurs importants sur la Russie comme l'Allemagne restent à la peine, les autres marchés de remplacement trouvés ne valorisant pas autant les gras. Cela impacte négativement l'ensemble du marché porcin européen.

Des **annonces imminentes** sont cependant attendues avec l'arrivée du 2 juin. Par ailleurs, François Hollande doit rencontrer dans les premiers jours de juin Vladimir Poutine. Les responsables professionnels porcins sont remontés au créneau pour rappeler au chef de l'Etat la nécessité de faire de l'embargo russe un point incontournable des discussions. Cela devrait donc être traité.

En outre, fin mai, dans le cadre de la session annuelle de l'OIE (organisation mondiale de la santé animale), des discussions étaient prévues entre les autorités sanitaires européennes et russes. On présentait une ouverture du côté de la Commission européenne pour accepter d'exclure du certificat européen la Lituanie et la Pologne alors que jusqu'à présent elle restait campée sur un rayon de 30 km autour des foyers. En contrepartie, la Commission demanderait qu'il n'y ait pas d'accords bilatéraux conclus entre la Russie et les Etats membres. La Russie, en manque de marchandise, accepterait quant à elle de rouvrir ses frontières aux autres pays si dans les certificats d'exportation il y a la mention du « **né, élevé, abattu** » dans ces pays, ce à quoi répond tout à fait notre Porc Français.



Les services français (DGAI) sont dans les starting-blocks puisque tout avait été prévu pour se tenir prêt en cas de réouverture, et notamment cette disposition spécifique des certificats. Seul hic, la **découverte de deux nouveaux cas** de PPA en Pologne fin mai. Dans les deux cas, il s'agit de sangliers sauvages dans la zone déjà infectée à la frontière avec la Biélorussie. La Commission continue d'appliquer les mesures de prévention adoptées lors de l'apparition des premiers cas, estimant la maladie correctement contenue. Pour les autorités sanitaires russes, ces nouveaux cas démontrent au contraire que les mesures actuelles ne suffisent pas. La Russie maintient donc son embargo sur la viande porcine européenne pour le moment. Elle réfléchit par ailleurs à déposer plainte à l'OMC contre l'UE suite aux préférences données à l'Ukraine en anticipation d'un accord de libre-échange. Les échanges de « bons procédés » se poursuivent.... Le déblocage se fait pourtant pressant !

- **DEP : se prémunir d'une éventuelle atteinte**

Les Etats-Unis sont touchés depuis plus d'un an par un **coronavirus de Diarrhée Epidémique Porcine** (DEP ou PED pour Porcine Epidemic Diarrhea en anglais). La souche incriminée, très virulente, est à l'origine d'une diarrhée aqueuse intense sur les porcs de tous âges, accompagnée parfois de vomissements et conduisant jusqu'à 100% de mortalité des porcelets sous la mère. Les autres catégories d'animaux sont affectées, mais la sévérité décroît avec l'âge (1 à 5%).

La période d'incubation du virus est rapide et dure 2 à 4 jours. Sans mesures de biosécurité appropriées, 100% des animaux d'une exploitation sont affectés en 5 à 10 jours. L'immunisation naturelle du troupeau se fait par les truies au bout de 10 à 15 jours ; elles protègent leur descendance via le colostrum mais cette protection n'est pas totale. Par ailleurs, il n'existe pas à l'heure actuelle de vaccin efficace. En outre, un troupeau infecté aura du mal à s'immuniser dans le temps et risque de se réinfecter. En revanche, la maladie ne pose **aucun risque pour la santé humaine**, y compris pour ceux qui travaillent directement en élevage, ni pour la sécurité alimentaire.

La dissémination du virus se fait par voie oro-fécale, par contact entre les animaux, avec le lisier ou avec du matériel souillé par contamination croisée. La prévention de la dissémination passe donc par le respect strict des **mesures de biosécurité**, en particulier vis-à-vis de l'introduction des personnes, animaux, matériel (dont camions de transport) qui doit être rigoureusement nettoyé et désinfecté. La souche US a été séquencée et présente plus de 99% d'identité avec le génome d'un virus de DEP isolé en Chine en 2012. Ces virus mutant rapidement, ceci semble indiquer une introduction sur le territoire américain relativement récente. Des matières premières sensibles telles que le plasma de porc et autres dérivés sanguins sont actuellement suspectés dans la dissémination du virus.

En outre, si la DEP était jusqu'à début 2014 essentiellement présente aux Etats-Unis, d'autres cas ont été détectés dans différents pays hors Europe. La carte ci-après en présente un récapitulatif. La maladie n'étant pas à déclaration obligatoire à l'OIE, la liste des pays touchés est peut-être plus longue. La maladie ne génère par ailleurs aucune restriction commerciale réglementaire, même si certains pays ont imposé des restrictions aux importations en vif (Brésil, Russie) ou de plasma (Russie uniquement) en provenance des pays touchés.

Néanmoins, tout doit être fait pour **prévenir l'introduction dans les élevages français** et européens du virus responsable de l'épidémie. La filière porcine française, dont la FNP, s'est mobilisée en ce sens depuis que le virus a explosé aux Etats-Unis. Ainsi, une cellule de veille a été activée au niveau d'INAPORC et le lien a été fait de façon régulière avec l'administration française pour que les craintes des opérateurs puissent être relayées jusqu'à Bruxelles et que des mesures conservatoires soient envisagées selon l'évolution de la situation, en s'appuyant sur les exemples de mesures déjà prises de façon volontaire par différents maillons de la filière porcine française (voir carte récap).

Les **autorités françaises ont été motrices** dans les mesures finalement décidées en Europe début mai 2014, en menaçant de prendre des mesures de protection unilatérales, vu le peu de relai et d'appui trouvés auprès des autorités des autres Etats membres. La Commission et les experts nationaux discuteront à nouveau du sujet début juin. Des mesures complémentaires seront adoptées si nécessaire, selon l'évolution de la situation sanitaire et des données scientifiques disponibles. A noter également : la session annuelle de l'OIE fin mai a aussi permis d'aborder, outre la PPA, le sujet de la DEP. Il en est ressorti la mise en place d'un groupe de travail au sein de l'OIE sur la maladie.

Au **niveau de la FNP** plus spécifiquement, le dernier groupe viande porcine du COPA début mai a permis d'échanger sur la DEP avec les homologues européens. Le sentiment des représentants des éleveurs était assez unanime quel que soit le pays : tous ont trouvé la Commission européenne légère sur le sujet et les mesures prises insuffisantes, notamment quant à leur maintien dans le temps. Le COPA devrait mettre en place un groupe de travail sur le sujet auquel la FNP participera. Par ailleurs, lors du dernier Comité Porcin de FranceAgriMer fin mai, Jean-Michel Serres a demandé qu'une démarche similaire soit menée entre DGAI et profession si la Commission restait aussi légère.

Face à la DEP, au regard de ce qui s'est passé dans les différents pays atteints, la meilleure protection semble rester l'application stricte des mesures de biosécurité pour éviter l'introduction de la maladie.

Etats-Unis

1^{er} cas mi-avril 2013, maladie jamais décrite auparavant en Amérique, diffusion d'abord lente (30 cas/semaine) jusqu'à un pic en février 2014 (300 cas/semaine), favorisé par la vague de froid hivernale, décrie attendue jusqu'à l'été.

60% du cheptel touché, 20% des élevages (plus de 6000 sites), essentiellement dans les Etats à forte densité porcine (30 Etats touchés), **maladie à déclaration obligatoire aux USA depuis mi-avril 2014**, sensibilité aux principaux désinfectants en usage aux Etats-Unis.

Recul de 2% de la production attendu en 2014 (effet DEP limité par l'alourdissement des porcs, la hausse du nombre d'inséminations et le taux d'élevages touchés), les élevages sains devraient développer leur production vu le cours du porc qui a flambé aux USA sur début 2014.

Canada

Premier cas détecté en janvier 2014.

60 élevages touchés dans les 3 principales régions de production.

Dissémination mieux contrôlée qu'aux US, grâce à une meilleure **biosécurité + cas identifiés à déclarer dans le pays dès le début de la DEP.**

Japon

Pays où la DEP est endémique.

Cas détectés début mars 2014 (mais même souche que celle des USA), progression des cas en avril 2014.

Taiwan

Cas détectés à l'automne mais peu de mesures mises en place.



Mexique

30% du cheptel touché, incertitude sur le nombre exact de cas (760 ?).

Suspension dès juin 2013 des importations en vif des Etats-Unis et mesures de **biosécurité** renforcées pour limiter les risques de propagation.

Production prévue en chute de -7.5 à -10%.

Pérou

Nombreux cas en octobre 2013.

Rien n'a plus filtré depuis.

Inquiète le Brésil, pays frontalier.

République Dominicaine

34 cas identifiés, sous surveillance des autorités.

Colombie

Cas détectés début mars 2014 (~ 15).

Obligation de notifier les nouveaux cas.

Cas qui inquiètent le Brésil, frontalier.

Chine

DEP endémique (souche US).

Restriction des importations de porcs vivants des Etats-Unis.

ET CHEZ NOUS ??

Europe : A ce jour, le virus n'est pas présent, dernier cas détecté en 2006 en Italie (autre souche que le virus américain actuel). Mesures de protection le 8 mai 2014 sous forte pression de la France (CE avait peur du regard de la Russie): **suspension des importations de plasma sanguin ou traitement** (80°C + stockage de 6 semaines à t° ambiante) + engagement du Nord US de ne pas exporter en vif + maintien des mesures actuelles de gestion des risques à l'importation de génétique (quarantaine + état viral du donneur). Mesures complémentaires le 6 juin 2014 : l'UE impose temporairement des **tests sur les porcs vivants importés** des USA et du Canada

France : Mesures voulues encore plus restrictives, pression pour restreindre les importations de porcs vivants et de produits à base de porc des pays touchés, saisine Anses sur l'utilisation des produits sanguins et protéines hydrolysées dérivées de porc. **La profession a même suspendu les approvisionnements pour ces matières + engagement des OSP de vigilance** dans leurs importations, dans le transport de la génétique et de vérification de l'absence de maladie avant introduction de la génétique en France.

Aussi, sous l'impulsion de plusieurs familles d'INAPORC, dont la FNP, l'Ifip a été sollicité pour préparer une **information à diffuser sur le terrain sur la DEP**, afin que les acteurs, à tous les niveaux, aient les réflexes pour éviter la propagation de la maladie si des foyers apparaissaient en Europe. Quatre fiches (dont les visuels sont remis ci-dessous) sont en cours de finalisation et seront diffusées très rapidement par les canaux des fédérations ou organisations professionnelles, et notamment via les associations sanitaires porcines régionales. Elles viseront à sensibiliser éleveurs (et transporteurs) à la vigilance, à demander des garanties sur les produits à caractère sensible qui pourraient être distribués aux animaux et à appliquer le maximum de mesures de protection. Ces fiches porteront ainsi sur le bilan des connaissances sur la DEP, les mesures de biosécurité en élevage, le transport d'animaux vivants et la façon d'optimiser le nettoyage-désinfection.



■ Compétitivité : l'Enregistrement, une avancée vers le bon sens

● L'ouverture obtenue vers une simplification des procédures

En avril 2013, dans son plan stratégique pour l'avenir de la filière porcine française, le Ministère de l'Agriculture avait préconisé la création du régime d'Enregistrement pour les élevages de porcs sous ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Cela faisait suite à une **demande portée de longue date par la FNP, celle du relèvement des seuils de l'Autorisation** porcine française au niveau des seuils UE, cinq fois moins restrictifs (donc passer de 450 animaux équivalents à 2000 places de porcs ou 750 places de truies), dans un objectif de simplification administrative.

Ce sont finalement 6 ans de crises, plusieurs rapports et plans stratégiques mettant en exergue le retard d'investissement en élevage porcin (~ 2,7 milliards €) lié aux freins administratifs français, la perte de compétitivité de la filière française, mais surtout la menace pesant sur l'emploi, qui ont ouvert une petite porte dans le cadre du plan stratégique porcin. Ce sujet a été suivi sur 2013/2014 par Gérard Bourcier pour la FNP. La demande initiale était certes celle d'un alignement sur les seuils européens et c'est un régime intermédiaire qui a été obtenu. C'est une avancée néanmoins car ce nouveau régime devrait permettre de **simplifier les procédures**. Cette avancée doit aussi être complétée par la sortie des ZES pour faciliter les regroupements.

En pratique, l'étude d'impact (15 000 €) et l'enquête publique ne sont pas systématiques dans le cadre de l'Enregistrement. Cela constitue donc pour les éleveurs une économie substantielle et cela permet de ramener le délai d'instruction des dossiers autour de 5 mois contre 14, si ce n'est beaucoup plus en cas d'oppositions, à l'heure actuelle !! Cependant, il reste une consultation du public sur Internet et les préfets peuvent, si les conditions de milieu sont particulièrement sensibles ou s'ils jugent que les caractéristiques du projet le nécessitent, décider de **reclasser le dossier en procédure d'Autorisation**.

Contrairement à ce que veulent faire croire les opposants, cette évolution de la réglementation ne modifiera donc pas les normes environnementales actuelles. Une installation classée devra toujours respecter les prescriptions techniques liées à son activité et adaptées à sa situation.

La simplification aura pour effets de **réduire les délais d'instruction des dossiers et les coûts** pour les éleveurs, permettant ainsi de limiter les distorsions de concurrence que des procédures trop lourdes et chères créent entre français et étrangers. Ce n'est pas donc un assouplissement des règles environnementales auxquelles sont soumis les éleveurs mais bien de la procédure.

La possibilité de basculement accordée aux préfets est particulièrement importante car c'est ce point qui définit l'Enregistrement. C'est aussi ce point qui **créé l'incertitude** de la mesure pour les éleveurs et fait craindre les pressions des ONG localement pour faire systématiquement basculer les dossiers. A défaut de pouvoir obtenir le rehaussement des seuils, la position professionnelle a donc été « oui » à l'Enregistrement, mais à condition que ce pouvoir des préfets soit encadré pour éviter les traitements différenciés sur le territoire, et donc éviter de perdre tout le « bénéfice » de la mesure.

- **La vigilance de la profession pour éviter le durcissement des règles**

S'est alors engagé un travail de longue haleine à partir d'avril, tout d'abord sur les **prescriptions techniques ICPE**... Il s'agit des règles auxquelles doivent répondre les éleveurs en termes de constitution des dossiers, d'épandage, de maîtrise des émissions, de surveillance des installations électriques, de prévention des incendies, d'implantation des bâtiments, de gestion, stockage, traitement des effluents, de gestion et élimination des déchets... pour exemples. C'est en quelque sorte le contenu des régimes ICPE.

Ces prescriptions sont différentes, même si on retrouve un socle commun, pour chacun des régimes (Déclaration, Enregistrement, Autorisation). Il y a donc autant d'arrêtés de prescriptions que de régimes. Ces arrêtés sont multispèces avec des articles spécifiques à certaines productions (ex : parcours extérieurs des porcs ou des volailles, pâturage des bovins...).

Or, depuis 2011, une révision des arrêtés de prescriptions techniques des élevages ICPE avait été entreprise entre OPA, ONG et ministère de l'Écologie. Ce travail découlait d'une demande initiale de la profession de faire évoluer deux points des prescriptions : 1) sortir le phosphore de la notion d'équilibre de fertilisation en raison de son comportement particulier dans le sol ; 2) revoir certaines distances d'épandage. Dès le début de ce travail, de **nombreux points de désaccord** ont marqué les échanges. En outre, les discussions ont rapidement fait apparaître que les points phosphore et épandage n'étaient qu'un début et que l'Écologie voulait en fait revoir l'intégralité des prescriptions.

Aussi, la révision des prescriptions ICPE n'évoluant pas dans le sens d'une simplification mais plutôt **vers un durcissement**, la profession a cessé de participer aux réunions pendant plusieurs mois, notamment pendant le blocage Directive Nitrate (octobre 2012 à mars 2013). Il ne semblait en effet pas opportun d'aller vite sur le sujet, au risque de se faire imposer de nouvelles contraintes.

Les deux dossiers de révision des prescriptions et création du régime Enregistrement porc auraient dû rester distincts, sauf que lors de la première réunion de travail sur l'Enregistrement fin août 2013, l'Écologie a mélangé les sujets. Un régime ICPE, pour être opérationnel sur le terrain, doit être créé dans la nomenclature ICPE par le biais d'un décret, et doit être assorti d'arrêtés de prescriptions techniques. Aussi, pour avoir un régime « tout beau, tout propre », les services du Ministère de l'Écologie ont **conditionné la création de l'Enregistrement porcin à la finalisation de la révision** des prescriptions techniques, estimant que, sur les arrêtés, les positions de chacun étaient bien connues, qu'on ne pourrait aller plus loin et que seul un arbitrage ministériel permettrait d'avancer.

En réponse, la profession a **réaffirmé ses points de blocage**. Dès fin août 2013, des échanges ont eu lieu avec les pouvoirs publics à tous niveaux (ministères de l'Agriculture et de l'Écologie, Matignon, Elysée). Au final, face aux positions fermes exprimées de part et d'autre par les OPA et les ONG, c'est Matignon qui a tranché et rendu un arbitrage fin octobre. Sans plus d'information, il a fallu attendre la mise en consultation publique des projets de textes, pour avoir accès aux résultats de l'arbitrage.

Quatre textes ont ainsi été présentés à la consultation du public et des parties prenantes : un projet de décret modifiant les seuils de la nomenclature ICPE porc et créant l'Enregistrement entre 450 animaux-équivalents et les seuils européens, et les trois arrêtés de prescriptions techniques ICPE multispèces pour les régimes de Déclaration, d'Enregistrement et d'Autorisation, avant d'être soumis à consultation du CSPRT (Conseil supérieur des Installations Classées). Cet avis du CSPRT était indispensable à un autre avis ensuite du Conseil d'Etat sur le décret nomenclature porc.

A l'issue de la consultation publique, un gros travail s'est alors engagé avec près d'une vingtaine d'heures passées par l'APCA et la FNSEA (en lien avec ses AS dont la FNP qui n'y siègent pas) à des réunions du CSPRT dédiés aux ICPE. Une vingtaine d'heures à expliquer article après article **l'inapplicabilité des évolutions** des prescriptions proposées ou leur coût économique par rapport au faible gain environnemental attendu (plus de 40 articles dans le seul arrêté Autorisation par ex).

L'objectif politique affiché à plusieurs reprises concernant la mesure (annonces du Premier Ministre dans le cadre du choc de simplification, courrier commun des Ministres de l'Agriculture et de l'Ecologie en juillet 2013, discours du Premier Ministre au SPACE ou du Président de la République au Sommet de l'Elevage) et que la FNP poussait à respecter, était de pouvoir tout boucler en décembre pour une entrée en vigueur de **l'Enregistrement porcin au 1^{er} janvier 2014**.

Cela a été chose faite puisque le décret et les prescriptions techniques qui s'y rattachent ont été publiés par le Ministère de l'Ecologie au Journal Officiel le 31 décembre 2013. Les éleveurs de porcs dont les effectifs se situent entre 450 animaux-équivalents et les seuils européens relèvent ainsi depuis le 1^{er} janvier 2014 du régime de l'Enregistrement. Par ailleurs, la forte mobilisation professionnelle a payé puisque dans les textes finalement publiés, des **avancées non négligeables** sont à noter avec plusieurs des éléments qui nous posaient problème qui ont sauté (phosphore, obligations de laveurs d'airs ou MTD équivalentes, pour ne citer que les principales).

La réglementation ICPE pour les élevages de porcs est donc la suivante depuis le 1^{er} janvier 2014 :

- Régime Déclaration jusqu'à 450 animaux équivalents (AE*)
- Régime Enregistrement entre 450 animaux équivalents et 2000 emplacements de porcs de production OU** 750 emplacements de truies
- Régime Autorisation au-delà de 2000 emplacements de porcs OU** 750 emplacements de truies

*(Equivalences : 1 repro = 3 AE, 1 porc ou 1 cochette =1 AE, 1 porcelet = 0,2 AE)

** (Pas d'AE donc pas de cumul au niveau européen, c'est le seuil le plus restrictif qui compte)

Il aura fallu 9 mois de gestation pour voir aboutir nos demandes syndicales récurrentes. C'était donc un vrai premier pas vers le bon sens puisque la modernisation des élevages ainsi simplifiée assurera aux éleveurs une **meilleure maîtrise des impacts** de leur activité, tout en continuant de répondre au même niveau d'exigence environnementale. Mais un premier pas seulement, car ce n'était pas fini...

• La vigilance de la profession pour cadrer le basculement

Il manque encore à ce jour les conditions de basculement de l'Enregistrement vers la procédure d'Autorisation afin d'avoir le **maximum de sécurisation** pour les éleveurs. Ces conditions avaient initialement été promises pour fin janvier, nous attendons toujours la parution d'une circulaire nationale pour les définir. Il y a pourtant eu plusieurs réunions de concertations avec l'Ecologie et les ONG depuis janvier, auxquelles la FNP a participé activement pour que ces conditions soient définies au plus vite et que l'Enregistrement soit une vraie mesure de simplification des procédures.

La position professionnelle a notamment été de refuser le basculement sur la base d'un zonage géographique pour aller vers des **critères liés au projet** pour plus de logique agronomique.

En outre, la volonté a été de limiter au max le nombre d'éleveurs impactés, afin que l'Enregistrement ne soit pas plus-disant dans le secteur de l'élevage, qu'il ne l'est dans le secteur industriel. Enfin, il y a eu une demande de préservation des acquis : modifications notables et regroupement.

Le projet final de circulaire qui a reçu un avis favorable du CSPRT fin mars 2014, n'était **pas totalement satisfaisant**. En effet, bien qu'ayant obtenu que les zones géographiques ne soient pas explicitement listées, plusieurs points gênaient encore la profession dont des aspects liés au phosphore ou la mention d'un document d'analyse des impacts à fournir pour éviter le basculement, nom trop proche de l'étude d'impact pour qu'on ne craigne pas des dérives. En outre, on ne retrouve pas mention d'exemples de non basculement quasi automatique comme nous l'avions souhaité (exemple : si traitement, pas d'impact sur le milieu donc basculer ne se justifie pas).

Pour rédiger ce projet de circulaire, l'administration s'est dite très surveillée par la Commission européenne, inquiète du non-respect du « cas par cas » prévu par le régime d'Enregistrement. L'administration a donc cherché à apporter des garanties pour que l'Enregistrement et la circulaire « basculement » ne soient pas retoqués. Il en résulte un « compromis imparfait » mais que l'administration est « tentée de laisser vivre pour voir les difficultés que cela peut soulever ».

Mais tout cela c'était... il y a deux mois ! Or, tout le monde sait que les périodes d'élections peuvent considérablement ralentir certains dossiers. L'Enregistrement porcin en est un exemple typique ! En effet, le remaniement qui a suivi les municipales de fin mars 2014 a notamment touché le Ministère de l'Ecologie. En conséquence, depuis début mai, tous les sujets qui concernent politiquement les ICPE semblent gelés « le temps que le nouveau Cabinet se mette en place » aux dires des services. L'arbitrage du Cabinet du Ministère de l'Ecologie sur la circulaire « basculement » pour la faire paraître ou non se fait donc attendre. Néanmoins, cela **ne doit pas bloquer l'instruction** des dossiers d'Enregistrement sur le terrain pour laquelle seuls le décret et les prescriptions techniques suffisent.

Si tout se passe raisonnablement sur le terrain, sans excès de zèle et de basculement des dossiers porcins, l'absence de circulaire nationale ne sera pas gênante. Dans le cas contraire, cela ne fera que conforter notre demande initiale de circulaire. En outre, que la circulaire sorte ou non, un **engagement du Ministère de l'Ecologie de réaliser un bilan** régulier et départemental de l'application de l'Enregistrement, à la fois qualitatif et quantitatif, paraît indispensable. Nous ferons une demande en ce sens et pour que des justifications soient également apportées pour les départements qui basculeraient de façon trop importante. C'est absolument nécessaire pour éviter des oppositions de principe, souvent dues à une image erronée de l'élevage porcin.

Il est grand temps de sortir des idées reçues néfastes ! Les éleveurs de porcs ont investi depuis de nombreuses années dans la **préservation de l'Environnement**, en dépit d'une conjoncture très difficile. Cette ouverture de l'Enregistrement au porc, décidée par les pouvoirs publics, est nécessaire pour moderniser les élevages et répondre encore mieux que maintenant aux attentes sociétales, ce qui n'a jamais été permis jusqu'ici car les ONG ont systématiquement attaqué les projets.

C'est pourquoi la FNP a **dénoncé l'acharnement** de FNE, l'association ayant intenté le 3 mars 2014 un recours en annulation contre le décret Enregistrement. La Vice-présidente de FNE avait en effet déclaré : « Nous n'avons d'autres solutions, puisque nous n'avons jamais été consultés sur ce texte ». A quoi a donc servi la consultation du public et des parties prenantes ouverte du 25 octobre au 15 novembre 2013 et qui, si ce n'est les ONG, a été autour de la table pour discuter du basculement de la procédure d'Enregistrement vers la procédure d'Autorisation ? Mauvaise-foi, quand tu nous tiens...

Ce nouveau recours de FNE affiche un réel mépris de tous les efforts entrepris par les éleveurs de porcs depuis des années, qui mettent aujourd'hui l'environnement et sa protection au cœur de leur métier. Mais nous ne nous laisserons plus faire et nous entamerons toutes les actions nécessaires, y compris en justice, pour **sécuriser l'Enregistrement porcin**, les éleveurs dans leurs projets et pour faire reconnaître leur savoir-faire environnemental, bien loin des caricatures qu'on veut leur coller.

En bref... Une volonté de la FNP de ne plus se laisser faire

Un outil de défense mis en place au niveau de la production porcine

Au-delà des questions réglementaires, de nombreux éleveurs de porcs sont confrontés à des soucis d'acceptabilité de leur activité, avec des associations environnementales qui attaquent systématiquement les arrêtés d'autorisation attribués jusqu'à les faire annuler. Pour contrer ces pratiques, INAPORC, dans le cadre du Centre de Documentation des Métiers du Porc (CDMP, dont François Valy pour la FNP est à la Présidence depuis fin 2010), a travaillé à une base de données de la jurisprudence existant en matière d'Installations Classées. Cet outil, construit avec l'aide d'avocats, est opérationnel depuis début 2013 et à disposition des familles professionnelles de l'élevage pour défendre les producteurs de porcs. La FNP ou le CDMP peuvent être contactés si besoin.

Des procédures à engager pour dissuader les attaques systématiques

En plus des demandes de réduction des délais de recours et de dépôts de cautions par les opposants pour éviter les oppositions systématiques portées dans le cadre du plan stratégique porc, la FNP a acté sur la période écoulée d'engager, grâce au travail mené avec le CDMP, des procédures judiciaires pour demander réparation (temps perdu, préjudice moral) pour certains dossiers qui ont été attaqués de façon injustifiée. Un premier dossier du Pas-de-Calais bénéficie de ce soutien. La FNP porte aussi régulièrement auprès des décideurs politiques la nécessité de réduire les délais de recours ou faire déposer des cautions aux opposants pour dissuader des attaques infondées.

▪ La modernisation, étape indispensable à la relance porcine

• **Plan de modernisation : l'urgence des viandes blanches**

Début octobre 2013, à l'occasion du Sommet de l'Élevage à Cournon, le Président de la République annonçait les modalités de la déclinaison nationale de la PAC 2014-2020. Parmi ses annonces, le Président de la République affirmait la volonté du gouvernement français d'accompagner la modernisation des exploitations en mettant en place notamment un **fonds de 200 millions d'euros pour l'élevage** constitué de moyens du FEADER (majoritairement), de l'Etat et des collectivités.

Ces annonces de fonds dédiés à la modernisation sont tout de suite apparues alléchantes. En effet, si globalement les élevages porcins français affichent de bonnes performances techniques, ils restent fragiles face à leurs concurrents, en raison d'un **important retard d'investissement**. La situation conjoncturelle de ces dernières années et la lourdeur réglementaire française n'ont pas permis de réinjecter des moyens, avec des mises aux normes souvent à minima, aggravant ce constat. Une grande partie des porcheries a été construite dans les années 80-90. Ces constructions anciennes sont dépassées techniquement. Réinvestir et moderniser sont donc une nécessité.



Source : Ifip

Pour ramener simplement les exploitations porcines à un niveau équilibré, l'Ifip avait chiffré en 2006 un investissement nécessaire compris entre 2,6 et 2,9 milliards d'euros, soit près de l'équivalent du chiffre d'affaires annuel de la production porcine française (détails dans le tableau ci-dessous).

Tableau : Besoin total d'investissement des bâtiments d'élevage de porcs

	Coût en millions d'euros
Modernisation des bâtiments par rénovation ou reconstruction à neuf (hors attente saillie-gestation et engraissement à façon)	1 691
Quarantaine	16
Maternité	542
Post-sevrage	530
Engraissement	603
Mise aux normes truies gestantes	666
Construction des places manquantes (1)	96
Places d'engraissement à façon :	
Option 1. Construction à neuf sur les sites des donneurs d'ordre	409
Option 2. Modernisation sur le site du façonnier (2)	99
Besoin d'investissement pour la modernisation : entre 2 552 et 2 862 millions d'euros selon le choix d'aménagement des places d'engraissement à façon	

- (1) Il manque 7,4% de places en post-sevrage et 1,6% en engraissement dans les élevages naisseurs-engraisseurs, sans tenir compte des 3,7 millions de porcelets engraisés à façon.
 (2) Selon les mêmes règles de décision que pour la modernisation des autres places d'engraissement.

Source : calcul IFIP d'après enquête « Éleveurs » de 2006

Ces constats de 2006 ont été aggravés par le temps qui passe et par les effets de la crise, survenue à partir de la mi-2007, sur la situation financière des élevages. Même si des investissements ont été réalisés pour la mise en groupe des truies gestantes, on peut encore estimer le besoin d'investissement **autour de 2,5 milliards d'euros aujourd'hui**.

Rappelons en outre que jusqu'à présent, la production porcine a reçu très peu de soutiens extérieurs : elle a très souvent été oubliée dans les précédents plans bâtiments, financée à la marge au travers des PMBE régionaux ou exclue du PMBE national ; c'est aussi une production qui ne reçoit pas d'aide de la PAC et qui est pourtant directement impactée par la flambée des matières premières. La production porcine a donc dû faire essentiellement appel à des ressources internes pour se financer.

Or, cela devient très compliqué en temps de crise... Aussi, devant le constat de perte de vitesse de la filière avicole, qui a comme le porc largement marqué l'actualité en 2013, la FNP a sollicité la CFA pour mener une démarche commune auprès des décideurs afin que le besoin de modernisation des viandes blanches soit reconnu et que la **priorité puisse être donnée à ces deux productions**.

Par ailleurs, suite aux annonces de Cournon, la FNP, tout comme la CFA, s'étaient très rapidement inquiétées de l'impact que pourrait avoir la **régionalisation de la quasi totalité des moyens**, pour des productions comme le porc ou la volaille, souvent écartées des priorités des régions. En effet, le transfert de l'autorité de gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) au bénéfice des régions constitue un risque de voir se creuser les inégalités entre les territoires au détriment des viandes blanches qui pourraient passer à nouveau probablement à côté d'un soutien pourtant indispensable si les régions ne priorisent pas nos filières.

• Démarche commune « **Priorité aux viandes blanches !** »

Un **important lobbying** a été mené depuis l'automne 2013 au travers d'articles de presse cosignés FNP et CFA, de courriers aux organisations agricoles nationales, au Ministre de l'Agriculture, à l'ensemble des Présidents des Conseils Régionaux, à leurs Commissions Economie ou Agriculture, ainsi qu'aux Présidents de FRSEA, de Chambres régionales d'Agriculture... Nos messages affirmaient que la réponse à la crise qui frappe les viandes blanches viendrait d'abord d'une modernisation de la production, dont une part importante tient à la modernisation des bâtiments.

Cette modernisation est aussi la meilleure façon de répondre aux attentes sociétales en termes de maîtrise des impacts, d'économie d'énergie, voire de production d'énergies positives, de maîtrise sanitaire, de bien-être animal... En accompagnant cette modernisation, les régions redynamiseront leurs filières régionales et éviteront ainsi que ne se creusent des inégalités. Ces messages ont également été largement repris et complétés par la contribution de la FNP au plan stratégique porcin de FranceAgriMer, réflexion visant à définir des axes pour retrouver du dynamisme dans la filière.

Les messages sont bien passés puisque les décideurs **semblent avoir acté l'urgence pour les viandes blanches**. En effet, le 3 juin dernier se tenait le Printemps des Territoires, visant à débattre des nouvelles priorités du FEADER. Or, dans la partie relative à l'investissement comme priorité pour restaurer la compétitivité il est dit : « L'État et les Régions accompagneront la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles à travers un plan de soutien aux investissements, avec un montant prévisionnel de 200 M€ par an sur la période 2014-2020. (...) Il sera mis en place dans toutes les régions pour répondre aux besoins de **l'ensemble des secteurs, en particulier toutes les filières d'élevage**, de façon adaptée aux réalités de chaque région et des différents territoires ».

Une nécessité de prise en compte des filières viandes blanches qui a aussi été affirmée par la FNSEA en Conseil Fédéral, lors des arbitrages professionnels sur la nouvelle PAC. Mission accomplie donc au niveau national, mais tout l'enjeu sera que cela se transcrive réellement au niveau régional ! Il appartiendra en effet à l'Etat, en lien avec les régions, **mais aussi avec la profession agricole**, de construire un nouveau mode d'intervention pour répondre aux priorités locales. Il est donc encore temps de **se mobiliser au sein des sections porcines** pour faire entendre les besoins en régions et faire en sorte que le porc bénéficie pleinement d'une place de choix dans le plan de modernisation.

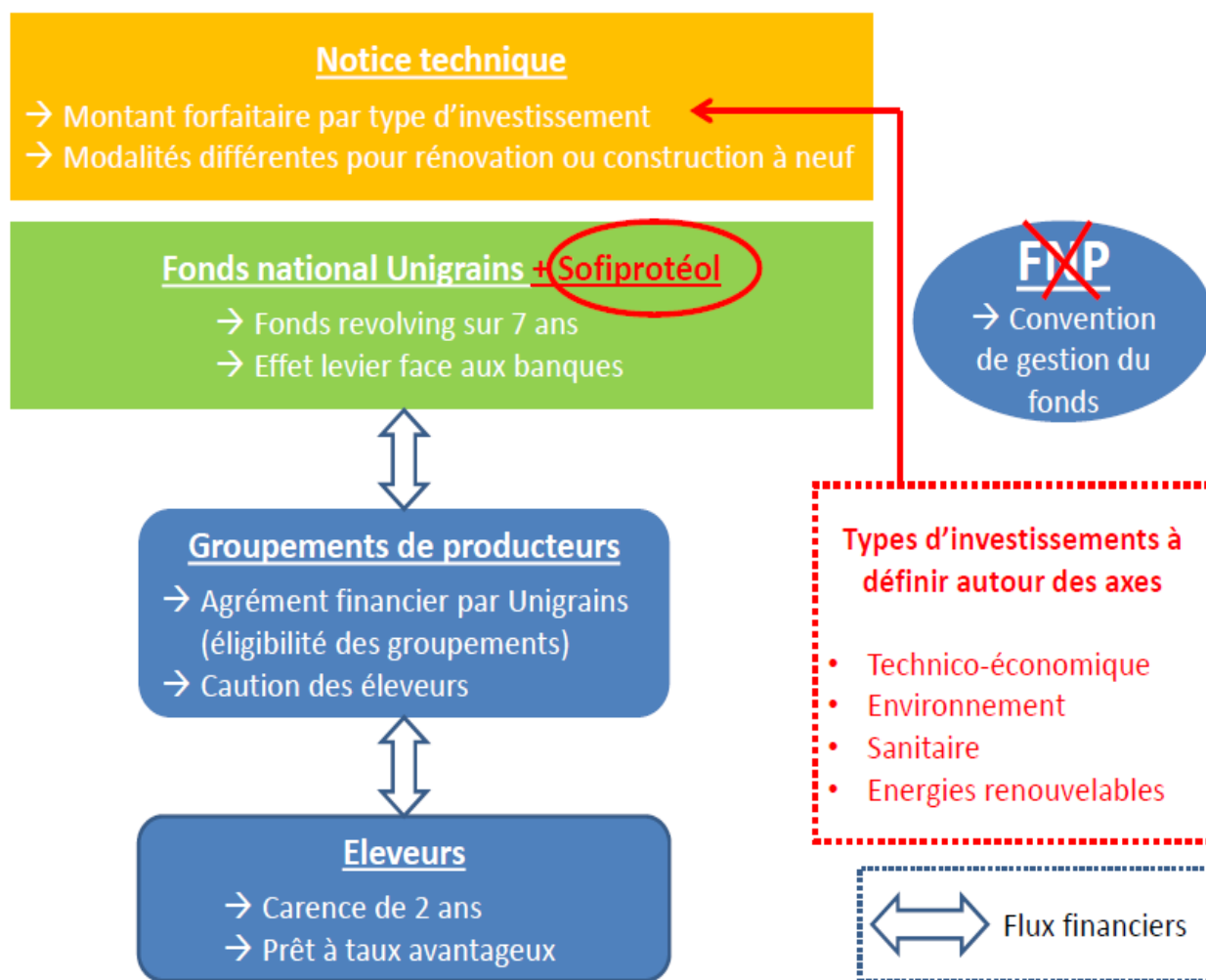
La FNP avait été consultée en janvier 2014 par le Ministère de l'Agriculture sur le besoin d'investissement en élevages de porcs. Elle avait alors proposé de monter un groupe de travail avec l'Interprofession, les groupements de producteurs, leurs techniciens bâtiments, l'Ifip et les experts régionaux sur les évolutions et structures d'élevages, pour répondre à cette consultation. Le lien a aussi été fait avec l'Agence de Sélection Porcine afin que les besoins d'investissement spécifiques des élevages de sélection-multiplication soient également pris en compte dans les régions.

Il en est ressorti un tableau listant ce besoin autour des axes technico-économique, environnement et performance énergétique, sanitaire, avec une **volonté de prioriser les investissements structurants** pour l'élevage de porc vu l'important retard, c'est-à-dire les places neuves ou la rénovation lourde. Nous tenons bien sûr ce tableau à disposition des sections porcines sur demande en cas de besoin pour servir d'appui dans les discussions locales en cours ou à venir avec les régions.

• La production porcine prête à se prendre en charge

S'il est crucial de pouvoir émerger aux moyens publics qui seront mis pour la modernisation des élevages en régions, il faut tout-de-même rester lucide : tous les secteurs de production sont sur la brèche pour récupérer une part du gâteau, tandis que les moyens publics restent très limités face au besoin, ne serait-ce que pour le porc ! Sur la période écoulée, la FNP, sous l'impulsion de son Président Jean-Michel Serres, a donc œuvré pour trouver des **effets leviers complémentaires**.

L'idée était de pouvoir combiner différents types de soutiens pour aboutir à un vrai **plan de modernisation et de compétitivité**, capable de répondre au retard et aux besoins porcins. Partant de fonds de développement qui existaient autrefois en porc, mis en place par les organismes financiers du végétal, la FNP s'est interrogée sur les possibilités de relancer des dispositifs similaires ou approachants. Le schéma ci-après rappelle le dispositif des anciens fonds de développement. Les éléments rajoutés en rouge figurent les évolutions à apporter a minima si un nouveau fonds venait à être mis en place. On notera notamment : un portage du fonds au national par Sofiprotéol qui n'intervenait pas autrefois, et des types d'investissement à définir autour des grands axes technico-économique, environnement et performance énergétique, sanitaire.



(NB : Il s'agit bien de l'ancien dispositif, et nous ne savons pas à l'heure actuelle quelle serait la mécanique qui pourrait être mise en place au regard de la situation actuelle et des évolutions de la réglementation bancaire).

Pour détailler les types d'investissements correspondant à ces axes, et rester complémentaire et en cohérence avec le plan de modernisation public, la FNP est repartie du tableau travaillé pour répondre à la consultation du Ministère de l'Agriculture en janvier 2014. Ces éléments ont été présentés à Unigrains et Sofiprotéol qui se sont montrés très intéressés par le projet. En outre, des premiers contacts ont aussi été pris avec la Banque Publique d'Investissement, plutôt positifs pour commencer. Nous espérons donc pouvoir avancer plus avant **vers un fonds de compétitivité porcine**.

Tout le travail sur ce dossier sera mené en concertation avec INAPORC, l'Ifip et Coop De France Filière Porcine. En effet, la dimension filière est indispensable face aux risques si la production porcine ne parvenait pas à se redynamiser. En outre, l'expertise technique de l'Ifip ou des techniciens bâtiments des groupements sera un élément clé pour vraiment répondre aux besoins du terrain.

▪ Promouvoir le porc français, un défi permanent

Avec la mise en œuvre du régime d'Enregistrement et si le porc parvient à bénéficier d'accompagnements financiers intéressants, de bons leviers auront été obtenus pour permettre la modernisation tant nécessaire aux élevages. Cependant, cette modernisation ne pourra se faire que si les éleveurs ont **les moyens d'investir** et donc un revenu suffisant ! Pour cela, la FNP continue de considérer que la vraie réponse au faible cours du porc passe par une mise en avant de la production française, afin de susciter l'achat citoyen, booster la demande et à terme faire remonter les cours.

- **Origine : la France en avance sur l'Europe mais « peut mieux faire »**



Les discussions durent depuis plusieurs années en Europe concernant la mention d'origine des denrées alimentaires. Pour les produits carnés, si l'étiquetage de l'origine de la viande bovine est obligatoire depuis l'ESB, ce n'était pas le cas jusqu'à récemment pour les autres viandes sauf en cas de risque d'induire en erreur le consommateur. Ainsi, ce n'est qu'en octobre 2011 que l'Union européenne a adopté un règlement rendant obligatoire l'étiquetage de l'origine des produits bruts, c'est-à-dire dans le cas du porc, de la **viande fraîche uniquement**. Les nouvelles obligations qui en découlent devront être mises en place dans les Etats membres d'ici le 13 décembre 2014.

En outre, si l'obligation pour la viande fraîche était bien actée pour fin 2014, on ne savait pas encore il y a quelques mois quelles seraient les modalités retenues pour mentionner cette origine. Aussi, le règlement sur l'étiquetage de l'origine prévoyait avant le 13 décembre 2013 l'adoption d'un règlement d'exécution de la Commission pour définir ces modalités avec comme débat principal : s'en tenir à des produits bruts identifiés UE/hors UE ou aller plus loin, jusqu'au pays d'origine ?

Pendant des mois, sur fond de scandale du « horsegate », chaque pays, chaque acteur, en fonction de ses activités d'importation ou d'exportation, a défendu l'une ou l'autre des possibilités. Au final, la Commission européenne a tranché pour une obligation d'indiquer au consommateur **uniquement les lieux d'élevage et d'abattage** des animaux dont sont issues ces viandes à partir du 1^{er} avril 2015. Le consommateur n'aura donc pas accès de façon obligatoire à une information complète de type « né, élevé et abattu », que nous avons toujours défendue à la FNP. Cette information complète restera volontaire. Or, on connaît la limite du volontaire ! Exit le lieu de naissance des animaux, considéré trop coûteux à mettre en place dans les filières, alors que le bovin a pourtant bien réussi...

Une décision que la FNP a aussitôt déploré par voie de presse et par lettre ouverte aux parlementaires européens cosignée avec d'autres partenaires de la filière, surtout au regard de la définition du lieu d'élevage des porcs. La Commission européenne a en effet introduit des critères d'âge et de poids des animaux qui permettront en gros d'étiqueter un porc « Elevé » dans un pays s'il y a passé les 4 derniers mois de sa vie. Peu importe que les mois précédents se soient déroulés ailleurs, cela semble suffire à l'Europe comme « Elevé » dans un seul pays. Sans parler du surcoût que vont entraîner dans les filières porcines européennes les contrôles afin de s'assurer du respect des âges et poids mentionnés pour garantir un étiquetage loyal ! Au final, n'induit-on pas des **surcoûts similaires** voire supérieurs à ceux mis en avant pour rejeter le « né, élevé et abattu » ?

La Commission européenne et les Etats membres qui ont validé ce projet semblent avoir oublié l'objectif premier du règlement sur l'étiquetage de l'origine : apporter au consommateur une information loyale. Or, on est **loin de la transparence** souhaitée ! L'Europe illustre une fois de plus l'adage du « pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? ».

Tout n'est peut être pas à mettre au seul crédit de la FNP, mais force est de constater que suite à nos réactions lors de la publication du règlement d'exécution comme prévu au 13 décembre 2013, et à l'important lobbying qui a suivi auprès des parlementaires UE, le Parlement européen a voté début février 2014 une résolution demandant le retrait du règlement d'exécution et sa révision, afin que l'information sur l'origine soit plus détaillée, **intégrant le lieu de naissance**. En réponse, la Commission, qui n'est réglementairement pas tenue de réviser sa position, a remis en avant les surcoûts pour les industriels. Avec les élections européennes, le sujet semble avoir été mis de côté.

Un autre risque que la FNP avait mis en avant était la possibilité d'étiqueter les morceaux de viande et chutes de parage « UE/non UE ». Cela représentait une porte ouverte à la généralisation d'un étiquetage « UE/non UE » sur les produits transformés. Ce point et la nécessité de sa suppression ont aussi été repris par les parlementaires européens lors de leur opposition au règlement d'exécution.



En parallèle, les discussions se sont poursuivies au niveau européen en 2013 quant à la **possible extension de l'obligation d'étiquetage aux produits transformés**, des discussions rendues vives par l'affaire « Findus » de fraude à la viande de cheval.

De nombreuses divergences entre institutions européennes, pays et même opérateurs des filières avaient perduré en 2011, expliquant que le règlement n'ait été pris que sur les produits bruts. Une étude, visant à évaluer la faisabilité d'un étiquetage de l'origine sur les produits transformés était donc en cours, avec des rapports de la Commission au Parlement et au Conseil européens attendus également pour fin 2013. Mais le calme revenant après la tempête médiatique, c'est encore une fois le coût de mise en œuvre pour les opérateurs industriels qui a pris le dessus. La Commission a donc choisi de **ne pas légiférer sur les produits transformés**.

Le sujet reviendra certainement dans les discussions à un moment ou à un autre maintenant que les élections européennes sont passées. Sauf qu'en attendant rien n'avance et **l'Europe patine !** La FNP continuera donc de porter en France la démarche initiée avec VPF = Viande de Porc Française, étiquetage certes volontaire, mais qui signifie tout simplement au consommateur que la viande de porc est issue d'animaux « nés, élevés et abattus en France ».

En l'absence de cadre UE, c'est en effet un **accord pionnier qu'avait signé la filière porcine française** le 15 décembre 2010. Cet accord portait sur l'affichage volontaire (pas de possibilité d'obliger sans cadre réglementaire) de l'origine de tous les produits issus du porc, afin de fournir une information complète aux consommateurs pour un acte d'achat en toute objectivité. La pression syndicale exercée par les sections porcines de la FNP avait joué un rôle fondamental dans cette décision.

Rappels sur l'accord INAPORC du 15 décembre 2010

- ❑ Mention de l'origine, quelle qu'elle soit (française ou étrangère)
- ❑ Pour tous les produits issus de porc (viande fraîche et produits transformés)
- ❑ Dans tous les circuits de distribution et sur les documents promotionnels
- ❑ Origine nationale = animaux nés, élevés, abattus et découpés - voire transformés - dans le pays
- ❑ Charcuterie → « Transformé » ou « Elaboré en France » complétés par l'origine de la viande

Même s'il ne faut pas perdre de vue que la filière porcine française n'est pas autosuffisante pour certaines pièces qu'il est nécessaire d'importer, les éleveurs doivent pouvoir percevoir un prix rémunérateur qui passe par une meilleure connaissance par les consommateurs des gammes en rayons. La demande en produits nationaux ne pourra que soutenir le marché français !

Dès signature, un suivi de l'application de l'accord a été engagé par INAPORC. Ce suivi est actualisé tous les six mois et communiqué aux familles professionnelles membres d'INAPORC dont la FNP. Il couvre un panel de points de ventes parmi une vingtaine d'enseignes différentes appartenant à 11 groupes d'enseignes (Aldi, Auchan, Carrefour, Casino, Cora, G20, Intermarché, Leclerc, Lidl, Match et Système U). Les produits concernés sont la viande fraîche et les produits de charcuterie vendus en libre-service sous Marques de Distributeur, Marques Nationales ou Premiers Prix.

Ainsi, le dernier suivi réalisé en décembre 2013, a mis en évidence que près de 47% (+7% par rapport à décembre 2012) des références, tous produits confondus, respectaient l'accord interprofessionnel volontaire, c'est-à-dire qu'elles indiquaient l'origine de la matière première quelle qu'elle soit (VPF, origine France ou de type origine UE). Ces 47% de références représentent 62% des parts de marchés.

C'est une progression de +1,8% de l'application depuis juin 2013. Parmi les presque 47% qui étiquettent l'origine, il s'agit de 17% VPF, 16% origine France et 14% origine UE. Cet outil de suivi de l'étiquetage de l'origine couvre désormais plus de 7250 références de produits.

La France est donc en avance sur l'Europe avec l'existence de l'accord INAPORC, mais la FNP estime que cela reste encore trop timide et que la filière **pourrait faire beaucoup mieux** pour promouvoir la production porcine française. Des moyens conséquents de l'Interprofession ont été mis sur la communication en ce sens et il est dommage de ne pas le retrouver dans les linéaires.

Au 1^{er} semestre de 2013, avec un cours du porc atone quand l'aliment porc dépassait des records de prix, ce constat avait fait réagir les sections porcines, un mouvement initié dans le Grand Ouest. Les demandes étaient celles de la revalorisation du prix du porc, mais aussi de sa mise en avant auprès du consommateur. Les délégations en GMS avaient notamment réclamé des rayons « tout VPF ». Ce mouvement s'était joint à ceux d'autres productions d'élevage à la peine sur début 2013, pour finalement aboutir à la journée de mobilisation FNSEA « **Elevage, cause nationale** » le 23 juin 2013 à Paris. En plus de revendications portées pour l'occasion, les animaux et tracteurs qui étaient montés à Paris ont permis des échanges avec les citoyens. Un jeu auquel s'est prêtée la FNP, grâce à son administrateur du Nord, Olivier Fagoo, venu avec une truie et ses porcelets expliquer le métier.



Cette intense mobilisation syndicale n'aura pas été vaine et a très certainement contribué à la démarche « **Viandes de France** » souhaitée dès juin 2013 par le ministère de l'Agriculture.

• 2014 : VPF devient Le Porc Français

Afin de susciter l'achat citoyen, la mention d'origine sur les produits est nécessaire, mais elle ne suffit pas à elle-seule. Pour que le consommateur, qui ne passe que quelques secondes à choisir ses produits en linéaires, opte pour un produit français, il faut que celui-ci bénéficie d'une vraie **démarche de mise en avant**, avec une campagne de communication et un symbole facilement identifiable. Alors que cela faisait plusieurs années que chaque filière évoluait et faisait vivre son logo de son côté, le ministère de l'Agriculture a lancé l'idée d'une démarche avec un chapeau commun pour les secteurs porcine, bovine, ovine, chevaline et volaille.

Il y a alors eu toute une phase de réflexions dans chaque filière afin de faire évoluer les différents logos signant l'origine française des produits et y rattacher des mentions communicantes. Au final, cette nouvelle synergie a été annoncée par une conférence de lancement le 11 février 2014, juste avant le Salon de l'Agriculture, pour bénéficier de sa caisse de résonance médiatique. En pratique, le nouveau logo « **Le Porc Français** » va **remplacer progressivement VPF** pour les entreprises engagées dans la démarche VPF. Il y a cependant des stocks à écouler, donc même en voyant le logo dès février dans les magasins, sa pleine visibilité ne sera certainement effective qu'à l'automne.



- **Le porc au menu**

Une autre façon de promouvoir le porc français est tout simplement de défendre son rejet. Face à l'**exclusion de plus en plus fréquente de la viande de porc** et des charcuteries des cantines, l'Interprofession Nationale Porcine avait écrit à la fin du mois de juin 2013 aux Maires de France ainsi qu'aux Présidents des Conseils Généraux et Régionaux (chargés des menus de restauration collective à différents niveaux) sur l'importance de la présence des produits porcins dans les menus scolaires. Cela faisait notamment suite à un appel d'offre de la mairie de Nantes au printemps excluant le porc des menus des centres de loisirs, que la FNP avait eu à gérer en lien avec les sections locales.

En septembre 2013, ce courrier avait reçu 105 réponses confirmant toutes la présence de produits à base de porc dans les menus. Cependant, la FNP avait jugé que même si ces premières réponses étaient satisfaisantes, **il était nécessaire de les amplifier**. Aussi, les sections porcines avaient été sollicitées pour cosigner un courrier similaire avec leurs présidents départementaux ou régionaux, pour en « remettre une couche » localement auprès des Maires et Conseillers régionaux ou généraux.

Par ailleurs, sur le même sujet, une démarche conjointe FNP-FNSEA a été menée à l'été 2013 auprès du Président d'**AirFrance**. En effet, à l'occasion d'un déplacement en avion, les administrateurs de la FNSEA avaient eu la surprise de se faire servir par AirFrance des repas garantis sans porc. En réaction, un courrier cosigné FNP-FNSEA a été envoyé au PDG de la compagnie, resté sans réponse.

En parallèle, nous avons fait réaliser une analyse juridique sur la possibilité d'attaquer AirFrance pour **discrimination** par exemple. Malheureusement, AirFrance présente sur son site internet des exemples de repas dans lesquels il y a des produits issus de porcs. Par conséquent, en dépit de la présence de papillons « sans porc » sur les plateaux de vols entiers, il n'est malheureusement pas possible de prouver le caractère systématique de cette pratique. Il faudrait donc des éléments plus probants pour entamer une action en justice et nous le regrettons.

- **Accompagner les éleveurs face aux nouvelles exigences**

- **Retour sur la mise aux normes des truies et l'accompagnement FNP**

Suite aux directives européennes de 2001 sur le bien-être animal, les truies gestantes doivent être menées en groupe pour tous les bâtiments depuis le 1^{er} janvier 2013. La période 2013/2014 a donc vu l'arrivée de l'échéance, dans un contexte d'important retard d'investissement en production porcine lié à la situation de crise depuis plus de 6 ans, renforcé par de lourdes contraintes administratives (dossiers ICPE) empêchant la restructuration des exploitations. Notons par ailleurs que le porc est l'une des filières qui n'a jamais pu émarger à des mesures comme le PMBE national, dispositif souvent fermé également pour le secteur au niveau des collectivités territoriales.

Afin d'aider les éleveurs de porcs à se mettre en conformité avec l'obligation de mise aux normes, la FNP a axé ses actions autour de trois types d'accompagnements : obtention de soutiens publics, ouverture de dispositifs de soutiens financiers, accélération de la correcte instruction des dossiers.

Ainsi, la FNP a régulièrement sollicité les pouvoirs publics pour des **aides à la mise aux normes**. De nombreuses demandes ont été portées depuis la transposition de la directive en France en 2003 :

De 2008 à fin 2010	Jusqu'à 100 €/place de truie ou 15 000 €/exploitation dans la limite de 20% des investissements éligibles (+majoration JA, montagne)	Près de 4,5 M€ d'aides allouées	Montant moyen 12 000 €/dossier → insuffisant au regard de l'investissement pour la FNP d'où demande de rehaussement des seuils d'aide
De 2011 à fin 2012	Doublement du montant par place et rehaussement du seuil à 50 000 €/exploitation	Plus de 44 M€ d'aides allouées	Montant moyen 18 000 €/dossier
2013	Reconduction du dispositif, malgré l'échéance passée, mais à un taux de subvention réduit à 15%	2 à 3 M€ d'aides allouées	Soit plus de 50 M€ d'aides obtenues par la FNP au bénéfice des éleveurs de porcs pour les accompagner entre 2008 et 2013

En outre, avec des taux d'endettement parmi les plus importants du monde agricole, les banques se montrent aujourd'hui réticentes à accorder des prêts aux producteurs de porcs. Il s'agit pourtant de la filière qui fait le plus appel à des ressources internes pour faire face à la crise et financer ses projets. Aussi, afin de soutenir les éleveurs dans la mise aux normes, la FNP a sollicité dès 2011 les partenaires de la Caisse d'Avance de Trésorerie porcine (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banque Populaire, Unigrains, Sofiprotéol) et les groupements de producteurs pour **faciliter l'accès aux prêts**. En réponse, les partenaires financiers ont proposé en 2012 un système de caution directe des investissements de mise aux normes de la part des groupements (20%), à laquelle venaient s'ajouter des garanties complémentaires d'Unigrains et Sofiprotéol (20%), pour couvrir un risque principalement pris par les banquiers (60%). Le dispositif est resté ouvert jusque fin 2013, avec une enveloppe nationale de caution/garantie cumulée (principal et intérêts inclus) de 15 M€. Avec l'aboutissement de ce dossier, le maximum a été fait par la FNP pour proposer des outils aux éleveurs en termes de **soutien financier pour les mises aux normes**. On peut cependant regretter l'absence de mise en œuvre par la suite (dispositif trop compliqué ??), aucun dossier n'étant remonté.

En outre, face à la conjoncture difficile et au retard des travaux de mise aux normes qui en a découlé, la FNP avait exprimé une vive inquiétude à l'approche de l'échéance et obtenu du Ministère de l'Agriculture la mise en place d'un comité de pilotage national décliné en régions à partir de 2012. Cela a permis de suivre de façon précise l'état d'avancement des mises aux normes et de faire **remonter les différents points de blocage dans l'instruction des dossiers** afin de faciliter les projets (blocages ICPE, délai de traitement des dossiers, procédure JA...), ainsi que des chiffres cohérents avec la réalité du terrain pour des réattributions d'enveloppes budgétaires en faveur du porc. L'implication exemplaire des sections porcines sur ce dossier a été un élément clé.

Enfin, il faut rappeler que la FNP a régulièrement **défendu le dossier des mises aux normes au niveau communautaire** aux réunions du COPA (représentation européenne des syndicats d'agriculteurs), lors de rencontres avec les Commissaires européens ainsi que lors de conférences à Bruxelles portant sur la stratégie de bien-être animal et le suivi de la mise en groupe des truies. Au sein du groupe viande porcine du COPA, dont Jean-Michel Serres a été de nombreuses années Vice-président jusque fin avril 2013, la FNP n'a cessé de prôner une vision économique et pragmatique quant à l'impact de la mise aux normes : surcoût de production, distorsion de concurrence supplémentaire par rapport aux Pays-Tiers, difficultés conjoncturelles conduisant à militer pour un report de l'échéance, nécessité qu'en raison des retards des fournisseurs les éleveurs ayant fait un pas vers les mises aux normes puissent avoir le temps de faire les travaux sans pénalités...

Malheureusement, ces prises de positions se sont heurtées à l'idéologie welfariste des pays du Nord de l'Europe dont les plus avancés, ceux qui avaient pris des mesures avant les autres, ou ceux pour lesquels la pression sociétale est forte. Pour ces pays, un report aurait été distorsif pour les éleveurs qui avaient su anticiper lors de la période transitoire pour appliquer la directive. Dans ce contexte, la position affichée par la Commission européenne est toujours restée ferme et en l'absence de consensus entre pays, aucun report de l'échéance n'a été accordé. Il faut noter que l'Italie qui s'était servie d'une piste de délai de grâce pour la mise aux normes des poules pondeuses, contrant ainsi la Commission, vient d'être condamnée en mai 2014 par la Cour de Justice de l'UE. Cette piste avait aussi été étudiée par la FNP, mais sans trouver de fondements juridiques suffisants pour convaincre le gouvernement français de légiférer sans risque dans un sens différent de celui de la Commission.

• La FNP présente dans la gestion de l'après-1^{er} janvier 2013...

A l'échéance de la mise aux normes des truies gestantes, en janvier 2013, la Commission européenne a demandé aux Etats membres leur taux de conformité. La **situation européenne à échéance** est présentée ci-dessous au travers d'un récapitulatif des annonces des différents pays en janvier 2013. 17 Etats membres (ou 25% des truies en UE) n'étaient donc pas à 100% de conformité.

100%	10 Etats Membres (EM) : Autriche, Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Roumanie, Slovaquie, Suède et Royaume-Uni	Ce ne sont pas les pays les plus producteurs. Par ailleurs, certains avaient anticipé la réglementation européenne avec des normes nationales antérieures (Royaume-Uni 1999, Suède 1994).
Entre 98 et 100%	5 EM : République Tchèque, Hongrie et Italie (99%), Finlande et Pays-Bas (98%)	
Entre 90 et 98%	5 EM : Espagne (96%), Slovénie (95%), Danemark (94%), Pologne (93%), Malte (90%)	
Entre 70 et 90%	5 EM : Belgique (89%), Grèce et Irlande (82%), Allemagne (73%), France (72%)	
< 70%	2 EM : Chypre (63%) et Portugal (58%)	

La Commission européenne avait annoncé l'ouverture de **procédures contentieuses** envers les Etats membres qui ne justifieraient pas d'une application complète de la directive bien-être des porcs dès début 2013 (voir étapes décrites ci-après). C'est au final à 9 Etats membres que la Commission européenne a adressé des lettres de mise en demeure mi-février 2013 : Allemagne, Belgique, Chypre, Danemark, France, Grèce, Irlande, Pologne et Portugal. Notons que les autorités espagnoles, d'un pays pourtant non-conforme à notre connaissance, ont eu la finesse de passer au travers des mailles.

<p>Procédure d'infraction :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Mise en demeure : l'EM a 2 mois pour se justifier 2) Si la réponse n'est pas suffisante : avis motivé avec à nouveau 2 mois donnés pour apporter des compléments 3) Si ce n'est toujours pas suffisant : saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) pour <u>arrêt en manquement</u> basé sur les éléments apportés dans la réponse à l'avis motivé <p>→ A chaque étape :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si éléments satisfaisants, arrêt de la procédure ; - sinon la CE communiquera dans la presse pour officialiser les étapes engagées et rappeler les obligations des EM. 	<p>Durant la procédure d'infraction, la France devra apporter des éléments pour justifier la situation sur son territoire, montrer qu'elle a bien fait son travail et qu'elle est déterminée à se conformer à la norme : plan de contrôle, sanctions...</p> <p>Si la procédure va à son terme, l'Etat français peut être condamné à une <u>amende forfaitaire de 10 915 000 € assortie d'une astreinte journalière de 12 828 à 769 680 €</u> selon la gravité de l'infraction et jusqu'à extinction du manquement.</p>
--	--

Au regard des justifications apportées entre temps par les pays mis en demeure, la seconde étape de la procédure d'infraction a été entamée par la Commission européenne le 23 janvier 2014. Un avis motivé a alors été envoyé à 4 pays : France, Belgique, Grèce et Chypre, pour mise en œuvre incomplète de l'obligation de mise en groupe. Cette poursuite de la procédure n'est pas étonnante, c'est conforme à ce qui était initialement attendu pour mi-2013 si le calendrier porcin avait été aussi rapide que celui de la procédure d'infraction pour la mise aux normes des pondeuses un an plus tôt.

En théorie, chaque Etat membre visé a 2 mois pour se justifier. La France a répondu dans les temps à la Commission européenne en rappelant les informations qui avaient été diffusées sur le terrain ainsi que les contrôles menés, avec des pénalités à la clé pour les éleveurs non conformes.

Il y aura certainement des navettes avec la Commission, mais en tout état de cause, cela n'ira pas plus loin que **juillet 2014, date à laquelle la France s'est engagée à 100%** de conformité pour éviter la saisine par la Cour de Justice européenne. Il n'y aura pas de souplesse des pouvoirs publics.

Dès connaissance du plan de contrôle prévu par l'administration en France, la FNP avait communiqué aux sections porcines les sanctions en cas de non-conformité (cf. rappel ci-dessous).

Suites du 1er contrôle non-conforme	Suites du 2ème contrôle non-conforme : issue de la mise en demeure
Si projet concret de mise aux normes : mise en demeure de 5 à 10 mois max (adaptable par le préfet selon échéances du projet, 10 mois pourront être accordés d'office si les travaux le justifient).	Arrêté de suspension d'activité de l'atelier
Si aucun projet : mise en demeure de 5 mois max. Si l'éleveur présente un projet concret pendant la période de mise en demeure, le préfet pourra prolonger le délai dans la limite de 10 mois à compter de la 1 ^{ère} mise en demeure.	Possibles sanctions pénales pour « mauvais traitement aux animaux » : amende de 4 ^{ème} classe forfaitisée à 135 €/animal non-conforme dans les cas les plus extrêmes
Attention : les mises en demeure ne pourront pas dépasser le 30 mars 2014	Transmission des contrôles non-conformes à la DDT(M) : jusqu'à 3% de pénalités au regard de la conditionnalité PAC

La FNP a aussi été très attentive lors des échanges avec l'administration à ce que tout soit mis en œuvre pour **ne pas mettre de pression sur les éleveurs ayant entamé la démarche** de mise aux normes : accorder la plus longue durée de mise en demeure pour laisser le temps de finir les travaux, pas de pénalité tant que la mise en demeure court, traitement particulier des dossiers difficiles (importantes difficultés financières, éleveurs retraités dans quelques mois sans reprise d'élevage...), accélération de l'instruction des dossiers bloqués pour procédure ICPE en cours, nécessité de tenir compte des retards des fournisseurs de matériel dont les éleveurs ne sont pas responsables, et même interventions nationales pour solutionner des tensions locales avec des DDPP trop zélées...

Aujourd'hui, à à peine un mois de la date butoir finalement retenue par l'administration française, on estime que la **production porcine française serait très proche de la conformité** (incluant les arrêts de naissance). Il restera quelques dizaines de cas difficiles à gérer, notamment des élevages empêtrés dans des procédures ICPE depuis des années ou des dossiers ralentis par les procédures d'installation JA. La FNP et ses sections porcines seront présentes pour accompagner les éleveurs et éviter au maximum la double peine des sanctions financières ou judiciaires s'ajoutant à une remise en question de l'activité déjà très difficile à accepter. Nous défendrons en particulier les dossiers retardés par le poids des procédures françaises, **quitte à aller jusqu'en justice**, les éleveurs n'étant pas responsables de la lourdeur administrative ou des oppositions de principe françaises !

- **... et pour s'assurer de l'accompagnement financier des éleveurs**

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la FNP, en lien avec ses sections porcines continue en outre de suivre l'avancement de l'instruction des dossiers de demande d'aide. Ainsi, elle est régulièrement intervenue pour débloquer certains dossiers en attente de pièces complémentaires et fait régulièrement **remonter les retards dans le paiement de dossiers** dont les travaux sont achevés.

Début 2013, suite à des interventions de la FNP en copil national et au Conseil Viandes Blanches de FranceAgriMer présidé par Jean-Michel Serres, il y avait eu une amélioration du traitement des dossiers au niveau de FranceAgriMer, mais l'Office reste quand même malheureusement en sous-effectif. Par ailleurs, fin 2013 – début 2014, de sérieux problèmes au niveau des DDT(M) avaient commencé à remonter, avec des services qui semblaient avoir des difficultés à faciliter l'instruction des paiements, allant même jusqu'à refuser des explications des éleveurs ou de leur encadrement.

A chaque fois, notre intervention au niveau de FranceAgriMer et les échanges qui s'ensuivaient avec les DDT(M) ont permis de débloquer les dossiers concernés ou du moins de les accélérer, mais ce n'était pas une solution. En outre, tout ceci pose de sérieux soucis pour les éleveurs qui ont très souvent recours à des emprunts court-termes à la banque dans l'attente du versement de la subvention et qui arrivent au bout de ces court-termes. Les choses sont compliquées en trésorerie et les papiers attestant qu'une subvention sera bien versée ne remplacent malheureusement pas l'argent. Par conséquent, la FNP a demandé ces dernières mois (et obtenu !) qu'une instruction soit repassée auprès des DDT(M) pour **traiter rapidement les demandes et éviter ces blocages**.

Aujourd'hui, à la veille de la clôture définitive du dossier des mises aux normes des logements truies gestantes, la FNP considère qu'elle aura fait le maximum pour accompagner au mieux les éleveurs en étudiant toutes les pistes (possibilité de report, accompagnement financier, suivi des blocages des dossiers, assouplissement des procédures...). Les marges de manœuvre qui restent désormais pour les cas complexes sont minces face à une administration qui ne lâchera rien pour éviter toute sanction financière et alors que la plupart des concurrents européens affichent 100% de réalisation.

Cependant, en dehors des cas que nous ne parviendrons pas à récupérer (typiquement ceux n'ayant rien entamé comme démarche et refusant tout simplement la mise aux normes), nous (FNP et sections porcines) défendrons jusqu'au bout les éleveurs mis en dangers par la faute de procédures franco-françaises interminables, quand ces éleveurs avaient fait le nécessaire pour être prêts à temps !

En parallèle, en 2013/2014, la FNP a poursuivi le travail engagé sur des dossiers de fond. C'est en effet indispensable pour rester en alerte « prospective » sur de potentiels futurs sujets, pour veiller à l'application des avancées obtenues ou encore pour établir des stratégies à long terme sur certains dossiers. Ainsi, implication sur les dossiers sanitaires, tournant en termes de bien-être animal après l'échéance du 1^{er} janvier 2013, ou acquis enfin en voie d'obtention pour le porc de montagne, résumant en quelques mots ce suivi...

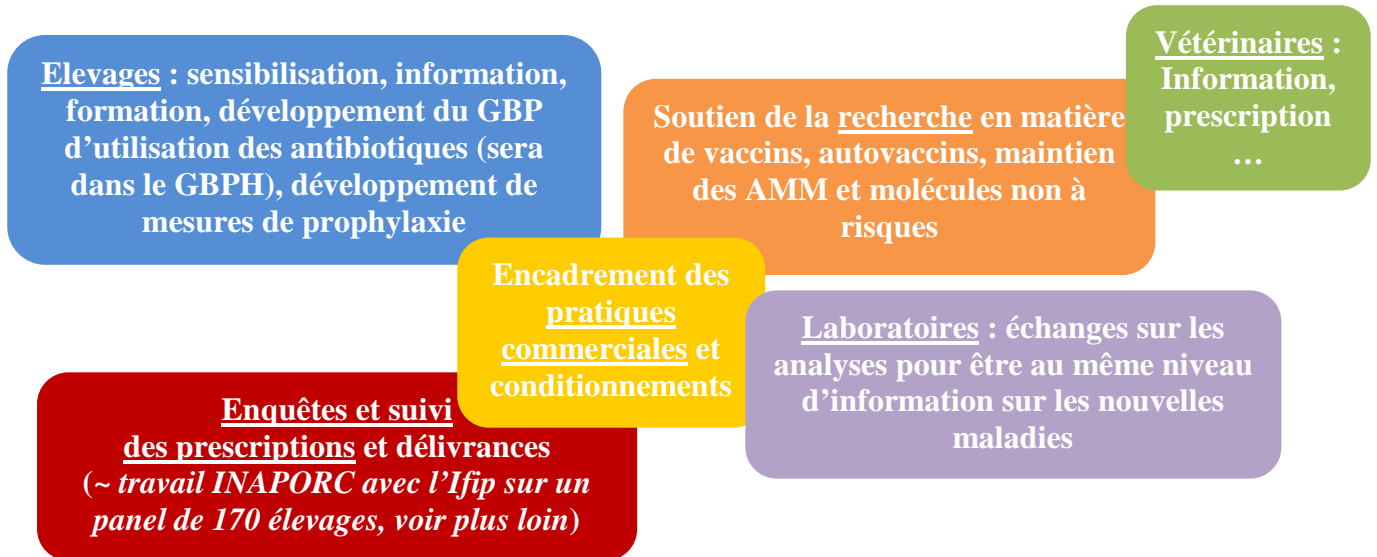
LE SANITAIRE, DES DOSSIERS QUI RESTENT CRUCIAUX POUR LE SECTEUR PORCIN

Les dossiers sanitaires sont suivis au sein de la FNP par Jeff Trébaol, l'un des Vice-Présidents. Sur la période 2013/2014, l'implication de la FNP est restée importante, et a tourné autour de trois sujets principaux : la question toujours sensible de l'antibiorésistance, la poursuite de la déclinaison française du « Paquet Hygiène » européen avec la nécessité que cela ne se traduise pas en nouvelles contraintes pour les éleveurs, et la mise en application des Etats Généraux du Sanitaire de 2010, principalement au travers de la nouvelle Gouvernance sanitaire et de la concrétisation d'un fonds de mutualisation sanitaire et environnemental pour aider les éleveurs de porcs à gérer les risques.

- L'enjeu antibiorésistance : le porc toujours bon élève
 - **L'ambition politique de réduction des antibiotiques prend forme**

L'antibiorésistance fait l'objet d'une préoccupation croissante au niveau européen, et un plan de lutte à 5 ans en médecine humaine et vétérinaire avait été dévoilé par la Commission européenne fin 2011. La même année, et en réponse, le Ministère de l'Agriculture français avait affiché une **volonté de diminution de 25%** des utilisations en élevage d'ici 2017. Une ambition reprise par le nouveau gouvernement en 2012 au travers du plan « Ecoantibio 2017 », même plan mais nouveau nom...

Pour répondre à l'ambition, pour rappel, ce plan repose sur **40 mesures** que l'on peut résumer ainsi :



Notons que ce plan s'appuie largement sur les **démarches déjà engagées au niveau professionnel** et visant à améliorer la maîtrise du risque (en secteur porcin : GBPH élevage, moratoire sur les céphalosporines C3-4G accompagné d'enquêtes de suivi des consommations d'antibiotiques, saisine pour évaluer l'opportunité d'utiliser l'oxyde de zinc comme palliatif aux antibiotiques, voir ci-après). La profession n'a donc pas été attentiste puisqu'elle a pris ses responsabilités sans attendre l'administration, et que des initiatives ont été engagées pour lutter contre l'antibiorésistance.

Depuis les premières réunions du Comité de pilotage de ce plan en 2012, la FNP a régulièrement pris part aux **groupes de travail relatifs aux mesures liées à l'élevage** (au nombre de 12). Elle a aussi travaillé en **lien étroit avec l'Ifip** qui apporte de très nombreuses expertises au sein de ces groupes.

Ces **travaux se concrétisent** avec de premières réalisations en porc attendues cette année sur certaines des grandes thématiques du plan : c'est notamment le cas pour la thématique liée aux élevages. Ainsi, ci-contre, en avant première, est présenté le flyer destiné à sensibiliser les éleveurs sur l'usage raisonné des antibiotiques, nécessaires cependant pour maîtriser la santé en élevage, flyer qui rappelle l'engagement de tous les acteurs de la filière et créé dans le cadre d'Ecoantibio2017.



La FNP a aussi été très active dans le cadre des messages à faire passer aux parlementaires lors de l'examen du projet de Loi d'Avenir Agricole pour défendre le **maintien de la prescription-délivrance par les vétérinaires et éviter la suppression de tous les antibiotiques des PSE**.

En effet, il existe une vraie relation de confiance entre l'éleveur et son vétérinaire sanitaire, et il paraissait cohérent de pouvoir continuer de choisir entre son vétérinaire et un pharmacien plutôt que de forcer le passage par le pharmacien. En outre, la dissociation de la prescription et de la délivrance risquait de fragiliser le maintien d'un tissu de vétérinaires en zones rurales.

En outre, s'il est logique de supprimer les antibiotiques critiques (ceux particulièrement utilisés en médecine humaine et pour lesquels la résistance a été constatée en hausse) des programmes sanitaires d'élevage (PSE) la suppression de tous les antibiotiques quels qu'ils soient se justifie pas, et va même à l'encontre de la maîtrise de la santé des animaux d'élevage et donc de la santé publique.

La FNP continue en outre de défendre le fait que les antibiotiques **représentent une charge** et ne sont pas utilisés en élevage pour le plaisir. Par ailleurs, plus qu'un objectif chiffré, il faut s'engager dans une **démarche de maîtrise** en s'appuyant sur les GBPH et autres initiatives existantes et les améliorer. En ce sens, Jeff Trébaol a fait valider sur l'année écoulée le principe de travailler à un **Guide de Bonnes Pratiques des utilisations d'antibiotiques** (et de médicaments plus largement) par le Groupe Antibiorésistance de la filière porcine française qui a très bien accueilli la proposition. Un travail qui devrait donc s'engager dans les mois à venir.

Enfin, des aides à la **rénovation du parc de bâtiments** seraient certainement aussi très favorables en termes d'amélioration de l'état sanitaire des élevages, limitant par là même le recours aux antibiotiques. Une demande que la FNP a donc porté inlassablement depuis des années auprès des pouvoirs publics. Nous espérons que toutes les démarches faites pour aller vers un vrai plan de modernisation et de compétitivité des exploitations porcines décrit plus tôt dans ce rapport d'activité portera ses fruits et montrera qu'il s'agissait d'une voie nécessaire pour améliorer le sanitaire.

• Le porc, toujours bon élève dans la lutte contre l'antibiorésistance

En 2010, la FNP, aux côtés des familles professionnelles d'INAPORC, avait entamé des réflexions sur l'usage des antibiotiques en élevage aboutissant à un **moratoire lancé en mai 2011**, visant à restreindre l'utilisation des céphalosporines de 3ème et 4ème générations (C3 et C4-G, antibiotiques critiques). L'objectif était de **prémunir la filière d'une crise médiatique** en montrant que la profession était consciente du problème et engageait des actions face au risque. En effet, le sujet des antibiotiques en élevage fait l'objet d'attaques régulières dans les médias où tout se mélange (antibiorésistance, résidus médicamenteux...), et le porc est souvent ciblé. Des mesures ont aussi été prises dans plusieurs pays européens : Pays-Bas, Finlande, Allemagne ou encore Danemark qui a également décidé un moratoire de 2 ans pour les céphalosporines à haut risque.

Pour accompagner la décision en France, INAPORC (dont la FNP) a mené des travaux afin de mettre en place un **observatoire des quantités d'antibiotiques** consommés de façon générale et de céphalosporines plus particulièrement, au travers d'un panel représentatif de 170 élevages. Cette démarche repose sur une participation volontaire des éleveurs et sa réalisation a été confiée à l'Ifip. Enfin, les vétérinaires se sont engagés à **remonter leurs prescriptions** de céphalosporines pour compléter le suivi, des dérogations restant possibles pour les cas où seules les C3-C4G marchent.

Un des premiers résultats obtenus montre que la majorité des antibiotiques prescrits concernent les porcelets en post-sevrage, nécessaires lors du passage d'une alimentation lactée à solide. Ces informations permettront de poursuivre la rationalisation de l'utilisation des antibiotiques. En outre, et d'après les dernières données publiées par l'Anses en novembre 2013 à l'occasion de la journée nationale annuelle de lutte contre l'antibiorésistance (données portant jusqu'en 2012), il convient de souligner que ces initiatives engagées par les professionnels **portent leurs fruits** ! De quoi faire taire les nombreux opposants à l'élevage porcin sur cet aspect puisque le porc fait figure de bon élève :

- L'exposition aux antibiotiques a baissé de 10,1% en élevage porcin entre 2011 et 2012 (avec un recul global observé sur les 5 dernières années de 26,2%).
- Il y a eu une diminution de 73,3 % du pourcentage estimé d'animaux traités entre 2010 et 2012.
- Entre 2010 et 2012, avec la mise en place du moratoire, l'utilisation de C3-C4G a baissé de 62,1%.
- Le tonnage d'antibiotiques vendu en 2012 à destination des porcs est le plus faible estimé depuis 1999. Le tonnage 2012 a diminué de 56,2 % par rapport à 1999 et de 46,5 % par rapport à 2008.

• L'oxyde de zinc comme alternative aux antibiotiques ?

Parmi les mesures préconisées par les pouvoirs publics dans le plan « Ecoantibio 2017 » figure l'étude d'alternatives à l'utilisation des antibiotiques parmi lesquelles l'oxyde de zinc est cité. La FNP avait insisté à de nombreuses reprises, dès le début des discussions avec l'administration, sur la nécessité d'étudier cette piste comme **palliatif aux antibiotiques en aliment premier âge**. Les premiers résultats de l'observatoire INAPORC des utilisations d'antibiotiques confortent ce besoin.

Les diarrhées consécutives au sevrage des porcelets sont fréquentes et traitées par des antibiotiques (notamment la colistine utilisée en médecine humaine) pour parer à la déshydratation des animaux et à la réduction de la vitesse de croissance. Or, des concentrations élevées en oxyde de zinc (2500-3000 ppm) préviendraient l'apparition de ces symptômes et diminueraient leur sévérité. Utilisée dans de nombreux pays européens sous forme de pré-mélange médicamenteux (Espagne, Danemark notamment), cette alternative aux antibiotiques n'est pas autorisée en France (sauf sous forme d'additif en quantités < 150 ppm). La FNP a souvent pointé cette **distorsion de concurrence**.

Une tentative d'autorisation en pré-mélange médicamenteux avait été faite en 2000 par des fabricants d'aliments sans succès en raison de son **impact environnemental** (enrichissement en zinc des sols). Aussi, dans le cadre du plan antibiorésistance, l'Anses avait été saisie en mars 2012 par la DGAL pour procéder à une évaluation risque-bénéfice de l'utilisation de l'oxyde de zinc dans l'alimentation des porcelets et émettre un avis sur l'intérêt de ce traitement en matière de réduction de risques d'antibiorésistance. Il aura fallu un an pour que l'Anses rende son avis puisqu'il est paru en mars 2013. Et quel avis ! Puisqu'au final l'Anses renvoie la DGAL à ses responsabilités en mettant en avant que d'un côté, utiliser de l'oxyde de zinc répondrait bien à l'objectif du plan Ecoantibio2017, mais que du point de vue environnemental, il faut prendre en compte l'effet rejet. C'est en tout état de cause mieux qu'un avis tranché qui aurait été contre l'oxyde de zinc, mais ce n'est pas encore gagné !

C'est pourquoi le travail s'est poursuivi en 2013/2014 au travers d'un groupe pluridisciplinaire sur l'oxyde de zinc en porc (FAB, représentants des éleveurs dont FNP, Ifip, INAPORC, syndicats des médicaments vétérinaires et des additifs) qui avait été mis en place début 2012 afin d'élaborer une **stratégie permettant son utilisation en France**. Des réunions se sont notamment tenues sur fin 2013 qui ont permis d'informer sur le fait qu'une demande d'AMM avait été déposée au niveau communautaire par un laboratoire pharmaceutique. L'avis de l'agence européenne (EFSA) n'était pas attendu avant mi-2014. En cas d'avis défavorable, les pays autorisant aujourd'hui l'oxyde de zinc en tant que médicament devront revoir leur dossier d'autorisation. En cas d'avis favorable, l'oxyde de zinc sera autorisé dans tous les Etats membres.

Aussi, le groupe pluridisciplinaire s'est inquiété de la **position que pourrait prendre l'Etat français**, craignant que les aspects environnementaux du dossier ne constituent un frein et donc une réelle source de distorsion de concurrence pour le coup. C'est pourquoi un **projet d'accord interprofessionnel** sur l'utilisation de l'oxyde de zinc a été travaillé et présenté à l'administration en décembre 2013. Le but : aller vers une utilisation thérapeutique de l'oxyde de zinc durant les 14 jours après le sevrage mais réduire l'apport en engraissement pour rester à bilan constant sur la vie de l'animal par rapport à ce qui est pratiqué à l'heure actuelle, ne modifiant donc pas les rejets.

A ce jour, des calages restent nécessaires sur les garanties à apporter à l'administration sur le respect qui pourrait être fait d'un tel accord. De nouvelles rencontres devraient se tenir courant 2014 notamment en fonction de l'avis que rendra l'EFSA ; la FNP continuera de suivre de près ce dossier. La FNP restera également très vigilante sur le dossier du retrait des antibiotiques des PSE, car si l'EFSA venait à rendre un avis défavorable sur l'oxyde de zinc, il ne faudrait pas que l'Etat français démunisse aussi les éleveurs de tous moyens de traitement des diarrhées lors du sevrage.



▪ Décliner le Paquet Hygiène en France sans plus de contraintes

Le Paquet Hygiène - ensemble de règlements constitutifs du droit alimentaire européen - est entré en application le 1^{er} janvier 2006, marquant ainsi une profonde réforme de la réglementation relative aux règles d'hygiène applicables aux denrées alimentaires dans l'Union européenne, avec pour exigences la traçabilité, la coopération et la responsabilisation des acteurs pour garantir la sécurité des aliments, l'une des premières préoccupations des consommateurs et des citoyens. En France, les réunions de travail organisées par la DGAI pour la mise en œuvre du Paquet Hygiène en filière porcine se sont poursuivies sur la période 2013/2014, mobilisant fortement la FNP afin que cette déclinaison n'induisse pas de nouvelles contraintes inutiles en élevage.

• Accompagner les éleveurs mais leur éviter plus de contrôles

Le Paquet Hygiène renforce la responsabilité des opérateurs à tous les maillons. Ainsi, les éleveurs sont désormais juridiquement responsables de la qualité sanitaire de la viande qu'ils mettent sur le marché. Ils doivent donc pouvoir démontrer qu'ils ont mis en place dans leur élevage un système de maîtrise assurant la sécurité alimentaire pour les consommateurs. Pour aider les éleveurs à se mettre en conformité vis-à-vis de cette réglementation européenne, les organisations professionnelles porcines avaient choisi d'élaborer un **Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH)** d'application volontaire sur lequel les producteurs peuvent s'appuyer pour maîtriser les dangers potentiellement présents dans la viande de porc. Ce travail, financé par INAPORC, a été animé au plan professionnel par la FNP et Coop de France Section Porc et au plan technique par l'Ifip.

La validation du GBPH par l'administration en 2012 a concrétisé la volonté des professionnels de se montrer proactifs sur le domaine sanitaire et de valoriser les savoir-faire et bonnes pratiques en élevage. Cela avait aussi ouvert la voie à la **simplification administrative concernant 2 dossiers liés au GBPH : la qualification trichine et l'éligibilité des élevages à l'inspection visuelle**. En effet, la France ne disposant pas d'un historique suffisant d'analyses trichines pour obtenir la reconnaissance de territoire indemne au sens de la réglementation communautaire, les autorités sanitaires cherchaient depuis 2011 à mettre en place un dispositif attestant de la qualification individuelle indemne de chaque élevage. Par ailleurs, dans le cadre de l'inspection visuelle ante mortem, l'administration manquait de main d'œuvre pour contrôler tous les points réglementaires.

C'est pourquoi, les représentants des éleveurs dont la FNP, avaient discuté un dispositif avec la DGAI pour qualifier les élevages de fait et **éviter un contrôle supplémentaire**. Une analyse a révélé que tout éleveur mettant en pratique les recommandations du GBPH pouvait être considéré comme respectueux des obligations réglementaires visant à maîtriser le risque trichine. Aussi, les représentants des éleveurs ont négocié une **déclaration sur l'honneur, remplie par l'éleveur, de respect des points du GBPH** liés à la trichine et à l'inspection visuelle. Le principe de ce dispositif avait été validé par les pouvoirs publics en 2012, lors d'un arbitrage au Cabinet de l'Agriculture.

Cependant, après près de deux ans sans plus en parler, l'administration est revenue vers la profession fin avril-début mai 2014 pour mettre en place une **Visite Sanitaire Porcine (VSP)** à l'image de ce qui existe en élevage bovin, effectuée par le vétérinaire sanitaire et financée par l'Etat. Cette tentative de VSP, visite conseil qui devait couvrir les domaines réglementaires (trichine, inspection visuelle, protection animale, pharmacie, tenue du registre d'élevage, dans un but d'épidémiosurveillance), avait déjà été faite lors des autres discussions sur le Paquet Hygiène en 2011-2012, mais n'avait pu aboutir faute d'enveloppe budgétaire pour la financer.

La justification de la relance d'une VSP à cette fois-ci été un amendement au règlement européen du Paquet Hygiène donnant une **ouverture pour déroger au contrôle Trichine systématique** de toutes les carcasses dans les pays non reconnus comme territoires indemnes, pour peu que les élevages répondent à des conditions d'hébergement contrôlées. Il est donc nécessaire pour connaître ces conditions d'hébergement, de qualifier tous les élevages au regard du risque Trichine.

L'administration a donc proposé de faire une visite « one-shot » sur une année d'ici fin 2015, et d'y passer tous les élevages. Avec la justification européenne et le risque de devoir contrôler tous les porcs (coût estimé de 80 M€), l'administration espère ainsi pouvoir obtenir une enveloppe budgétaire pour financer la VSP avec l'entrée qualification Trichine (19 M€ à la place). Une fois tous les élevages qualifiés, seuls devront ensuite être contrôlés les plein-air et les élevages présentant un risque. Dans ce but, la grille VSP qui avait été largement débattue en 2011-2012 pour servir de support lors de la visite conseil du vétérinaire devait obligatoirement être réduite pour faire tenir toutes les visites sur un an. L'administration envisageait donc, dans la présentation faite à la profession, de réduire les items aux seuls aspects Trichine et biosécurité. En outre, le résultat de la VSP devait être remonté par le vétérinaire sanitaire à l'administration afin de permettre de qualifier ou non. Seul hic, un tel dispositif **s'éloigne des arbitrages rendus en 2012** : la visite conseil se transforme en visite contrôle !

Pour le moment, la FNP, en lien avec Coop de France Filière Porcine sur ce dossier, a refusé la proposition de l'administration et **demandé de rester sur la validation de 2011-2012**. Un rendez-vous a aussi été demandé au Cabinet de l'Agriculture. Il se tiendra le 18 juin 2014. A suivre donc...

- **Permettre l'adaptation des éleveurs et éviter le zèle administratif**

Les **Informations sur la Chaîne Alimentaire (ICA)** découlent aussi du Paquet Hygiène européen. Pour chaque filière porcine, bovine, ovine, les abattoirs doivent disposer de ces informations pour organiser les opérations d'abattage et permettre au vétérinaire officiel d'exercer au mieux les procédures d'inspection requises. La mise en œuvre des ICA est régie par un décret paru le 14 novembre 2012 : les animaux arrivant sans ICA ou avec une ICA mal renseignée à l'abattoir doivent être signalés au vétérinaire officiel. Considérés comme à risque, ces animaux doivent être isolés en bouverie ou porcherie et passer en fin de chaîne où ils feront l'objet d'inspections ante et post-mortem approfondies.

The image shows a document, likely a form or checklist, with a red circle highlighting a specific section. The document contains various fields and text, but the content is mostly illegible due to the low resolution and blurring. The red circle is drawn around a section that appears to be a table or a list of items.

Les représentants de la production, dont la FNP, avaient **négocié une phase transitoire** pour la mise en œuvre du dispositif.

Par conséquent, le décret de novembre 2012 spécifiait que l'obligation pour les éleveurs de remplir la partie ICA sur les bons d'enlèvement (voir ci-avant) ne serait effective qu'à partir du 1^{er} juillet 2013. La FNP a participé en 2013 à plusieurs réunions de suivi de la montée en puissance de la transmission des ICA. Cette phase devait permettre d'identifier avant le 1^{er} juillet les points bloquants et de proposer des solutions afin de **garantir une application cohérente** sur tout le territoire. Des indicateurs devaient notamment être fournis par les fédérations d'abatteurs pour voir s'il y avait des problèmes de remplissage des bons. Cette phase transitoire devait aussi permettre de vérifier que certaines DSV ne faisaient **pas de zèle**, l'obligation n'étant pas encore passée.

A l'approche du 1^{er} juillet, selon les filières concernées, le taux de bon remplissage des bordereaux d'enlèvement était de 15 à 65%, la **production porcine faisant figure de bon élève**. Une période dérogatoire a donc été obtenue de la DGAL jusqu'au 31 octobre 2013. Pendant ces 4 mois supplémentaires, à réceptions d'animaux avec ICA non conforme, les vétérinaires en abattoir avaient pour consigne de ne pas bloquer les lots, ne pas faire passer les animaux en fin de chaîne, ne pas verbaliser les éleveurs, mais procéder à un rappel réglementaire. Les abattoirs devaient aussi faire remonter aux éleveurs des alertes sur le mauvais remplissage des bons.

A l'issue de ces 4 mois, et malgré peu d'évolution dans le remplissage des bons, la DGAL a décidé de ne pas prolonger la période dérogatoire. Depuis le **1^{er} novembre 2013**, l'abattage d'animaux qui arrivent avec une ICA non conforme n'est donc en théorie plus autorisé. Outre les blocages générés pour l'abattoir, les bons non remplis ou mal renseignés **peuvent faire l'objet de verbalisations**.

Dès fin octobre 2013, la FNP a donc assuré son rôle syndical et informé son réseau en vue d'un relai aux éleveurs, en rappelant qu'il était indispensable de resensibiliser ces derniers au remplissage de la partie ICA du bon d'enlèvement, et en particulier à ce qu'ils **rayent partiellement la mention inutile « j'ai des informations ou je n'ai pas d'information sur la chaîne alimentaire à transmettre à l'abattoir »** source d'une part importante des non-conformités, afin d'éviter d'éventuels PV.

• **Obtenir des évolutions simplifiant les démarches pour les éleveurs**

Fin 2013, la profession dont la FNP, est revenue vers l'administration avec une demande déjà portée quelques années avant pour **faire évoluer la partie ICA et transportabilité** du bon d'enlèvement, en vue d'en améliorer la compréhension pour le renseignement de ces rubriques. Avec l'entrée en vigueur de la transmission de l'ICA en novembre 2013 et les non-conformités encore constatées (voir paragraphe précédent), il paraissait en effet nécessaire de **simplifier cette partie**.

Le consensus finalement obtenu en décembre 2013 a notamment acté les **modifications suivantes** :

- remplacement de la mention à rayer par une case à cocher (plus simple et plus facile à voir),
- modification du titre de la rubrique chaîne alimentaire et transportabilité qui est désormais : « Information sur la chaîne alimentaire (ICA) et Transportabilité », le but étant de fondre les rubriques ICA et Transportabilité pour les mettre sur le même plan (plus clair),
- référence explicite à l'obligation, pour certains dangers, d'informer l'abattoir 24 heures avant le départ des animaux (pour que les éleveurs ne passent pas à côté au risque d'être pénalisés),
- mention d'un rappel à la réglementation relative au respect des temps d'attente en cas de traitement qui figure au niveau de la zone de signature du détenteur (voir modèle ci-après).

INFORMATION SUR LA CHAÎNE ALIMENTAIRE (ICA) ET TRANSPORTABILITE			
<input type="checkbox"/> Je n'ai pas d'information à transmettre à l'abattoir <input type="checkbox"/> J'ai des informations à transmettre à l'abattoir			
INFORMATION	Nb animaux		Marquage
	Porc	Réforme	
Aiguille(s) cassée(s)			XXXXXX (*) et 2 boeufs rouges rouges
Antécédent de salmonellose clinique			Aucun
Mesure à gestion particulière, cochez : <input type="checkbox"/> Double <input type="checkbox"/> Fumée <input type="checkbox"/> PCB <input type="checkbox"/> Calcium <input type="checkbox"/> Plomb <input type="checkbox"/> Radioactivité			Cocher rouge sur la tête (**)
Mesure à caractère exceptionnel Corps étrangers, substance dangereuse (ratélie, etc.) Précisez :			
Abcès, boiterie			Cocher rouge sur la tête
Hernie			
Morsure de queue			
Retournement limité de vagin			
Retournement limité de rectum			
Lésion cutanée			
(*) : tatouage sur les épaules (**) : si l'ensemble du lot est concerné, ne pas mettre de marquage particulier			
Commentaires information sur la Chaîne Alimentaire et Transportabilité			

Informez l'abattoir 24h avant le départ des animaux

Attention la zone de signature n'est pas sous le tableau ICA TRANSPORTABILITE

Signatures:
 Le détenteur-éleveur Le chauffeur l'abattoir

Notification
 ne dégage la notification à l'abattoir.
 Signer : cochez la case si vous réalisez vous-même la notification

Rappel : l'envoi d'un animal à l'abattoir sous délai d'attente de traitement médicamenteux est interdit

Suite à la validation de ces modifications, la DGAL s'est engagée à rédiger une note afin d'informer ses services d'inspection en premier lieu pour spécifier que même si les 2 rubriques sont dorénavant confondues sur le bon pour en améliorer la lisibilité, certains items répondent à la réglementation ICA et d'autres à celle relative à la transportabilité. Le second point que souhaitait expliciter la DGAL était la conduite à tenir des services concernant l'obligation d'information de l'abattoir 24 heures avant l'arrivée des animaux pour certains items. La DGAL considère en effet que cette information 24 heures à l'avance ne pourra être **pleinement opérationnelle que lorsque l'ICA aura été « dématérialisée »** et permettra le transfert de ces informations par voie informatique.

L'entrée en service du nouveau bon se fera **une fois que les stocks de bons au niveau des organismes de PCM auront été épuisés**. La profession veillera à ce que cela se fasse avec le plus de cohérence possible sur l'ensemble du territoire. Le délai que cette contrainte occasionnera permettra de s'assurer que les services d'inspection ont bien pris acte de la nouvelle forme de la rubrique.

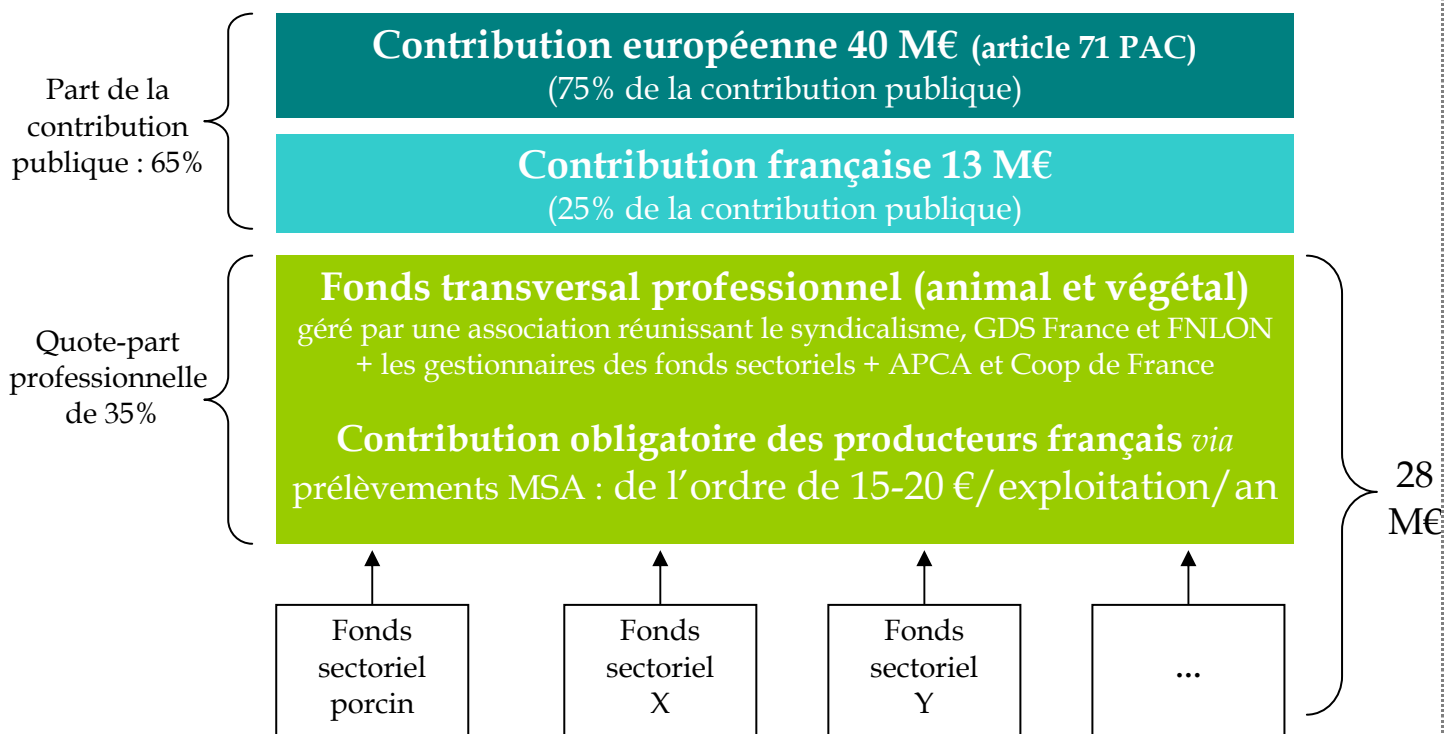
▪ Les suites des Etats Généraux du Sanitaire de 2010 en porc

Les Etats Généraux du Sanitaire (EGS) de 2010 avaient pour ambition de tracer la politique sanitaire française pour les 10 prochaines années. Ils visaient à une réorganisation au niveau sanitaire (nouvelle gouvernance), accompagnée d'un désengagement financier de l'Etat et donc d'une mise à contribution des professionnels au travers notamment de fonds de mutualisation.

• Un dispositif UE de mutualisation semblable à une « mutuelle »

Dans le cadre du Bilan de Santé de la PAC, la France avait négocié avec la Commission européenne la possibilité de créer un **fonds de mutualisation des risques sanitaires et environnementaux**, visant à indemniser les pertes économiques indirectes subies à ces titres.

Le principe du dispositif obtenu, réservé à la production agricole, est présenté dans le schéma ci-après. Le dispositif se constitue d'un fonds transversal (animal et végétal) et **d'au moins une section spécialisée**, c'est-à-dire un fonds spécifique à un secteur de production. Il faut donc au moins une section spécialisée pour faire agréer le dispositif global. Un seul fonds peut être reconnu par secteur de production et, contrairement au fonds transversal, l'adhésion des exploitants y est volontaire.



La production doit avancer le montant du dommage pour indemniser les producteurs sinistrés, la prise en charge par les fonds publics n'intervenant qu'en remboursement. L'intérêt du dispositif est donc de permettre à la production de **n'assumer que 35% d'un accident sanitaire** ou environnemental. Ce qui relève du cadre assurantiel ne peut être couvert par ce dispositif.

- **Mutualiser pour aider les éleveurs porcins à gérer les risques**

Jusqu'à présent, en cas d'accident sanitaire ou environnemental, les éleveurs concernés devaient faire face seuls aux coûts engendrés. Etant donné les accidents survenus dans des élevages de porcs depuis 10 ans, et grâce à la possibilité de s'inscrire dans le dispositif de fonds de mutualisation européen, les représentants des éleveurs au sein d'INAPORC ont décidé de constituer **fonds de mutualisation au bénéfice des éleveurs de porcs français**.

La baisse du coût de l'équarrissage en porc en 2012 (baisse de 2 cts/porc abattu) a rendu possible la mise en place d'un fonds de mutualisation pour venir en aide aux éleveurs concernés, **sans augmenter les cotisations globales**. Les responsables professionnels ont ainsi décidé un nouveau prélèvement de 1 ct/porc abattu pour alimenter le fonds depuis le 1^{er} septembre 2012. Cette cotisation volontaire sanitaire s'ajoute à une mise de fonds d'INAPORC pour amorcer le dispositif.

La gestion du fonds porcine revient à une association dénommée **AFSEP** (Association du Fonds Sanitaire et Environnemental Porcin) et composée de la FNP, Coop de France Filière Porc et une fédération des associations à vocation sanitaire porcines existant dans les régions (ANSP). INAPORC assure la gestion administrative. Le fonds a été acté par la signature d'un accord interprofessionnel en 2012, suivie d'un courrier à tous les éleveurs de porcs français pour les informer de l'initiative. Au niveau transversal, la FNSEA et les JA ont déposé courant 2012 les statuts du dispositif global, appelé **Fonds national agricole de Mutualisation Sanitaire et Environnementale (FMSE)**.

Tout a été mis en œuvre ensuite pour présenter le dossier de demande d'agrément aux pouvoirs publics. Cet agrément a finalement été **obtenu à l'automne 2013**. Pour déposer la demande, l'existence d'au moins un fonds sectoriel était nécessaire. Au final, ce sont trois secteurs de production qui ont demandé leur reconnaissance en même temps que le fonds transversal : le maïs et les plants de pomme de terre en végétal, et **le porc (AFSEP)** seule section spécialisée pour l'animal. Pour la section porcine, le représentant qui siège depuis au sein du FMSE est le Président de la FNP.

Le travail s'est ensuite engagé pour définir au plus vite le champ de risques qui peuvent être pris en charge par le fonds sanitaire porcine et leur niveau de couverture afin de pouvoir en informer les éleveurs de porcs. Pour les accidents sanitaires, le fonds porcine indemnise les **pertes économiques indirectes occasionnées par les maladies animales de catégorie 1** telles que définies par la réglementation. A titre indicatif et non exhaustif, sont actuellement concernées les maladies suivantes : fièvre aphteuse, fièvre charbonneuse, maladie d'Aujeszky, rage, stomatite vésiculeuse, trichinellose, maladie vésiculeuse du porc, peste porcine africaine, peste porcine classique, tuberculose, brucellose... Les **barèmes de couverture** établis sont pour le moment disponibles sur demande auprès de la FNP dans l'attente de la formalisation d'un dépliant plus officiel.

Pour les accidents environnementaux, ceux-ci risquant de concerner la plupart du temps plusieurs filières de production, ils sont pris en charge par la section transversale du FMSE.

- **Nouvelle gouvernance sanitaire : où en est-on ?**

La mise en œuvre de la **nouvelle organisation sanitaire** issue des EGS découle de l'ordonnance « épidémiosurveillance » du 22 juillet 2010. Elle s'effectue au travers de décrets, validés en 2012 par le Conseil d'Etat, et qui définissent le rôle, les missions et conditions d'exercice de différentes instances.

Parmi ces décrets, celui sur les OVS (Organismes à Vocation Sanitaire) a suscité un **conflit entre Coop de France et GDS France** : le texte, paru en juillet 2012 ne reconnaissait que les GDS comme OVS alors qu'en porc, la gestion du sanitaire – excepté dans quelques départements – passe essentiellement par les groupements de producteurs. En conséquence, Coop de France a déposé un recours en Conseil d'Etat pour faire annuler le décret, dont l'issue, initialement attendue pour fin 2013, n'a cessée d'être repoussée et devrait désormais être connue prochainement, en juin 2014.

Avant même la parution de ce décret, de nombreuses réunions avaient pourtant eu lieu fin 2011-début 2012 entre les différentes parties impliquées sur le sanitaire dans les divers secteurs de production, afin de **parvenir à un consensus professionnel** à proposer aux pouvoirs publics sur la nouvelle gouvernance. Tous les schémas y étaient passés, des OVS par secteur de production aux OVS = FRGDS revendiqués par GDS France, en passant par des OVS à gouvernance partagée entre les acteurs, compromis que Coop de France était prêt à faire, les textes ne permettant que la reconnaissance d'un OVS unique pour le domaine animal.

Dans ces réunions, organisées par la FNSEA pour faciliter les échanges entre Coop de France et GDS France, avaient aussi été associées les Associations Spécialisées. La FNP, en lien avec la CFA, avait alors fait valoir une **vision des viandes blanches particulière de l'organisation sanitaire, similaire à celle des groupements de producteurs** : une vision interprofessionnelle du sanitaire où ce qui avait déjà été mis en place en régions via les organisations économiques et les syndicats spécialisés devait primer afin de pérenniser le travail de structuration entamé et ne pas générer de coûts supplémentaires pour les éleveurs. Ce qui n'empêchait pas les GDS de poursuivre leur activité sur le porc dans les zones non couvertes par les groupements de producteurs...

En dépit des nombreux échanges tenus sur le sujet, le **dialogue avait été rompu en 2012**, les postures exprimées restant fermes de part et d'autre. C'est finalement le décret de juillet 2012 qui a tranché plutôt en faveur des FRGDS dans les régions, les reconnaissant transitoirement comme OVS.

Les discussions ont repris en 2013 lorsque la FNSEA a remis tout le monde autour de la table pour deux raisons principales : la montée au créneau de FNP et CFA afin de relancer les discussions pour aller vers un arrangement politique où **chacun trouverait sa place**, et la préoccupation de la FNSEA d'avancer sur un autre dossier, la mise en place d'une section spécialisée **ruminants au sein du FMSE** en lien avec GDS France, et au sujet de laquelle ces derniers évoquaient la gouvernance sanitaire comme prétexte pour ne pas avancer. Malheureusement, le blocage a perduré !

Ce n'est qu'avec la publication en avril 2014 par le Ministère de l'Agriculture de l'arrêté reconnaissant officiellement les FRGDS comme OVS (donc plus de façon transitoire) que les choses ont bougé. En effet, Coop de France, la FNP et la CFA ont fortement réagi à cette publication, faite un peu en douce alors que rien n'était censé bouger avant l'issue du recours de Coop de France.

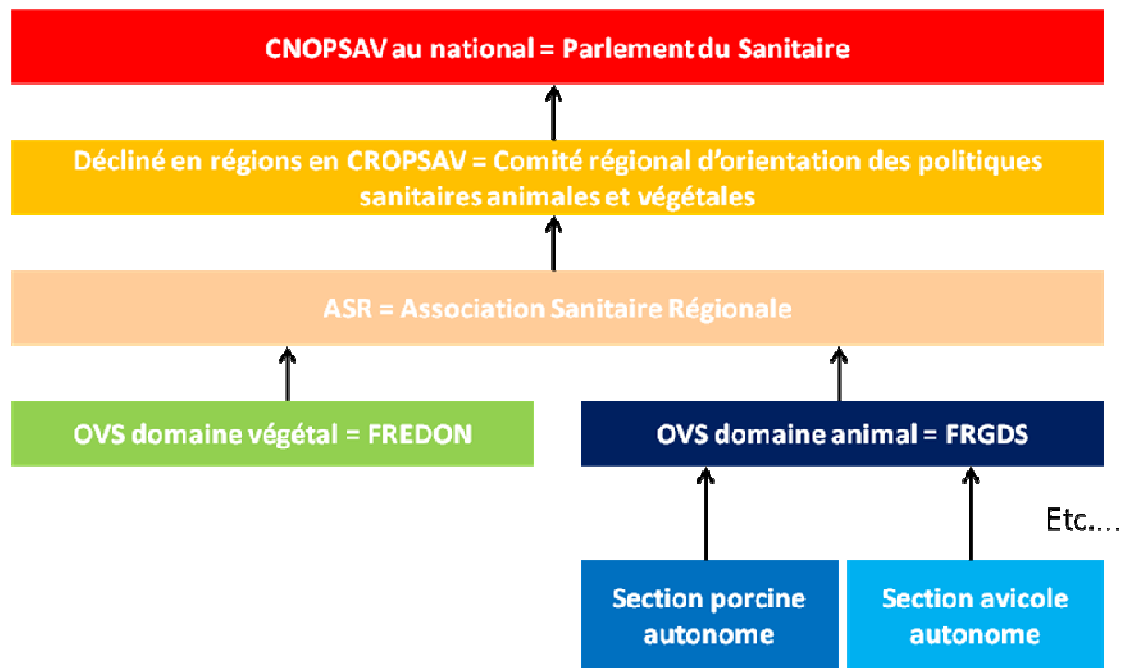
Au-delà du conflit entre GDS France et Coop de France, au final, la vraie préoccupation de la FNP reste celle d'avoir la **certitude que la nouvelle organisation sanitaire qui se met en place permettra de rester réactif**. C'est notamment très important en cas de crise sanitaire, surtout dans le contexte actuel de PPA et DEP dans le Monde, qui sont des **problématiques à dimension filière** et non uniquement au niveau de la production (champ d'action principal des GDS).

Si la FNP ne remet pas en cause la légitimité des GDS sur le sanitaire dans le secteur animal, force est de constater qu'à l'heure actuelle, dans beaucoup de départements, notamment dans l'Ouest de la France, les GDS ont laissé la **main en viandes blanches aux groupements**. Aussi, les associations porcines ou avicoles à vocation sanitaire qui se sont structurées autour des groupements semblent plus à même dans ces zones d'apporter la réactivité souhaitée.

La FNSEA a alors tenté une nouvelle médiation tout début juin 2014 avec une vraie **volonté d'accord politique afin que tous les secteurs de production trouvent leur place**.

Suite à cette rencontre, on s'acheminerait vers un possible compromis, schématisé ci-après : la constitution de **sections sanitaires autonomes** au sein de l'OVS animal pour les secteurs de production qui le souhaiteraient. Ces sections auraient l'autonomie politique, technique et financière, et l'OVS animal = FRGDS ne constituerait au final qu'un relais des actions décidées vers l'ASR. Cette organisation de la gouvernance pourrait prendre des **géométries variables selon les régions** en fonction des types de production présents ou selon les organisations sanitaires intervenant le plus.

Les différentes parties prenantes doivent réfléchir à ce possible compromis avant de le valider ou non. Des discussions devront aussi se tenir avec les pouvoirs publics. C'est donc à suivre...



Au-delà du conflit sur la gouvernance, des discussions avaient aussi été engagées en 2013 avec GDS France dans le cadre du fonds de mutualisation. En effet, dans les départements où certains éleveurs de porcs cotisent aux GDS, un prélèvement est déjà effectué afin de couvrir les producteurs en cas de problème sanitaire. Or, avec l'agrément du FMSE et de l'AFSEP comme fondatrice de la section spécialisée pour le secteur porcin, il sera rapidement nécessaire de faire en sorte que les éleveurs de porcs **ne cotisent pas doublement**. Lors des rencontres de 2013, les responsables de GDS France s'étaient montrés ouverts, espérons donc que si la situation se débloque, cela se règlera rapidement !

En bref... 2013/2014 : nouveau marché de l'équarrissage

Suite à la fin du Service Public de l'Equarrissage (SPE), la profession a depuis 2009 pris en charge la gestion de l'équarrissage par l'intermédiaire des associations ATM. Un premier marché de l'équarrissage avait été passé entre les ATM et les opérateurs de l'équarrissage pour 2009-2013. L'année 2013 a donc été marquée par des négociations pour le nouveau marché, initialement prévu pour juillet et reporté à début 2014 en raison des difficultés rencontrées lors de ces négociations.

En effet, dès avril 2013, un appel d'offre marché public a été lancé auprès des sociétés d'équarrissage, afin de fixer les nouveaux tarifs. Cependant, fin mai 2013, la reconnaissance des CVO comme ressources privées par la Cour de Justice européenne a rebattu les cartes et permis le basculement de l'équarrissage vers une procédure de marché privé à l'été 2013. Les négociations se sont donc poursuivies jusque fin 2013, dans un contexte de contestation par certains opérateurs d'équarrissage.

Début décembre 2013, les ATM des différentes filières d'élevage sont finalement parvenues à négocier des prestations « à la baisse », effectives pour une durée de deux ans, à partir du 1^{er} janvier 2014. En conséquence, 12 départements français ont basculé vers un nouvel opérateur d'équarrissage, qui avait fait les propositions tarifaires les plus intéressantes sur ces zones.

La FNP a joué un rôle important d'information à ce sujet auprès de ses adhérents, en faisant notamment passer dans le réseau les coordonnées des nouveaux équarrisseurs auprès de qui demander dorénavant les enlèvements. Cependant, des messages confusants ont circulé sur le terrain de la part d'un des équarrisseurs qui, ayant perdu des départements dans cette mise en concurrence, a contesté les nouvelles attributions faites. Aussi, il a été fondamental de veiller à la bonne information des éleveurs des départements concernés par les basculements. En effet, si un éleveur à jour de ses cotisations auprès de son ATM s'adressait au mauvais équarrisseur n'ayant pas remporté le marché de l'équarrissage sur son département, les ATM ne pouvaient pas payer les factures correspondantes, le contrat n'existant plus avec l'ancien équarrisseur.

La FNP a également, dans un contexte économique très difficile pour la production porcine, participé activement aux travaux d'ATM pour s'assurer que les évolutions de l'équarrissage permettraient d'éviter toute hausse de charge pour les éleveurs de porcs. C'est ainsi qu'elle est intervenue en justice en soutien aux ATM lorsque l'opérateur d'équarrissage mécontent a porté l'affaire au tribunal. Il était en effet inenvisageable de risquer une annulation des nouveaux contrats négociés à des tarifs plus intéressants. Au final, les tribunaux ont débouté la demande de l'équarrisseur, ce qui a permis d'apporter un point final à un contentieux qui a inutilement perturbé les filières d'élevage début 2014, confirmant en même temps le droit de choisir les meilleures prestations aux conditions financières et quantitatives les plus avantageuses pour les éleveurs et tous les acteurs des filières.

LE BIEN-ÊTRE EN PRODUCTION PORCINE : PRESSION CONSTANTE ET CROISSANTE

Depuis début 2013, le dossier bien-être animal est suivi au sein de la FNP par François-Régis Huet, qui avait succédé à Henri de Thoré en tant que référent bien-être pour la production porcine française. Sur la période écoulée, François-Régis Huet a rapidement et totalement endossé la mission qui lui a été confiée de veille et de lobbying à la fois au niveau communautaire et sur le territoire national. Les principaux éléments du travail réalisé sont présentés ci-après, sachant que cette partie ne revient pas en détails sur la mise aux normes des truies gestantes déjà traitée précédemment.

▪ Être en veille sur les demandes welfaristes en France

• **Le statut juridique de l'animal : LE dossier de 2013/2014 en France**

La question d'instaurer un statut juridique de l'animal dans le Code Civil a été très prégnante en France en 2013/2014. Rappelez-vous, ce débat du statut de l'animal s'était **déjà tenu en 2008 à l'occasion des « Rencontres Animal et Société »** mais avait été vite éteint grâce à l'intense lobbying de la FNSEA à l'époque, mettant principalement en avant que le Code Rural reconnaît déjà les animaux comme êtres sensibles et qu'il n'y a pas besoin de créer plus dans les textes.

Cependant, avec la signature d'un manifeste par 24 personnalités, écrivains, philosophes ou politiques à l'automne 2013, les partisans d'un statut spécifique de l'animal dans le Code Civil sont parvenus à relancer le débat, qui a atteint son paroxysme début février 2014 à l'occasion d'un Think Tank « Ecolo Etik » organisé par Chantal Jouanno. La profession, qui s'était pourtant organisée pour constituer un **groupe interOPA sous l'impulsion de la FNSEA**, afin de faire appel à tous les talents juridiques, techniques et politiques de nos réseaux, a vécu à l'occasion de ce Think Tank un moment très désagréable, devant une audience d'opposants, hermétiques à tout raisonnement.

Au final, ce sont les **déclarations du Président de la République** à la France Agricole à la veille du Salon de l'Agriculture 2014 qui ont clos le débat, affirmant que le gouvernement ne légifèrerait pas sur le sujet, et que tout l'arsenal réglementaire existait déjà dans le Code Rural et le Code Pénal pour protéger les animaux. La profession agricole dont la FNSEA, et la FNP qui avait fait un fort lobbying par le biais du Club des Amis du Cochon, s'était trouvée soulagée par l'annonce. Et pourtant...

La question du statut juridique de l'animal dans le Code Civil est revenue sur le devant de la scène quelques semaines après seulement, suite à l'adoption le 16 avril en procédure accélérée à l'Assemblée Nationale d'un amendement poussé en catimini dans le cadre du projet de loi de modernisation et simplification du droit par quelques députés dont Jean Glavany (Hautes-Pyrénées), ancien Ministre de l'Agriculture. Cet amendement visait à qualifier dans le Code Civil les animaux d'« **êtres vivants doués de sensibilité** », les distinguant dans une certaine mesure des autres biens.

• Un lobbying efficace pour faire entendre nos arguments

L'adoption de cet amendement surprise a largement mobilisé les OPA dont la FNSEA et ses AS, parmi lesquelles la FNP. Un **groupe interOPA** s'est rapidement activé avec en toile de fond une forte inquiétude quant aux risques pour nombre d'activités liées aux animaux : l'acquisition d'animaux de compagnie, l'élevage en vue de la consommation humaine, l'usage des animaux pour des activités commerciales (transport, spectacles...). Et derrière, ce n'est pas juste le souci du bien-être des animaux qu'on retrouvait, mais des ambitions des ONG moins avouables (facilités de recours juridiques pour servir leurs intérêts, volonté de prôner l'arrêt de la consommation de viande...).

Face à la situation, la profession a donc mis en marche toutes ses ressources pour analyser les risques liés à l'amendement Glavany et envisager la stratégie de réponse la mieux adaptée. Plusieurs actions ont été menées dès l'adoption de l'amendement à l'Assemblée Nationale : note explicative des modifications induites par cet amendement, courrier FNSEA-JA à la représentation nationale (ensemble des députés et sénateurs), courrier de Xavier Beulin à François Hollande... Les réponses apportées se sont voulues rassurantes, mettant en avant qu'il ne s'agissait que d'une harmonisation entre textes, d'un amendement "cosmétique" qui au fond ne changera pas grand chose. Mais ce qui inquiétait n'était au final pas l'amendement en tant que tel, mais le **sentiment que cette modification serait sans nul doute suivie de propositions de lois à portée plus importante.**

Un intense lobbying a donc été décidé par les OPA et mené par nos différents réseaux afin de sensibiliser une liste de parlementaires choisis pour participer à une Commission Mixte Paritaire (CMP - 7 députés et 7 sénateurs) chargée d'étudier le projet de loi contenant l'amendement Glavany. En effet, dès que certaines parties d'un projet de loi n'ont pas fait l'objet d'un consensus entre Assemblée Nationale et Sénat, une CMP est réunie afin d'étudier ces parties. L'amendement Glavany ayant été déposé de façon cavalière, illustre typiquement le type de parties revues en CMP.

Le **réseau de la FNP** s'est montré particulièrement efficace dans ce lobbying, et de nombreux contacts ont été pris pour sensibiliser les parlementaires locaux proches de nos positions sur les conséquences économiques qu'auraient des initiatives plus poussées ouvertes par l'amendement. Ces actions sont cependant restées volontairement discrètes car la gestion médiatique du sujet a été très compliquée : en effet, la profession agricole apparaissait à tort opposée à la sensibilité des animaux et donc à leur bien-être, alors qu'elle vit avec depuis 1976 (date d'introduction de la sensibilité dans le Code Rural).

Pour réduire le risque d'évolutions ultérieures préjudiciables à l'élevage, l'expertise juridique a finalement conduit les OPA à soutenir une modification de l'amendement Glavany parlant d'êtres « sensibles » et non « doués de sensibilité » permettant la **formulation à l'identique entre le Code Rural, qui parle d'« être sensible », et le Code Civil. Malgré une bonne reprise de notre amendement interOPA** par les parlementaires lors de la CMP, celle-ci a échoué en raison d'une opposition vive sur un article du projet de loi qui n'avait rien à voir avec notre sujet. C'est donc une déception, même si le lobbying mené a bien fonctionné

• Nécessité de rester très vigilant sur les prochaines étapes

Le projet de loi doit désormais revenir en l'état initial devant l'Assemblée Nationale puis au Sénat, avec débat dans chacune des assemblées puis dernière lecture par l'Assemblée Nationale. Il s'agit du texte adopté à l'Assemblée Nationale le 16 avril (incluant l'amendement Glavany). Il y aura donc **plusieurs enjeux sur lesquels rester vigilants** :

- Se tenir prêts pour le lobbying pour à nouveau se faire entendre afin que nos arguments et notre proposition d'amendement trouvent la même écoute et soient relayés en séances plénières dans ces assemblées aussi bien que lors de la CMP,
- Veiller à ce que en attendant, sous la pression des associations welfaristes, animalistes et autres, cela ne laisse pas une porte ouverte pour des propositions de loi plus radicales à l'image de celle déposée par la Députée Gaillard sur le bureau de l'Assemblée Nationale le 30 avril dernier.

Dans ce but, le groupe stratégique constitué entre les OPA continuera de se réunir régulièrement pour examiner plus avant le texte et les risques associés. Le calendrier législatif étant particulièrement contraint d'ici la fin de la session parlementaire fin juillet, nous ne pouvons pas, à ce stade, savoir quand le nouveau débat parlementaire aura lieu.

▪ Être en veille sur les demandes welfaristes en Europe

• Ne pas ajouter de contraintes à ce qui se fait en France

Sur la période écoulée, la FNP, en lien Coop de France, INAPORC et l'Ifip notamment, a été très mobilisée par un projet de **guide de transportabilité des porcs** en discussion au niveau européen. En effet, un tel guide existe déjà en Europe pour les bovins, et la Commission européenne, sous forte pression des welfaristes, a pour ambition d'en faire paraître également un pour le secteur porcin.

La chance que nous avons pour une fois est que le seul pays qui dispose d'un guide transportabilité à l'heure actuelle est la France. Les travaux de la Commission se sont donc basés sur notre guide. L'avantage était de ne pas tout nous faire recommencer à zéro. En revanche, la préoccupation a été de ne pas se voir ajouter de contraintes par rapport à ce que nous pratiquons déjà.



Le principal débat a notamment porté sur une volonté de ne **pas voir dans ce guide de photos** des pathologies éventuellement rencontrées, afin que sorties de leur contexte, les ONG ne les utilisent pas contre l'élevage de porcs en en faisant des généralités. Une affaire à suivre...

• Les matériaux manipulables, nouveau dada des welfaristes

Si début 2013, l'attention communautaire semblait focalisée en apparence sur la mise en groupe des truies, la FNP a pu rapidement constater que l'essentiel de l'expression des welfaristes tournait en réalité autour de l'accès pour les animaux à des **matériaux manipulables pour éviter la caudectomie**.

C'est ainsi désormais une pression grandissante sur les matériaux manipulables que pratiquent les associations de bien-être animal au niveau européen. Et leur lobbying ne concerne pas n'importe quel matériau : exit les ballons ou chaînes, **la paille est la seule qui trouve grâce** à leurs yeux !

En réponse, la Commission européenne a engagé sur 2013 des travaux sur des lignes directrices en matière de caudectomie et de matériaux manipulables. La FNP s'est fortement impliquée et a contribué aux consultations faites par la Commission européenne auprès du COPA et de la DGAI, vu l'importance de ce sujet et vu la **non-compatibilité de la paille avec les caillebotis**.

Il est certain que dans les conditions actuelles d'élevage en France, et notamment en présence de caillebotis, la volonté portée par les ONG ne peut être compatible avec les pratiques des éleveurs. C'est pourquoi, la production porcine française, dont la FNP, a travaillé sur des éléments techniques issus de travaux de l'Ifip ou d'études de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, à transmettre à l'administration et au COPA-COGECA afin de peser sur les orientations européennes.

- **Un travail mené pour sécuriser la problématique caillebotis**

Une enquête menée en 2011 en Bretagne avait mis en évidence des problèmes de **non-conformité du parc caillebotis béton** en termes de largeurs de vides et pleins et d'âge des animaux. Même si les autres aspects de la directive bien-être des porcs, et notamment les caillebotis, n'entrent pas pour le moment dans les contrôles de la Commission auprès des Etats membres, et si les welfaristes n'affichent pas les caillebotis comme une préoccupation majeure, il est apparu nécessaire d'anticiper.

Aussi, une stratégie avait été envisagée dès mi-2012 entre la FNP, Coop de France Filière Porcine et INAPORC afin d'établir un protocole d'étude sur des indicateurs de bien-être en élevage. L'objectif était de solliciter la Commission européenne pour que ces **indicateurs remplacent les mesures normées** et éviter ainsi le remplacement des caillebotis bétons non-conformes à la directive européenne lorsque ces dispositifs n'ont pas d'effet négatif prouvé sur le bien-être des animaux. Un travail a donc été engagé avec l'Administration française pour soumettre le projet à la Commission européenne. Un accord de principe a été obtenu début 2013 et l'étude s'est tenue sur l'année.

Les premiers résultats de l'étude ont été présentés à la Commission européenne et à l'administration française le 22 mai dernier. Ils **vont dans le bon sens**, ne faisant pas apparaître de mal-être des porcs, même sur des caillebotis béton non-conformes en termes de tailles de pleins et de vides.

L'objectif sur ce dossier est de passer d'une logique réglementaire, normative à une démarche de progrès gérée par l'éleveur et les organismes de conseil qui l'accompagnent, basée sur des obligations de résultats plutôt que des obligations de moyens. Il est temps de passer d'une stratégie défensive à une stratégie offensive, pour montrer que le bien-être, les éleveurs savent le faire.

La production porcine française peut être force de proposition, elle a les moyens grâce à l'Ifip, aux organismes de recherche qui gravitent autour des Chambres d'Agriculture, aux informations Uniporc, de mettre en place des **indicateurs de bien-être qui permettront de s'inscrire dans la future stratégie** de la Commission européenne. Et avec les caillebotis, on a un train d'avance...

- **L'arrêt de la castration, un sujet qui déchaîne les passions**

- **Une position européenne pour l'arrêt de la castration en 2018**

Un autre sujet qui a largement émergé dernièrement au niveau communautaire est la problématique de la castration des porcelets. En effet, les ONG se sont beaucoup mobilisées sur le sujet en Europe du Nord notamment. Certains pays se sont ainsi trouvés confrontés à des campagnes très violentes sur la question et ont été obligés de réagir. En outre, face à la crise qui touche le secteur porcin, l'élevage de mâles entiers peut représenter un gain non négligeable sur le coût de production.

Les **risques identifiés autour de la question de la castration** sont multiples avec des risques d'image (liés à la douleur), des risques au niveau de la qualité (odeur, différenciation mâles / femelles), des risques de coût (traitement de la douleur, détection des défauts d'odeur). Une mauvaise gestion de la question pourrait être lourde de conséquences en termes de compétitivité et volumes commerciaux, si les associations de protection animale portaient la question sur le devant de la scène.

C'est pourquoi, afin de se prémunir d'une attaque médiatique et se montrer proactifs, les représentants des filières porcines UE adoptaient fin 2010 une position de principe pour un arrêt de la castration en 2018. Cette décision était assortie d'une clause suspensive : l'arrêt de la castration ne pourrait se faire que si des méthodes fiables de détection des odeurs de verrat sur la chaîne étaient au point. Par ailleurs des dérogations étaient envisagées pour les filières à porcs lourds. Par ailleurs, dans l'attente de 2018, les filières européennes inscrivaient la prise en charge de la douleur consécutive à la castration à partir du 1^{er} janvier 2012 (d'où inscription dans VPF à cette date).

Si en 2011 le sujet a connu un certain flottement, la Commission européenne l'a repris en main en 2012, rattrapée par des ONG qui lui reprochaient de ne pas avoir donné de suites. Aussi, en vue de l'échéance de 2018, les **travaux se poursuivent en Europe** et dans les différents Etats membres pour avancer sur la question et préparer 2018. Ainsi, de nombreuses recherches sont en cours notamment autour des méthodes de détection des carcasses à odeur, autour des alternatives à la castration (dont traitement de la douleur, porc mâle entier, immunocastration), autour de l'acceptabilité par le consommateur et concernant les dérogations à envisager pour les porcs lourds.

Sur ce dernier point, la FNP a notamment **veillé à consulter le réseau** et faire remonter par le biais du COPA-COGECA une liste de produits pour lesquels prévoir cette dérogation. Les produits qui étaient notamment visés par la déclaration d'intention étaient ceux sous IGP, AOP ou produits traditionnels issus de porcs lourds. Suite aux remontées du réseau, la demande FNP a été élargie aux productions de races locales et à d'autres productions de porcs lourds en France.

Globalement, il faut quand même retenir que le discours européen tend à **omettre la clause suspensive liée aux méthodes de détection** des odeurs de verrat. 2018 pourrait donc bien s'inscrire comme une nouvelle échéance et non conditionné par les réalités techniques des filières porcines !

- **L'élevage de porcs mâles entiers à l'étude et lancé en France**

Dans la perspective d'un éventuel arrêt de la castration en 2018, l'une des alternatives envisagée est l'**élevage de mâles entiers**. Il s'agit, certes, de la meilleure solution pour le bien-être de l'animal et du point de vue économique (économie de travail, gain zootechnique), mais sa mise en place exige de pouvoir trier sur la chaîne d'abattage les carcasses présentant un défaut d'odeur.

En France, à la demande de la filière, les instituts de recherche travaillent sur ces questions d'odeurs depuis plusieurs années et des **études sont en cours** sur différents systèmes.

En France en septembre 2012, le principal groupement de producteurs, grâce à sa structuration de filière qui permet de maîtriser le risque d'odeur tout au long de la chaîne, annonçait se lancer dans la production de porcs mâles entiers pour répondre aux attentes sociétales et améliorer le coût de revient. **Cette annonce a déchaîné les passions depuis**, les éleveurs engagés dans la démarche se disant très satisfaits des gains zootechniques, tandis que ceux n'appartenant pas à ce groupement ne pouvaient accéder à la possibilité de ne plus castrer.

- **Une passion qui a également animé les discussions FNP**

Le sujet du mâle entier est un sujet complexe qui a beaucoup animé les débats du Conseil d'Administration de la FNP, partagé entre la plus-value que le mâle entier représente pour les éleveurs et le risque potentiel pour la filière s'il y avait des problèmes de viandes odorantes.

Cependant, il est apparu **difficile de rester dans une situation conflictuelle** sur le sujet entre des pro et des anti-mâle entier, car la FNP représente les producteurs, avec certains bénéficiant d'un gain sur le coût de revient quand les autres ne pouvaient même pas accéder à cette possibilité. On ne peut pas non plus rester en marge des autres pays européens.

Au final le Conseil de la FNP s'est accordé sur le fait que l'Ifip, qui doit rester parfaitement neutre, doit donc poursuivre la recherche, analyser le marché européen par rapport au mâle entier et regarder l'échéance 2018. Par ailleurs, la FNP aura le devoir de questionner ceux qui ne veulent pas y aller pour en comprendre les raisons. La FNP rencontrera pour cela les principaux groupements et abatteurs sur le sujet, avec la volonté que la **détection puisse être faite par un organisme neutre** (type Uniporc). Pour le moment, il ne faut pas compter sur l'aval sur le sujet, qui ne veut pas de mâle entier, ni d'immunocastration, mais ferme les yeux en achetant dans les autres pays européens.

En bref... Acquis syndicaux pour le porc de montagne

Il n'était pas possible de clore ce rapport d'activité sans évoquer le dossier du porc de montagne qui avait fait l'objet d'une mise en avant particulière lors de l'Assemblée Générale 2013 de la FNP. En effet, la production porcine de ces zones souffrant d'un différentiel de 10 cts de coût de production supplémentaire par rapport aux zones de plaine, un important travail avait été mené depuis des années à la FNP, en lien avec les responsables des massifs pour trouver une compensation à ce surcoût. Ceci était indispensable au maintien de l'élevage porcin de montagne qui joue un rôle clé pour l'équilibre socio-économique de ces territoires, y compris pour les autres filières d'élevage.

Deux points avaient en particulier été traités lors de l'AG FNP 2013 : le débat pour une mention européenne valorisante « produit de montagne » qui risquait d'exclure les filières porcines de montagne, et cette fameuse recherche de compensation du surcoût de production en montagne.

Pour rappel, la mention valorisante produit de montagne est, depuis le 3 janvier 2013, reconnue au plan européen. Si le principe de la reconnaissance de la spécificité des produits montagne et donc du besoin d'étiquetage spécifique était donc bien acté, il restait en 2013 à la Commission européenne le soin de rédiger les éventuelles dérogations. Or, pour les filières porcines de montagne, les dérogations en préparation soulevaient deux sujets : le lieu de la transformation et la provenance de l'aliment, ce dernier point en particulier posant problème, puisque le règlement européen prévoyait une provenance « essentiellement » de zones de montagne, interprété par la Commission européenne comme « au moins 50% ». Or, moins de 10% des porcs élevés en montagne soit 50 000 porcs pouvaient bénéficier de la mention en raison du peu de cultures céréalières en montagne.

Au final, la mobilisation de la FNP et des responsables porcins de montagne sur le sujet a permis d'obtenir une diminution de cette obligation d'aliment de montagne à 25% au lieu de 50%.

Par ailleurs, concernant la compensation du surcoût de production, le Ministre de l'Agriculture a annoncé en mai dernier en CSO ses arbitrages concernant la mise en œuvre nationale de la PAC. Parmi ses annonces étaient notamment présentées les modalités d'attribution de l'Indemnité de Compensation des Handicaps Naturels (ICHN), dont l'ouverture de cette ICHN aux éleveurs de porcs de montagne : en effet, « à partir de 2015, une modalité spécifique sera introduite pour les producteurs de porcs de montagne afin que les céréales autoconsommées par les porcs puissent bénéficier de l'ICHN. En outre, une majoration de 10 % par rapport à l'ICHN sera appliquée pour tous les éleveurs professionnels de porcs de montagnes, à l'instar de celle appliquée pour les éleveurs ovins en zone de montagne, qui sera par ailleurs maintenue.

Cette ouverture est le résultat d'un travail mené sans relâche depuis plusieurs années par les responsables professionnels de la FNP, dont principalement Christian Guy (Cantal) en charge du dossier, épaulé par Bruno Montourcy (Aveyron) et Thierry Lafragette (Lot), fortement soutenus par le Président de la FNP, Jean-Michel Serres sur ce dossier ainsi que par le reste du CA FNP. Ce dossier a aussi été défendu en lien avec les élus et équipes de l'Association Porc Montagne, des organisations du Grand Massif Central et bien sûr avec l'appui de la FNSEA et des Jeunes Agriculteurs.

▪ Des rencontres indispensables pour faire vivre le réseau

• Les réunions régionales ou départementales des sections porcines

Afin d'échanger avec les producteurs des régions de France, la FNP encourage chaque année ses administrateurs à organiser des réunions régionales des sections porcines où elle peut intervenir pour présenter les dossiers suivis. Les débats constituent aussi une occasion pour les éleveurs de poser des questions, de s'exprimer sur leur ressenti de la situation et des actions menées par la FNP, mais aussi de soulever des problématiques locales qui ne remontent pas forcément au national.

• Les Conseils et Bureaux FNP

Le Conseil d'Administration de la FNP est constitué de 37 représentants issus des différentes régions françaises. La présence régulière des administrateurs est nécessaire car elle permet un meilleur suivi des dossiers. C'est également une source d'information pour les responsables porcins, ce qui assure une meilleure diffusion de l'information au sein des sections porcines, renforçant ainsi le réseau FNP.

• Les participations aux salons et congrès

Les salons auxquels participe la FNP (SPACE à Rennes en septembre, Sommet de l'Élevage à Cournon en octobre et Salon de l'Agriculture à Paris en février-mars) ainsi que les divers congrès qui se tiennent chaque année, sont autant d'occasions d'échanges avec le réseau, les partenaires agricoles, les homologues européens, les représentants des pouvoirs publics. C'est aussi l'occasion pour les éleveurs, de témoigner auprès des journalistes ou du grand public des réalités de leur métier.

▪ La circulation de l'information dans le réseau FNP

• Le réseau des animateurs des sections porcines

La FNP organise une réunion des animateurs des sections porcines régionales et départementales deux fois par an environ pour faire un point sur les dossiers et assurer ainsi une meilleure compréhension et circulation de l'information dans le réseau. C'est aussi l'occasion pour les animateurs de faire remonter leurs attentes et de partager les démarches ou problématiques locales.

• Les informations régulières diffusées au réseau

La FNP diffuse mensuellement des ressources documentaires dont l'Observatoire aliment de la FNP, les principaux tableaux de bords Ifip ou INAPORC ainsi que différents documents de conjoncture.

• Les informations liées à l'actualité

En fonction de l'actualité, ces informations régulières sont aussi complétées par des notes spécifiques : notes sur les actions syndicales, synthèses sur des dossiers emblématiques comme la mise aux normes ou la compétitivité de la filière, documents sur les décisions prises au sein de la production ou de la filière, communiqués de presse... Et bien-sûr la FNP reste disponible en fonction des besoins du réseau pour répondre à toute question ou tout blocage éventuel rencontré !

Principales sources ayant permis la rédaction de ce document : FAM, FNP, FNSEA, Ifip, INAPORC, Uniporc, MPB. Ce rapport d'activité reprend les dossiers suivis sur 2013 et jusqu'à début juin 2014.

